

Université de Montréal

Préserver sa dignité à travers une démarche de justice réparatrice après un vécu de violence à  
caractère sexuel

*Perspectives de femmes ayant participé aux rencontres détenus-victimes  
du Centre de services de justice réparatrice (CSJR)*

*Par*

Laurence Bourcheix Laporte

École de travail social, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M. Sc.)

en travail social, option recherche

Aout 2021

© Laurence Bourcheix Laporte, 2021



Université de Montréal

École de travail social, Faculté des arts et des sciences

---

*Ce mémoire intitulé*

**Préserver sa dignité à travers une démarche de justice réparatrice après un vécu de violence à caractère sexuel**

***Perspectives de femmes ayant participé aux rencontres détenus-victimes  
du Centre de services de justice réparatrice (CSJR)***

*Présenté par*

**Laurence Bourcheix Laporte**

*A été évalué par un jury composé des personnes suivantes*

**Edward Ou Jin Lee**

Président-rapporteur

**Catherine Richardson**

Directrice de recherche

**Roxane Caron**

Codirectrice

**Simon Lapierre**

Membre du jury



## Résumé

Ce projet de recherche s'intéresse aux expériences de femmes qui ont été victimes de violence à caractère sexuel (VACS) et qui ont choisi d'aborder ce vécu de violence au sein d'une démarche de rencontres détenus-victimes (RDV) offerte par le Centre de services de justice réparatrice (CSJR). La littérature souligne que les victimes de crimes violents contre la personne apprécient de façon générale les pratiques de justice réparatrice post-sentencielles. Toutefois, peu de recherches nous informent des spécificités de l'application de la justice réparatrice en contextes de VACS et des façons dont les personnes victimes en font l'expérience. Afin de contribuer au développement de la littérature sur la justice réparatrice en contexte de VACS, cette recherche se penche spécifiquement sur le modèle de justice réparatrice de crime apparenté développé par le CSJR. Afin d'identifier comment cette démarche a pu être, ou non, sécuritaire et positive pour des femmes qui ont été victimes de VACS, des entretiens qualitatifs ont été effectués auprès de 20 participantes. Les résultats indiquent que la démarche de justice réparatrice offerte par le CSJR a été vécue de façon positive et sécuritaire par près de l'ensemble des participantes (n = 19 sur 20). Plusieurs participantes ont identifié que la compétence des animateurs pour maintenir le cadre a été essentielle pour contribuer à leur sentiment de sécurité à travers la démarche. Une participante a souligné que le non respect d'une règle de fonctionnement a nui à son sentiment de sécurité. De façon générale, la démarche de RDV a contribué pour les participantes à un sentiment de libération, à une prise de contact avec leur pouvoir et à un désir de faire de leur histoire un levier de changement positif.

**Mots-clés** : justice réparatrice, rencontre détenus-victimes, crime apparenté, violence à caractère sexuel, sécurité des victimes, résistance, dignité.



## **Abstract**

This research project focuses on the experiences of women who have been victims of sexualized violence and have chosen to address this violence by participating to victim-offender encounters, facilitated by the Centre de services de justice réparatrice (CSJR). The literature identifies that victims of violent crimes are generally satisfied by post-sentence restorative justice practices. However, little research informs us of the particularities of restorative justice practices in the context of sexualized violence, as well as how victims experience it. In order to contribute to the development of the literature on restorative justice practices applied in the context of sexualized violence, this study focuses on a specific victim-offender encounter model developed by the CSJR. A total of 20 women participated to the data collection through interviews. A majority of participants (n = 19 out of 20) experienced the encounters in a positive way and felt safe throughout the process. Most participants mentioned that the competence of the facilitators to maintain the structure was an important factor to make them feel safe. One participant's safety was compromised by the breach of a rule after the process. In general, the victim-offender encounters of the CSJR contributed to a feeling of liberation for the participants, connected them to their strengths and personal power and developed their desire to use their personal story in order to drive positive changes.

**Keywords** : Restorative justice, victim-offender encounter, sexualized violence, security, acts of resistance, dignity.



# Table des matières

Résumé .....	5
Abstract .....	7
Table des matières .....	9
Liste des sigles et abréviations .....	15
Remerciements .....	19
Introduction.....	21
Chapitre 1 – Problématique .....	24
1.1.    La justice à la suite d’un vécu de violence à caractère sexuel .....	24
1.1.1. Les limites du système judiciaire.....	24
1.1.2. La justice selon les victimes de violence à caractère sexuel.....	26
1.1.3. La justice réparatrice pour répondre aux intérêts de justice des victimes.....	28
1.2.    La justice réparatrice.....	29
1.2.1. Les origines et l’évolution du concept de justice réparatrice .....	29
1.2.2. Définir la justice réparatrice.....	32
1.3.    Le modèle de pratique du Centre de services de justice réparatrice (CSJR) .....	34
1.3.1. Une pratique en contexte post-sentence .....	35
1.3.2. Un dialogue entre offenseurs et victimes de crimes apparentés .....	37
1.4.    Le potentiel et les limites des RDV pour les femmes victimes de violence à caractère sexuel .....	39
1.4.1. Les bénéfices potentiels des RDV.....	39
1.4.2. Les limites et les risques de la justice réparatrice en contexte de violence à caractère sexuel.....	42
1.5.    Question de recherche et objectifs.....	46

1.6.	Pertinence du projet pour la discipline du travail social.....	48
Chapitre 2 – Référents interprétatifs de départ .....		50
2.1.	Un cadre d’analyse issu de la pratique .....	51
2.2.	Une analyse interactionnelle de la violence .....	52
2.2.1.	Une analyse axée sur l’interaction sociale .....	52
2.2.2.	Une analyse de l’interaction sociale à travers les réponses .....	53
2.2.3.	Une analyse critique de l’interaction sociale .....	54
2.2.4.	Les réponses des victimes et le concept de résistance.....	55
2.2.5.	Les réponses des auteurs de violence.....	57
2.2.6.	Les réponses sociales .....	58
2.3.	Une analyse discursive de la violence et de la résistance.....	59
2.3.1.	Une analyse des fausses représentations de la violence et de la résistance .....	59
2.3.2.	Quatre opérations discursives .....	60
2.4.	Pertinence du cadre d’analyse pour la question de recherche .....	61
Chapitre 3 – Cadre méthodologique.....		63
3.1.	Approche qualitative et posture épistémologique .....	63
3.2.	La génération de données.....	65
3.2.1.	La méthode de l’entretien individuel semi-dirigé.....	65
3.2.2.	Critères d’inclusion et recrutement des participantes .....	67
3.2.3.	Profil des participantes .....	69
3.2.4.	Caractéristiques des entretiens effectués .....	70
3.3.	Méthodes d’analyse des données.....	72
3.4.	Limites de la recherche .....	74
3.4.1.	Des connaissances situées dans leur contexte .....	75

3.4.2. Les limites propres aux opérations de réduction des données .....	77
3.4.3. Les limites liées à mon rôle dans la génération, l'interprétation et la communication des données .....	78
3.5. Enjeux éthiques de la recherche .....	83
3.5.1. Enjeux éthiques procéduraux .....	83
3.5.2. Les enjeux éthiques relationnels.....	85
3.5.3. Un enjeux éthique situationnel.....	87
Chapitre 4 – Présentation des résultats.....	89
4.1. Les motivations à faire la démarche .....	89
4.1.1. Un intérêt immédiat.....	89
4.1.2. Une opportunité pour comprendre .....	89
4.1.3. Une opportunité pour s'exprimer et se faire entendre .....	91
4.1.4. Une opportunité pour avancer dans son cheminement.....	91
4.1.5. Un désir de contribuer à la prévention de la violence et de la souffrance.....	93
4.2. Le déroulement de la démarche de RDV .....	94
4.2.1. Un dialogue qui aborde pleinement les faits .....	94
4.2.1.1. Parler des « vraies affaires » .....	94
4.2.1.2. Aborder les faits en détails.....	96
4.2.2. Une plateforme pour exprimer la gravité de la VACS.....	98
4.2.2.1. Nommer et expliquer la gravité de l'acte .....	98
4.2.2.2. Être vue dans sa souffrance .....	100
4.2.3. Un rééquilibrage par la prise de responsabilité des agresseurs.....	100
4.2.4. Une compréhension mutuelle particulière.....	102
4.2.5 Les interventions des animateurs .....	103

4.2.5.1. Des interventions qui encouragent la parole et l'expression de soi.....	103
4.2.5.2. Des interventions pour recadrer.....	104
4.2.6. Le rôle des membres de la communauté.....	106
4.2.6.1. Un rôle qui enrichit la démarche .....	106
4.2.6.2. Un rôle mal exploité.....	107
4.2.7. L'état des participantes pendant la démarche .....	108
4.2.7.1. Une démarche difficile, en eaux troubles .....	108
Une difficulté qui en a valu la peine.....	109
Une difficulté qui n'a pas valu la peine .....	111
4.2.7.2. Une démarche sans difficultés .....	112
4.2.8. Un modèle d'intervention sécurisant .....	113
4.2.8.1. Un processus de sélection et de préparation .....	113
4.2.8.2. Un soutien de groupe sécurisant .....	114
4.2.8.3. La particularité du crime apparenté .....	115
4.2.8.4. Des animateurs sécurisants .....	115
4.2.8.5. Une erreur de jugement.....	118
4.3. Les retombées de la démarche pour les victimes.....	120
4.3.1. Se sentir libérée.....	120
4.3.1.1. Se libérer du sentiment de culpabilité .....	120
4.3.1.2. Se libérer d'émotions envahissantes .....	123
4.3.1.3. Lâcher prise sur la recherche de réponses.....	125
4.3.2. Reprendre contact avec son pouvoir .....	126
4.3.3. Retrouver une confiance envers le monde.....	128
4.3.4. Transformer son histoire en levier de changement positif.....	129

4.3.4.1. Une implication qui se poursuit après la démarche .....	131
4.3.5. Identifier de nouveaux besoins .....	133
Chapitre 5 – Discussion .....	135
5.1. Les constats principaux du projet .....	135
5.1.1. Des résultats qui reflètent la littérature .....	135
5.1.1.1. Des motivations similaires .....	136
5.1.1.2. Des retombées similaires .....	137
5.1.1.3. Éléments de synthèse .....	138
5.1.2. Une démarche qui peut être sécuritaire, positive et significative pour des femmes ayant été victimes de VACS.....	139
5.1.2.1. Un cadre sécuritaire qui assure un équilibre des pouvoirs.....	140
5.1.2.2. La nécessité de permettre aux personnes victimes de faire un choix éclairé ....	142
5.2. Les rencontres détenus-victimes : actes de résistance, réponses sociales et représentations de la violence.....	143
5.2.1. Les RDV : un espace de résistance pour les victimes.....	144
5.2.1.1. Actes de résistance au niveau physique .....	144
5.2.1.2. Actes de résistance au niveau intellectuel.....	145
5.2.1.3. Actes de résistance au niveau émotionnel .....	146
5.2.1.4. Actes de résistance au niveau spirituel.....	146
5.2.2. Les réponses sociales et les représentations de la violence au sein des RDV .....	147
5.2.2.1. Des réponses qui produisent de justes représentations de la violence .....	148
Exposer la violence .....	148
Clarifier la responsabilité de l'agresseur .....	149
Contester le blâme des victimes .....	151

5.2.2.2. Des réponses qui produisent de fausses représentations de la violence.....	152
5.2.3. Éléments de synthèse : une démarche qui peut soutenir et préserver la dignité des victimes de VACS.....	154
5.3. La démarche de RDV : un mécanisme de justice pouvant répondre aux intérêts de justice des victimes de VACS .....	154
5.3.1. La démarche de RDV et les intérêts de justice.....	156
5.3.2. La démarche de RDV : un mécanisme de justice complémentaire .....	157
Conclusion .....	160
Implications pour la pratique des travailleurs sociaux .....	162
Implications pour la recherche.....	166
Références bibliographiques.....	169
Annexe 1 – Guide d’entretien .....	179
Annexe 2 – Affiche de recrutement .....	181
Annexe 3.....	182
Annexe 4.....	183
Annexe 5.....	184

## Liste des sigles et abréviations

ADR : Alternative dispute resolution

CAVAC : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

CÉRAS : Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences de l'Université de Montréal

CICC : Centre international de criminologie comparée

CSJR : Centre de services de justice réparatrice

IFSW : International Federation of Social Work

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

ONU : Organisation des Nations Unies

PJR : Possibilités de justice réparatrice

RDV : Rencontres détenus-victimes

RQCALACS : Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

SCC : Service correctionnel du Canada

VACS : Violence à caractère sexuel



*« Aucun chemin de paix ne peut s'ouvrir sans la reconnaissance »*

Citation issue du film « La Llorona » de Jayro Bustamante, partagée et traduite de l'espagnol par  
une des participantes au projet de recherche



# Remerciements

Merci à celles qui ont rendu possible ce projet ...

Merci du fond du cœur à toutes les femmes qui ont participé à ce projet de recherche et qui ont accepté de partager avec moi leur histoire. Merci pour votre générosité, votre temps, votre ouverture et pour la richesse de vos témoignages. Je me considère incroyablement privilégiée d'avoir pu croiser vos chemins et recevoir vos partages.

Un grand merci à Estelle Drouvin, coordonnatrice du CSJR, pour ton ouverture et ton enthousiasme à collaborer avec moi pour mon projet de maîtrise. Merci d'avoir eu la générosité de m'accueillir dans ton bureau dès mes premières idées de projet et, surtout, de m'avoir accordé ta confiance et ouvert les portes.

Merci à celles qui m'ont guidée tout au long du parcours ...

Un grand merci à Catherine Richardson, ma directrice, pour tout ton soutien du début à la fin de mon processus de recherche. Merci de m'avoir introduite à un cadre d'analyse de la violence interpersonnelle qui est tellement pertinent et éclairant. J'ai beaucoup appris en étant ton étudiante et je continuerai à porter en moi tous ces apprentissages à travers ma pratique.

Un grand merci à Roxane Caron, ma co-directrice de recherche, pour ta rigueur et tes rétroactions qui m'ont grandement aidée à structurer mes idées et à développer un projet de recherche riche et cohérent. Merci pour ton précieux encadrement et toutes tes questions de réflexions qui m'ont amenée à me dépasser à travers ce projet.

Merci à Guylaine Racine, avec qui j'ai eu la chance de suivre mon cours de préparation au mémoire. Votre enthousiasme, votre bienveillance et vos enseignements ont continué de m'accompagner tout au long de mon parcours. Votre fameux slogan « je ne sais pas où je vais, mais au moins j'avance! » m'a aidée de nombreuses fois à rester ancrée dans mon processus de recherche et à éviter d'être complètement déstabilisée par l'inconnu que ce dernier implique.

Merci à ceux et celles qui m'ont soutenue et m'ont aidée à persévérer à travers ce parcours ...

Un merci du fond du cœur à Alex, mon partenaire. Je tiens à te remercier de toujours m'encourager dans tous mes projets, peu importe lesquels. Tu es un réel coéquipier pour moi. Un coéquipier qui me soutient dans tout ce que j'entreprends, qui met toujours en lumière mes forces, qui est incroyablement patient et qui partage avec moi tous les hauts et les bas! Merci de croire en mon potentiel et de vouloir me voir rayonner. Tu avais raison : « Slugs always make it! ».

À mes parents, merci de m'avoir encouragée dans la vie à rêver, à avoir de l'ambition et à croire en moi. Merci pour votre précieux soutien tout au long de l'aventure de mes études en travail social. Je me considère incroyablement chanceuse d'avoir été, depuis toujours, si bien épaulée.

À ma sœur Mariane, merci de m'avoir inspirée dans la vie à être une personne passionnée, qui cherche toujours à se dépasser et à entreprendre de nouveaux projets. Merci d'avoir cru en mon potentiel et en mes capacités à trouver ma place dans le monde de la recherche académique.

À mon amie Marie-Pierre, je tiens d'abord à te remercier pour tout ton intérêt, depuis le début de notre amitié, envers mes projets et mes aspirations. Dès mon retour aux études en travail social et tout au long du parcours, tu m'as encouragée et tu t'es intéressée à la complémentarité de nos perspectives professionnelles. Un immense merci pour tous nos échanges et pour tes rétroactions sur ce projet qui ont été extrêmement motivantes pour moi.

À mon amie Marie-Claude, merci pour tous ces moments d'échanges, de réflexions et d'encouragements mutuels partagés ensemble! Quel privilège d'avoir eu une amie avec qui vivre cette aventure du mémoire. Nos fins de semaines intensives de travail à notre « siège social » m'ont procuré tellement de plaisir et de motivation. Merci d'avoir été une incroyable et précieuse compagne à travers ce processus.

À mon amie Marie-Christine, merci pour ton précieux soutien à travers divers moments de doute et de découragement. Merci d'être une amie qui est toujours prête à aider et à souligner les forces de celles qu'elle aime.

À mon amie Ourakoye, merci pour tous tes encouragements, ton intérêt envers mon travail et ton écoute empathique si précieuse. Merci pour cette belle amitié qui me nourrit et m'inspire énormément!

À ma collègue et amie Guylaine, merci d'avoir été une source d'inspiration et de motivation pour moi à travers mon année de rédaction de mémoire. Apprendre en travaillant à tes côtés a été un réel privilège.

À Kaisa, merci pour tous les apprentissages que j'ai pu faire en travaillant dans ton équipe de recherche. Travailler avec toi m'a grandement aidée à développer une confiance en mes capacités d'analyse en recherche qualitative.

À Judith, merci pour ta confiance en moi et tes sages paroles qui, à un moment clé de mon parcours, m'ont rappelé l'importance d'avancer un pas à la fois.

Finalement, merci au Conseil de recherches en sciences humaines et au Fonds de commémoration du 6 décembre – Comité-Femmes SGPUM de l'Université de Montréal pour leur précieux appui financier. Cette aide financière m'a grandement aidée à persévérer à travers mes études et à me concentrer sur mes apprentissages ainsi que l'accomplissement de mon projet de recherche.

## Introduction

À l'hiver 2017, je commençais un contrat de travail comme coordonnatrice d'Outils de paix, un réseau de concertation réunissant des organismes communautaires montréalais qui travaillent pour l'harmonie sociale et la non-violence. C'est par l'entremise de ce travail que j'ai appris l'existence du Centre de services de justice réparatrice (CSJR), un des organismes membres du réseau. Alors que les autres organismes membres travaillaient surtout en prévention de la violence, le CSJR avait la particularité d'agir après les actes de violence, en ayant comme mission de créer « des espaces d'expression, d'écoute et de partage entre des personnes et/ou des groupes qui ont été touchés par des situations d'abus et de violences, judiciairisées ou non judiciairisées » (CSJR, 2021). Je me souviens avoir été fascinée en découvrant le service principal offert par l'organisme, soit la facilitation de « rencontres détenus-victimes » (RDV). Les RDV consistent en des rencontres de dialogue entre des individus ayant été judiciairisés pour avoir commis un crime et des personnes victimes ayant subi un crime « apparenté » ou similaire. Jamais je n'avais imaginé que de telles rencontres puissent exister. Ayant par le passé suivi une formation en facilitation de dialogues et travaillé comme médiatrice sociale, j'ai tout de suite été interpellée par cette pratique assez unique. En effet, si j'étais familière avec des approches de dialogue entre individus en conflit, la facilitation d'une rencontre entre auteurs et victimes de violence représentait pour moi un tout autre univers qui m'intriguait grandement. Je me demandais notamment : que représentent les termes « justice » et « réparation » à la suite de la violence ? Comment une rencontre de justice réparatrice peut en venir, comme le décrit le CSJR, à « restaurer ensemble ce que la violence a brisé » (CSJR, 2021) ? J'étais donc animée par un désir d'en apprendre plus sur la justice réparatrice et sur les pratiques de l'organisme et j'ai éventuellement suivi une formation offerte par celui-ci afin de m'y joindre comme bénévole.

En parallèle à cette découverte du CSJR et du concept de justice réparatrice, je commençais mon parcours de maîtrise en travail social à l'Université de Montréal. Je désirais me former en travail social pour apprendre à intervenir en contextes de violence interpersonnelle et, plus particulièrement, en contextes de violence basée sur le genre. J'étais particulièrement intéressée par les approches pour soutenir le renforcement du pouvoir d'agir des femmes ayant été victimes de violence à caractère sexuel ou de violence conjugale.

En apprenant que la majorité des personnes victimes qui participent à la démarche de justice réparatrice du CSJR sont des femmes qui ont été victimes de violence à caractère sexuel (VACS), je me suis éventuellement questionnée sur l'impact que pouvait avoir une telle démarche dans la vie de ces femmes. Dans le contexte des dernières années où les enjeux d'injustice vécus par les personnes victimes de VACS ont été mis en avant plan, tant au niveau médiatique avec le mouvement de dénonciation #MeToo qu'au niveau politique local, la question du potentiel de la justice réparatrice pour répondre à des besoins des personnes victimes m'a semblé d'autant plus pertinente à explorer. J'ai donc entrepris ce projet de mémoire en étant à la fois animée par un désir d'en apprendre davantage sur la justice réparatrice mais, aussi, en étant motivée à contribuer à la justice sociale et au développement de connaissances sur les besoins des victimes de VACS et les approches pour les soutenir dans leur épanouissement.

Bien que les pratiques de justice réparatrice en contextes de crimes contre la propriété aient été fortement documentées, peu de littérature nous informe des spécificités des modèles de justice réparatrice mis en oeuvre en contextes de VACS (Curtis-Fawley et Daly, 2005; Koss, 2013; McGlynn et al, 2012; Umbreit et. al, 1999). De plus, étant donné les dynamiques d'abus de pouvoir inhérentes à la VACS et à la violence basée sur le genre, plusieurs auteures ont questionné la capacité des modèles de justice réparatrice de pouvoir assurer la sécurité des personnes victimes qui y participent (Acorn, 2004; Cameron, 2006; Coker, 2002; Cossins, 2008; Daly et Stubbs, 2006; Ptacek, 2010; Stubbs, 2002, 2014). Afin de contribuer à la littérature sur les pratiques de justice réparatrice en contextes de VACS et sur les façons dont les personnes victimes en font l'expérience, le présent projet de recherche tentera de répondre à la question suivante : comment des femmes ayant été victimes de violence à caractère sexuel ont fait l'expérience d'une démarche de RDV offerte par le CSJR? De façon plus spécifique, le projet se penchera sur les trois objectifs suivants : 1) identifier quelles ont été les motivations des femmes à s'engager dans la démarche; 2) explorer comment s'est déroulée la démarche pour les participantes; 3) explorer comment la démarche a pu être, ou non, sécuritaire et positive pour les participantes.

Le premier chapitre présentera la problématique qui mène à la formulation de la question de recherche, et ce, en dressant d'abord un portrait global de la littérature sur la justice réparatrice et en identifiant les divers enjeux relatifs à son application en contextes de VACS. Le

deuxième chapitre présentera les concepts clés du cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses. Ces « référents interprétatifs de départs » (Paillé et Mucchielli, 2016) seront ensuite mobilisés dans le chapitre de discussion comme outils d'analyse des résultats. Le troisième chapitre présentera le cadre méthodologique qualitatif qui a guidé les phases de génération et d'analyse des données. Finalement, l'ensemble des résultats sera présenté au chapitre quatre, lequel sera suivi d'un chapitre de discussion afin de faire émerger les constats principaux du projet, les liens entre les résultats et la littérature ainsi que les réflexions et pistes d'analyse proposées par le cadre d'analyse mobilisé.

# Chapitre 1 – Problématique

## 1.1. La justice à la suite d'un vécu de violence à caractère sexuel

### 1.1.1. Les limites du système judiciaire

Plusieurs études ont démontré les problèmes d'inefficacité du système judiciaire pour répondre adéquatement aux besoins de justice et de reconnaissance de femmes ayant été victimes<sup>1</sup> de violence à caractère sexuel (VACS) (Bruckert et Law, 2018, p. 132; Campbell et al., 2012, p.14; Frenette et al. 2018, p. 42; Johnson, 2017; Northcott, 2013). En effet, seule une minorité de femmes victimes, soit de 5 % à 10 % d'entre elles, auraient recours au système judiciaire pour dénoncer la violence vécue (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel [RQCALACS], 2015, p. 6; Institut national de santé publique du Québec [INSPQ], 2020; Boulebsol et Sarroino, 2018, p. 59; Bruckert et Law, 2018, p. 119, Secrétariat à la condition féminine, 2016, p. 10). Parmi celles-ci, l'étude de Frenette et al. (2018, p. 56) révèle qu'une grande proportion d'entre elles seraient insatisfaites de leur expérience à travers les diverses procédures judiciaires. Les récentes données indiquent qu'environ « la moitié des agressions sexuelles dénoncées [est] portée devant les tribunaux, et seule la moitié des causes portées devant les tribunaux [aboutit] à un verdict de culpabilité » (Secrétariat à la condition féminine, 2020, p. 28). Reconnaisant le manque de confiance des victimes envers l'appareil judiciaire actuel et les lacunes de ce dernier pour traiter les dossiers d'agressions à

---

<sup>1</sup> Le terme « victime » sera utilisé à travers ce mémoire pour faire référence à une personne qui été mal traitée par une autre personne (ou d'autres personnes), contre sa volonté (Richardson et Bonnah, 2021). Comme l'avancent Richardson et Bonnah (2021), ce terme est situationnel et interactionnel. Dans le présent mémoire, il fait donc référence au fait qu'une personne a été mal traitée, et ce, dans un moment, une interaction et un contexte précis. Le terme « victime » ne désigne donc pas une identité, ni un trait de caractère (Richardson et Bonnah, 2021). Un individu dans une situation d'interaction peut être victime et, dans une autre situation d'interaction, peut être agresseur. Cela rejoint les propos de Daly (2014) qui précise comment « victimization is a process, not a category or identity; at the same time, we require a word to refer to a person who has been victimized and 'victim' most readily comes to mind » (p. 378). Préciser que le terme victime, dans ce mémoire, ne fait pas référence à une identité est important pour moi, notamment par respect de certaines participantes au projet qui ont mentionné ne plus considérer être des « victimes » aujourd'hui. S'il est commun de voir dans la littérature le terme « victime/survivante » pour désigner une personne ayant été victime de VACS, j'ai choisi de ne pas utiliser ce terme car aucune participante au projet n'a explicitement fait référence au terme « survivante ». Une participante a d'ailleurs spécifié qu'elle ne s'associait pas à ce terme.

caractère sexuel, le ministère de la Justice du Québec a justement mis sur pied en 2019 un comité d'experts pour se pencher sur ces enjeux et proposer des réformes afin « de mieux adapter le système judiciaire aux personnes victimes et d'assurer une meilleure compréhension des diverses options disponibles pour elles, tant dans le système judiciaire qu'en dehors de celui-ci » (Gouvernement du Québec, 2020a, paragr. 2). Un rapport incluant 190 recommandations pour améliorer le système de justice a notamment été déposé et rendu public par le comité en décembre 2020 (Gouvernement du Québec, 2020b).

Le besoin d'améliorer le processus judiciaire tout en renforçant les autres services d'aide aux victimes est essentiel selon le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS, 2015, p. 14), lequel considère notamment que les plans gouvernementaux passés étaient trop axés sur les enjeux de judiciarisation, laissant ainsi pour compte les 90 % et plus de victimes qui choisissent de ne pas porter plainte et de ne pas s'engager dans des procédures judiciaires. En effet, le RQCALACS rappelle comment, bien que la décision de ne pas porter plainte puisse être liée aux multiples obstacles au sein du système judiciaire, plusieurs autres facteurs peuvent aussi influencer ce choix chez les victimes, ce pourquoi il est primordial de ne pas mettre de pression sur celles-ci pour porter plainte. Parmi ces facteurs, le fait que 8 victimes d'agressions à caractère sexuel sur 10 connaissent leur agresseur<sup>2</sup> peut grandement influencer cette décision, les victimes pouvant notamment craindre de briser ou de déstabiliser les liens avec leurs proches ou subir une forme de manipulation persistante de la part de leur agresseur (RQCALACS, 2015, p. 14; Secrétariat à la condition féminine, 2016, p. 17). D'autres facteurs peuvent également faire en sorte que porter plainte contre son agresseur ne soit tout simplement pas une option pour une victime au moment où elle serait prête à le faire, l'agresseur pouvant être décédé, ou l'agression pouvant avoir eu lieu dans un autre pays (CSJR, communication personnelle, 14 janvier 2020).

---

<sup>2</sup> Le terme « agresseur » sera utilisé à travers ce mémoire pour faire référence à une personne qui, dans une situation d'interaction précise, a commis de la VACS envers une autre personne (Richardson et Bonnah, 2021). Tout comme le terme « victime », le terme « agresseur » ne désigne pas une identité ni un trait de caractère mais bien une position occupée par une personne au sein d'une interaction spécifique.

Ainsi, bien que plusieurs femmes choisissent de porter plainte dans l'objectif de reprendre du pouvoir sur leur vie (Frenette et al., 2018, p. 54), une majorité de femmes n'optent pas pour cette option, n'y ont pas accès ou ne sont pas prêtes à le faire. Il est donc essentiel selon le RQCALACS (2015) d'offrir des réponses qui respectent leur cheminement, ces femmes ayant « aussi le droit de recevoir de l'information et l'aide de leur choix » (p. 11). Comme le soutient Wemmers (2017) :

[...] it is important to recognize that reparation for victims is more than criminal prosecution and punishment. Regardless of whether or not criminal justice is available for victims—and it often will not be—they may be able to obtain reparation in other ways (p. 202).

Plusieurs auteures abondent dans le même sens, en préconisant une valorisation et un élargissement des options potentielles pour les victimes au-delà des tribunaux, et ce, afin que ces dernières puissent bénéficier de réponses individuelles ou collectives plus appropriées et adaptées à leurs divers besoins en ce qui a trait à la justice (Clark, 2015; Curtis-Fawley et Daly, 2005; Daly, 2014; Pali et Madsen, 2011; Powell et al. 2015; Ullman, 2010, p. 154).

### **1.1.2. La justice selon les victimes de violence à caractère sexuel**

Si l'on met de l'avant l'importance de répondre de façon diversifiée aux besoins de justice des victimes de VACS, il importe nécessairement de se questionner sur ce que représente la « justice » à leurs yeux. En effet, comme l'avancent McGlynn et Westmarland (2019), « only when we appreciate, and then act on, how victim survivors themselves conceptualize justice will we begin to address the failings of current approaches and – most importantly – be able to envision new ways of securing justice » (p. 180).

La littérature sur la conception de la justice pour des personnes ayant été victimes de VACS met en lumière comment, pour elles, la justice peut prendre plusieurs formes et s'actualiser de différentes façons (Clark, 2015; Daly 2014, 2017; Herman, 2005; Julich, 2006; McGlynn et Westmarland, 2019). L'étude de McGlynn et Westmarland (2017; 2019) a notamment soulevé comment des femmes ayant été victimes de VACS avaient une vision multidimensionnelle et dynamique du concept de justice. Les auteures ont qualifié celle-ci de « justice kaléidoscope », laquelle réfère à la justice :

[...] as a continually shifting pattern, constantly refracted through new circumstances and understandings. The variety of patterning resonates with victim-survivors' sense that justice is not linear, but has multiple beginnings and possible endings. Justice is complex, nuanced and a difficult to (pre)determine feeling. Justice is a lived, ongoing and ever-evolving experience and process, rather than an ending or result (McGlynn et Westmarland, 2019, p. 186).

Les auteures expliquent comment cette façon de concevoir la justice contraste fortement avec la conception de la justice qui est habituellement véhiculée au sein des systèmes judiciaires étatiques. En effet, selon elles, ceux-ci tendent à représenter la justice de façon dichotomique, la justice étant soit obtenu ou non, unidirectionnelle et statique. La « justice » est donc souvent présentée est un résultat final à obtenir à la fin d'un processus et non comme un processus en soi (McGlynn et Westmarland, 2019). Cette observation rejoint l'étude de Clark (2015), qui soulève également comment la perspective des victimes de VACS sur la justice ne correspond pas au modèle habituellement préconisé par les systèmes judiciaires. L'auteure prévient d'ailleurs comment « subscribing to the criminal justice system's interpretation of justice risks prefacing universalised legal preferences over meaningful responses to those affected by sexual violence » (p. 32).

Selon Henry et al. (2015), « although law continues to dominate the imaginative space of justice, there are possibilities for expanding how we think about justice in the aftermath of sexual violence » (p.7). Une façon novatrice d'aborder le thème de la justice est notamment proposée par Daly (2014) qui suggère comment il est plus pertinent de parler des « intérêts de justice<sup>3</sup> » des victimes de VACS plutôt que de parler de la « justice » comme s'il n'en existait qu'une forme. En se basant sur la littérature répertoriant les intérêts de justice manifestés par les personnes ayant été victimes de VACS, Daly (2014) soulève cinq catégories d'intérêts de justice : 1) la participation, qui réfère au fait pour une victime de pouvoir être activement impliquée dans un processus de justice ou de prise de décision, de pouvoir poser des questions et obtenir de l'information; 2) la voix, ou « truth-telling », qui réfère à « telling the story of what happened and its impact in a significant setting, where a victim/survivor can receive public recognition and

---

<sup>3</sup> L'auteure précise comment le terme « intérêts de justice » peut aussi être remplacé par « besoins de justice », mais souligne sa préférence pour le terme « intérêts de justice » puisque celui-ci reconnaît les victimes en tant que parties ayant des intérêts à titre de personne citoyenne participant à une activité de justice (Daly, 2014, p. 388).

acknowledgement » (p. 388); 3) la validation, qui réfère au fait pour une victime d'être crue et de recevoir la reconnaissance sociale que ce qui est arrivé n'est pas de sa faute; 4) ce que l'auteure appelle « vindication », soit l'affirmation collective que l'acte commis à l'égard de la victime est inacceptable, non seulement parce qu'il porte atteinte à la victime mais aussi à la loi; et 5) la responsabilisation de l'agresseur, ce qui inclut le fait pour l'agresseur de faire face à des conséquences pour ses actions, de rendre des comptes, d'assumer pleinement sa responsabilité et de s'engager activement pour changer et ne pas répéter ses actions.

Selon Daly (2014, 2016, 2017), il importe de considérer comment plusieurs « mécanismes de justice » peuvent contribuer à répondre de façon complémentaire et évolutive à ces cinq intérêts de justice des victimes, un « mécanisme de justice » pouvant être compris comme « a justice response, process, activity, measure, or practice [...] » (Daly, 2016, p. 18). Selon l'auteure, un système judiciaire consiste en un mécanisme de justice parmi d'autres. Dans ce contexte, l'auteure préconise de s'intéresser aux divers mécanismes de justice existants et d'évaluer comment chaque mécanisme peut avoir un potentiel et des limites pour répondre aux intérêts de justice des victimes de VACS. La justice réparatrice se présente notamment comme un des nombreux mécanismes de justice novateurs pouvant être évalué (Daly, 2014, 2016, 2017).

### **1.1.3. La justice réparatrice pour répondre aux intérêts de justice des victimes**

La question du potentiel de la justice réparatrice à titre de mécanisme de justice en contexte de violence basée sur le genre, notamment en contexte de violence à caractère sexuel, s'est grandement développée dans la littérature (Curtis-Fawley et Daly, 2005; Daly, 2014; Daly et Stubbs, 2006; Fernandez, 2010; Flynn, 2015; Hayden et al., 2014; Pali et Madsen, 2011; Powell et al. 2015; Ptacek, 2010; Strang et Braithwaite 2002; Van Wormer, 2009; Zinsstag et Keenan, 2017). Plusieurs auteures soulèvent comment la justice réparatrice a le potentiel de répondre aux intérêts de justice des victimes identifiés par Daly (2014), en leur permettant notamment une pleine participation et une influence sur leur processus de justice et en leur offrant un espace pour nommer leurs souffrances, être entendues, reconnues et validées dans leur expérience de victimisation (Clark, 2015; Curtis-Fawley et Daly, 2005; Daly, 2014, 2017; Jülich et Landon, 2017,

p. 197; Koss, 2013, p.1651; McGlynn et al. 2017; Van Camp et Wemmers, 2011). Bien que les pratiques de justice réparatrice dans ce domaine soient encore embryonnaires et peu documentées, plusieurs auteures y réfèrent comme étant une plus-value aux autres interventions en permettant une prise de parole libre par la victime et une reconnaissance de son vécu, et ce, sans avoir à passer nécessairement par un système légal et accusatoire. Tout comme Daly (2014, 2016, 2017), qui conçoit les mécanismes de justice comme étant complémentaires, ces auteures proposent de privilégier une conception de la justice réparatrice comme étant un mécanisme optionnel s'ajoutant à l'éventail des autres services offerts aux victimes et aux offenseurs, et pouvant être adapté selon la particularité des contextes (Fernandez, 2010; Hayden, 2014; Koss, 2010; McGlynn et al. 2017; Pali et Madsen, 2011; Ullman, 2010, p. 164, Wemmers, 2017).

Le présent projet de recherche s'intéressera aux apports potentiels de la justice réparatrice pour répondre aux divers besoins de femmes ayant été victimes de VACS, et ce, en se penchant sur un modèle de pratique spécifique déployé au Québec depuis 2001 par le Centre de services de justice réparatrice (CSJR, 2020a). Afin de pouvoir situer ce modèle de pratique au sein de l'éventail des pratiques de justice réparatrice existantes, les sections qui suivent présenteront tout d'abord un tour d'horizon des fondements de la justice réparatrice. Par la suite, les enjeux et questionnements relatifs à l'application de la justice réparatrice en contexte de VACS seront également soulevés afin de permettre de mieux cerner la pertinence de documenter l'expérience de justice réparatrice offerte par le CSJR.

## **1.2. La justice réparatrice**

### **1.2.1. Les origines et l'évolution du concept de justice réparatrice**

Pour commencer, il importe de souligner que la justice réparatrice contemporaine trouve ses origines dans le mouvement de la justice alternative, lequel a été propulsé par plusieurs mouvements critiques envers le système judiciaire et pénal apparus aux États-Unis dans les années 1960 (Jaccoud, 2019). En effet, Jaccoud (2019) identifie cinq mouvements critiques ayant influencé l'évolution du mouvement alternatif en matière de justice pénale. Selon l'auteure, une première influence provient du mouvement « Alternative Dispute Resolution » (ADR), lequel a

formulé une critique envers un système de justice vertical offrant aux justiciables un accès à la justice exclusivement par la voie des tribunaux. Le ADR a ainsi préconisé le développement de mécanismes de résolution de conflits extra judiciaires. Une deuxième source d'influence provient du développement de la sociologie de la déviance, laquelle a remis « en cause les fondements et le fonctionnement d'une justice pénale qui produit et reproduit les inégalités, qui stigmatise et exclut, par profilage, les franges les plus vulnérables de la société » (Jaccoud, 2019, p. 17). Un troisième mouvement d'influence consiste en la contestation de l'efficacité des programmes de réhabilitation des détenus en milieu carcéral. Parallèlement, la justice alternative trouve aussi ses origines dans les mouvements de défense des droits des victimes et leur dénonciation du « traitement réservé à celles-ci, notamment leur rôle passif et secondaire dans des processus qui ne tiennent compte ni de leurs droits, ni de leurs souffrances, ni de leurs besoins de réparation » (Jaccoud, 2019, p. 17). Finalement, les mouvements décoloniaux, en critiquant l'imposition d'un système de justice étatique et colonial sur les communautés autochtones et en revendiquant l'autodétermination de ces dernières, ont aussi favorisé une remise en question d'un modèle générique de justice punitive (Jaccoud, 2019). Ainsi, c'est dans le contexte nord-américain de critiques plurielles envers le système judiciaire et le système pénal que les premières mesures de justice alternative apparaissent au Canada et au Québec dans les années 1970, notamment à travers des réformes du système de justice et l'introduction de mesures de déjudiciarisation et de non-judiciarisation (Jaccoud, 2019; Rossi, 2012).

C'est ensuite à partir des années 1990 qu'est associé à la justice alternative le terme de « justice réparatrice », et ce, suite à la publication par le criminologue Howard Zehr (1990) du livre fondateur « *Changing Lenses: A New Focus for Crime and Justice* ». La justice réparatrice y est présentée par l'auteur comme un nouveau paradigme pour aborder le crime et la justice (Jaccoud, 2019). Alors que la justice légale est davantage axée sur l'objectif de régulation sociale et conçoit le crime comme étant une violation d'une loi, le paradigme de la justice réparatrice envisage l'acte criminel comme étant producteur de souffrances et de conséquences sur les individus et les communautés. Dans cette optique, plutôt que d'être centrée sur le principe de punition et d'application de la loi, la justice réparatrice a comme objectif principal la reconnaissance et la réparation des impacts négatifs du crime. Ces impacts négatifs sont

considérés comme affectant non seulement la victime, ses proches et la communauté, mais aussi l'offenseur, le comportement criminel étant à la fois interprété comme un symptôme et une source de ruptures sociales (Cadieux, 2011; Van Camp et Wemmers, 2011; Zehr, 2002). Comme l'avance Jaccoud (2007), le paradigme de la justice réparatrice propose donc, « à ses origines, une justice symétrique puisque les « bénéfiques réparateurs » sont censés être retirés autant par les victimes que par les responsables des conséquences encourues par ces dernières » (p. 5).

Ce nouveau « paradigme réparateur » (Jaccoud, 2007, p. 7), centré sur la réparation des conséquences du crime, a évolué à travers le temps, notamment en ce qui a trait à son positionnement face au système de justice pénale. En effet, le paradigme initial a d'abord positionné la justice réparatrice dans une perspective abolitionniste face au système pénal, la justice réparatrice étant présentée comme un moyen « 'd'abolir' la dimension punitive de la justice et de la remplacer par une approche qui répond mieux aux besoins de toutes les parties touchées par le crime » (Jaccoud, 2019, p. 18). Toutefois, ce positionnement initial a été contesté vers la fin des années 1990. En effet, Jaccoud (2007) explique que certains criminologues, comme Daly (2000, 2002, citée dans Jaccoud, 2007) et Duff (2003, cité dans Jaccoud, 2007), ont soutenu que le crime devait être compris non seulement comme engendrant des conséquences mais aussi comme étant un comportement qui transgresse une norme et nécessite donc une réprobation sociale. Cette contestation du positionnement abolitionniste a contribué à l'émergence d'une conception de la justice réparatrice comme étant complémentaire à la justice pénale. Dans cette optique de complémentarité, il est considéré qu'au-delà de la réparation des conséquences d'un acte criminel, il importe également de dénoncer socialement l'acte criminel (Jaccoud, 2007). L'emphase sur la complémentarité de la justice réparatrice avec le système pénal a ainsi mené au développement d'une branche de la justice réparatrice davantage axée sur la reconnaissance des conséquences du crime pour les victimes et mettant de l'avant, comme l'explique Jaccoud (2007) :

[...] un modèle de justice de plus en plus asymétrique, construit sur la prémisse selon laquelle les victimes ont des besoins et des blessures dont il faut s'occuper, les délinquants eux, une responsabilité à assumer la réparation des conséquences de leur geste (p. 6).

En somme, si la justice réparatrice s'est tout d'abord présentée comme un nouveau paradigme pour aborder le crime, les différentes façons de concevoir le crime a mené à la fragmentation et à la complexification du paradigme et des modèles de justice qu'il préconise (Jaccoud, 2007).

### **1.2.2. Définir la justice réparatrice**

Cette fragmentation au niveau du paradigme initial de justice réparatrice est notamment reflétée dans l'absence de consensus sur la définition de la justice réparatrice dans la littérature (Daly, 2016; Johnstone et Van Ness, 2006; Marshall, 2014). Johnstone et Van Ness (2006) soulignent notamment comment la justice réparatrice « is not simply a persistently vague concept; it is in fact a deeply *contested* concept » (p. 6). En effet, les auteurs distinguent au sein de la littérature trois conceptions fort différentes de la justice réparatrice. La première met l'accent sur le processus et renvoie à la justice réparatrice à titre de rencontre dans laquelle « victims, offenders and others affected by some crime or misconduct meet face to face in a safe and supportive environment and play an active role in discussion and in decision making » (Johnstone et Van Ness, 2006, p. 9). Une deuxième conception identifiée par les auteurs rejoint le paradigme initial proposé par Zehr (1990) et est davantage axé sur la finalité du processus, soit l'objectif de réparation des préjudices causés par le crime à travers la guérison des victimes, la réintégration des offenseurs et la restauration de la communauté (Johnstone et Van Ness, 2006, p. 9; Miller, 2011, p. 203; Umbreit et al., 2006, p. 29). Finalement, si les deux premières conceptions ont en commun de proposer des changements en termes de réponses sociales face aux crimes et aux inconduites, une troisième conception, soit la conception transformative, envisage la justice réparatrice comme étant une philosophie de vie axée sur la collectivité, l'ouverture aux autres et s'appliquant dans toutes les sphères sociales (Johnstone et Van Ness, 2006).

Marshall (2014), de son côté, identifie trois principes centraux à ce qui caractérise une réponse sociale au crime dite de « justice réparatrice ». En premier lieu, celle-ci aurait la caractéristique d'aborder le crime comme étant une blessure. Dans cette optique :

Crime is not viewed simply as the breaking of the law, or the transgressing of some moral or spiritual code; it is the harming of actual persons, the infliction of real personal losses, the tearing of the web of relationships that interconnect us in society: the wounding, indeed, of our very humanity. [...] what fundamentally marks out crime as

wrong is that it injures, or seriously threatens to injure, the persons involved and violates their relational integrity (Marshall, 2014, p.7).

En deuxième lieu, Marshall soutient que la justice réparatrice est basée sur une conception de la justice qui s'actualise à travers des relations justes entre individus, le crime étant un déshonneur envers « [...] the kind of relationship that ought to exist between the parties as fellow citizens and fellow human beings » (Marshall, 2014, p.7). La justice implique donc de rectifier une justesse au sein des relations, et ce, non pas en restaurant la relation mais bien en exposant le comportement inacceptable qui a blessé la relation et en y remédiant. Finalement, un dernier principe central identifié par Marshall (2014) consiste à concevoir que « rendre justice » à la suite d'un crime ou d'une inconduite implique « the repairing or healing of the injury » (p. 8).

Les principes centraux soulignés par Marshall se retrouvent notamment dans certaines définitions institutionnelles de la justice réparatrice. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies (2020) définit celle-ci comme :

[...] an inclusive, flexible and participatory approach to crime that can be complementary or an alternative to the conventional criminal justice process. It provides an opportunity to all affected parties – offenders, victims, their families and the community – to participate in addressing the crime and repairing the harm caused by it. [...] Underpinning restorative justice is the understanding that criminal behaviour not only breaches the law, but also harms victims and the community (paragr. 1).

De son côté, le Service correctionnel du Canada (SCC) définit la justice réparatrice comme :

[...] une philosophie et une approche dans le cadre de laquelle la criminalité et les conflits sont considérés surtout comme des torts causés aux personnes et aux relations. Elle vise à offrir du soutien aux personnes touchées par un crime ou un conflit (les victimes, les délinquants et les membres de la collectivité) ainsi que la possibilité de communiquer et de participer volontairement, dans un climat sécuritaire, à des processus pour favoriser la responsabilisation, la réparation et le cheminement vers la compréhension, la satisfaction, la guérison, la sécurité et l'apaisement (Service correctionnel Canada, 2014, paragr. 1).

Ces diverses définitions de la justice réparatrice, ainsi que les principes qui la sous-tendent, nous invitent donc à retenir que dans certains cas le concept peut référer à une façon de comprendre le crime, donc à une philosophie ou à un paradigme. Dans d'autres cas, il peut aussi référer à une façon concrète de répondre socialement au crime, donc à une approche, un mécanisme ou à un modèle d'intervention (Daly, 2016). Selon Daly (2016), la coexistence de ces deux façons de référer au concept serait la raison principale pour laquelle il n'existe pas de consensus sur une définition de la justice réparatrice, puisque définir une façon de penser et une façon de faire sont

deux choses bien distinctes. Selon l'auteure, la justice réparatrice est avant tout un mécanisme de justice novateur qui consiste en « *a meeting (or several meetings) of affected individuals, facilitated by one or more impartial people* » (Daly, 2016, p. 21).

De façon plus spécifique, lorsque la justice réparatrice est présentée à titre de rencontre, celle-ci est habituellement décrite comme se faisant strictement de façon volontaire. Bien qu'elle puisse prendre plusieurs formes, elle implique habituellement un dialogue ou un échange d'information entre les acteurs impliqués dans une situation d'inconduite ou de criminalité (Rossi, 2012; Van Wormer, 2009). Certaines conditions sont prérequis pour la mise en application d'un tel dialogue, soit que l'offenseur doit d'emblée reconnaître sa responsabilité ; il ne s'agit donc pas d'un processus d'argumentation, de défense de positions ou de négociation quelconque. De plus, la victime et l'offenseur doivent clairement être identifiés. Il n'y a donc pas de place pour une victimisation de l'offenseur ou une insinuation de responsabilité de la victime face au crime (Curtis-Fawley et Daly, 2005; Fernandez, 2010; McGlynn et al. 2012). Pour ces raisons, bien que certaines interventions en justice réparatrice se présentent sous le terme de « médiation », plusieurs auteurs mentionnent l'importance de ne pas confondre les processus de justice réparatrice avec les processus habituels de médiation en règlement des différends, ou même avec des processus visant une réconciliation ou l'obtention d'un pardon (Umbreit, 1999, p. 216 ; Zehr, 2002). Bien que le pardon des victimes envers les offenseurs soit un résultat probable d'un dialogue de justice réparatrice, celui-ci ne serait pas mis en place ou articulé dans cet objectif (Fernandez, 2010; Zehr, 2002).

### **1.3. Le modèle de pratique du Centre de services de justice réparatrice (CSJR)**

Comme le soulève Godden-Rasul (2017), en s'intéressant à l'efficacité de la justice réparatrice pour répondre aux besoins des victimes de VACS, il est fondamental de faire une distinction entre les divers modèles de pratique existants, certains modèles pouvant être plus appropriés et efficaces que d'autres. Le présent projet de recherche se penchera spécifiquement sur le modèle de pratique du CSJR, ce dernier se distinguant des autres modèles de pratique par deux caractéristiques qui lui sont propres. La présente section présentera les caractéristiques

spécifiques au modèle du CSJR afin de situer ce dernier au sein de l'éventail des pratiques de justice réparatrice.

### **1.3.1. Une pratique en contexte post-sentence**

Une première caractéristique importante du modèle de pratique du CSJR est que celui-ci est déployé en contexte post-sentence et agit donc en supplément au processus judiciaire (CSJR, 2020b).

En effet, une distinction majeure existe entre les divers modèles de justice réparatrice selon leur rapport au système judiciaire. En premier lieu, la justice réparatrice peut être intégrée au sein même des procédures de justice et être utilisée comme mécanisme de diversion afin de traiter les dossiers de façon alternative au système pénal (Miller, 2011, p. 204; Wemmers, 2017, p. 198). On parlera alors de modèles de diversion, lesquels sont davantage axés sur la finalité du dialogue, comme dans le cas où le processus sert à déterminer les modalités de responsabilisation d'un offenseur (Miller, 2011, p. 204 ; Rossi, 2012, p. 122 ; Wemmers, 2017, p. 198). Au Canada, cette pratique de diversion s'est d'abord développée en contexte de délinquance juvénile. Le premier programme de diversion a vu le jour dans un programme communautaire pour jeunes en 1974 en Ontario et a progressivement fait sa place au sein du système de justice pénale pour adolescents. Au Québec, l'adoption en 1979 de la Loi sur la protection de la jeunesse, ainsi que l'adoption au fédéral, en 1984, de la Loi sur les jeunes contrevenants ont permis l'intégration des premières mesures extrajudiciaires pour traiter les délits et crimes contre la propriété. Ces mesures, administrées aujourd'hui au Québec par plus d'une quarantaine d'organismes de justice alternative (OJA), incluent entre autres la médiation et la conciliation, les travaux communautaires et les conférences familiales (Cadieux, 2011; Charbonneau et Béliveau, 1999; Rossi, 2012). Récemment, le Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG) a aussi été implanté à la Cour du Québec afin de permettre à des personnes adultes ayant commis des infractions de moindre gravité de « recourir à des mesures de rechange plutôt qu'aux procédures judiciaires traditionnelles » (Gouvernement du Québec, 2021, paragr. 1). Ce programme vise à aider les personnes « à prendre conscience des conséquences de leurs gestes

et à participer activement à la réparation des torts qu'elles ont causés » (Gouvernement du Québec, 2021, paragr. 3).

Alors que la justice réparatrice s'est initialement développée comme un mécanisme de diversion en contexte de délinquance juvénile et de crimes contre la propriété (Marshall, 2014, p. 6), la fin des années 1980 marque l'émergence, en Colombie-Britannique et au Manitoba, de modèles de justice réparatrice pour adultes en contextes de crimes violents contre la personne, et ce, sous la forme de rencontres entre personnes incarcérées et victimes (Cario, 2010 ; Gustafson, 2005). À la différence de la justice réparatrice de diversion, cette forme de justice réparatrice s'opère non pas de façon alternative mais additionnelle au système judiciaire, et ce, en contexte post-sentence. De tels modèles, incluant celui du CSJR, reposent donc sur ce que Wemmers (2017, p. 198) appelle un système à deux voies : la « voie réparatrice » étant offerte comme un supplément à la « voie judiciaire » traditionnelle. À l'opposé des modèles de diversion, la pratique de la justice réparatrice en contexte post-sentence n'est pas axée sur la finalité du dialogue mais davantage sur le processus en soi, la rencontre n'ayant pas de « résultat concret autre que la parole et la libération émotionnelle, ce pourquoi l'*objectif* du processus [...] devient si difficile à distinguer du *processus* en lui-même » (Rossi, 2012, p. 122). Comme l'explique Cario (2010) :

[...] ce que les uns et les autres viennent chercher dans ces rencontres post-sentencielles se trouve situé sur un autre registre plus symbolique mais pour autant susceptible d'être réparateur : la libération des émotions négatives relatives au crime qui continuent de les submerger [...] (p. 116).

Au Canada et au Québec, la pratique de la justice réparatrice pour adultes en contextes de crimes violents contre la personne, incluant les agressions à caractère sexuel, était jusqu'à tout récemment<sup>4</sup> déployée uniquement selon des modèles post-sentencielles (Van Camp et Wemmers, 2011, p. 179). Au Québec, de tels services de justice réparatrice en contexte post-sentence sont offerts par le CSJR, le programme Possibilités de justice réparatrice (PJR) du Service correctionnel du

---

<sup>4</sup> Tout récemment, en 2020, le réseau d'organismes de justice alternative Équijustice a officialisé un nouveau programme de « médiation spécialisée », lequel implique une facilitation par des médiateurs accrédités de « services de dialogue entre victimes et agresseurs dans le cadre des délits intimes et autres crimes graves contre la personne » (Équijustice, 2020, p. 2). Ce programme se distingue des autres programmes de justice réparatrice offerts exclusivement en contexte post-sentence, puisqu'il peut être appliqué, selon Équijustice (2021), « à toutes les étapes présentencielles, sentencielles et postsentencielles d'une procédure judiciaire provinciale » (p. 4).

Canada (Service correctionnel Canada, 2021) et le programme de médiation spécialisée du réseau d'organismes Équijustice (Équijustice, 2020).

### **1.3.2. Un dialogue entre offenseurs et victimes de crimes apparentés**

Tout comme le programme PJR proposé par le Service correctionnel fédéral et le service de médiation spécialisée d'Équijustice, le CSJR offre des opportunités de dialogues entre offenseurs et victimes en contexte post-sentenciel. Toutefois, alors que le Service correctionnel et Équijustice facilitent des dialogues entre victimes et offenseurs impliqués dans le même crime, aussi appelés « rencontres auteur-victime », le CSJR a comme particularité de faciliter uniquement des dialogues entre victimes et offenseurs n'ayant pas d'historique commun, mais étant impliqués dans des crimes dits « apparentés » ou similaires. Cette pratique est aussi appelée « rencontres détenus-victimes » (RDV) (CSJR 2020a; Van Camp et Wemmers, 2011, p. 172). Selon ce modèle, une personne victime entre donc en dialogue avec une personne ayant été incarcérée pour avoir commis un crime partageant plusieurs similarités avec le crime subi par la victime. Les RDV proposées par le CSJR peuvent se faire selon deux modalités, soit en groupe ou en « face à face », et ont comme objectif de « créer un espace de parole où les victimes et les offenseurs peuvent se rencontrer et s'exprimer librement » (CSJR, 2020b, paragr. 7). Elles sont également animées par une équipe de deux animateurs bénévoles composée en tout temps d'un homme et d'une femme, l'un d'entre eux devant posséder une expertise professionnelle en relation d'aide ou en psychothérapie. Le rôle des animateurs est d'assurer la sécurité du processus, en encadrant les échanges et en assurant que ces derniers se déroulent dans le respect des individus et des règles (CSJR, 2020c).

À chaque année, l'organisme planifie au moins une RDV de groupe sur les agressions à caractère sexuel en contexte familial. Ces RDV en groupe se déroulent en milieu correctionnel et réunissent une dizaine de personnes, incluant quatre victimes, quatre agresseurs, ainsi que deux bénévoles agissant à titre de « membres de la communauté ». Ces derniers ont suivi une formation préparatoire dispensée par l'organisme et agissent au sein du groupe à titre de représentant symbolique de la société, laquelle est considérée comme ayant « permis d'une part que le crime se produise, et qui d'autre part en subit également les conséquences » (CSJR, 2020c,

paragr. 5). La démarche de groupe implique une rencontre hebdomadaire de trois heures et se déroule sur sept semaines consécutives. Un thème de discussion est abordé à chaque semaine et les participants sont invités à dialoguer sur ces thèmes ainsi qu'à faire des exercices préparatoires entre chaque rencontre. À la fin de chaque dialogue, les victimes et les agresseurs se réunissent séparément en sous-groupe afin de faire un retour sur l'expérience (CSJR, 2020c).

Une autre possibilité offerte par l'organisme pour aborder un historique de VACS est de participer à une RDV en « face à face ». Les rencontres en « face à face » sont également animées par deux animateurs mais se font dans un groupe plus restreint, réunissant une victime, un agresseur et un membre de la communauté. Le processus en « face à face » peut se dérouler sur deux à trois rencontres et peut se tenir soit en milieu correctionnel ou dans un lieu communautaire sécuritaire, et ce, dans le cas où un agresseur a terminé de purger sa peine. Depuis 2014, le CSJR organise entre neuf et treize RDV en « face à face » par année, la grande majorité de ces rencontres portant sur des contextes de VACS (CSJR, 2020d).

Avant d'admettre un individu au sein de la démarche, le CSJR procède à des entretiens individuels et à un processus de sélection afin de s'assurer que chaque participant remplissent certaines conditions de participation. Premièrement, l'ensemble des participants doit s'engager au respect de la confidentialité des rencontres, « s'inscrire volontairement et librement, avoir des motivations clairement identifiées et réalistes ainsi qu'un désir sincère de s'engager dans la série de rencontres » (CSJR, 2020c, paragr. 14). Au niveau des agresseurs, ces derniers doivent être en mesure de reconnaître leur culpabilité et leurs gestes, démontrer une capacité d'empathie et manifester une motivation de changement. De plus, selon l'organisme, la participation au RDV ne doit en aucun cas avoir une influence sur le processus de libération d'une personne incarcérée, la motivation à participer devant être intrinsèque et non axée sur l'obtention de bénéfices institutionnels quelconques. Du côté des victimes, celles-ci doivent être en mesure de verbaliser les conséquences du crime dans leur vie et avoir accès à un soutien approprié (CSJR, 2020c). Bien que les animateurs demeurent disponibles pour soutenir les victimes à travers le processus, le CSJR précise que les dialogues de justice réparatrice ne consistent pas en une thérapie et encourage les victimes à bénéficier en parallèle d'un « soutien thérapeutique idéalement préétabli, régulier et accessible tout au long des rencontres » (CSJR, 2020c, paragr.16).

Depuis 2001, plus de 800 personnes ont participé à des RDV facilités par le CSJR, et ce, en majorité en contexte de VACS. Tel que l'organisme le formule, ces personnes « ont choisi d'oser la rencontre » (CSJR, 2020a, paragr. 5). Ceci nous amène à nous questionner sur les motivations qui amènent certaines victimes de VACS à oser un tel dialogue avec un agresseur qui a commis le même type de crime qu'elles ont subi, ainsi que sur les avantages qu'elles peuvent retirer d'une telle rencontre.

## **1.4. Le potentiel et les limites des RDV pour les femmes victimes de violence à caractère sexuel**

### **1.4.1. Les bénéfices potentiels des RDV**

Plusieurs auteurs soutiennent que les approches en justice réparatrice ont la capacité de répondre à différents besoins de femmes victimes de violence basée sur le genre et de contribuer à leur processus de guérison (Curtis-Fawley et Daly, 2005; Fernandez, 2010; Hayden et al. 2014; McGlynn et al., 2017; Ptacek, 2010; Strang et Braithwaite 2002; Van Camp et Wemmers, 2011; Van Wormer, 2009; Zinsstag et Keenan, 2017). En premier lieu, l'approche de la justice réparatrice contribuerait au renforcement du pouvoir d'agir des victimes en offrant des modèles d'intervention flexibles s'adaptant aux besoins de la victime et en lui permettant de faire des choix et d'avoir du contrôle sur son processus de justice. En deuxième lieu, un des avantages de l'approche souvent mis de l'avant est qu'elle permettrait à la victime de s'exprimer librement et dans ses propres mots sur son vécu et sur les conséquences de la violence dans sa vie. De plus, le dialogue en justice réparatrice favoriserait la validation et la reconnaissance de la victime dans son expérience et sa souffrance. Finalement, en encourageant la prise de responsabilité par l'offenseur et en permettant à la victime de poser des questions à ce dernier, le dialogue en justice réparatrice offrirait une forme de réponse sociale déculpabilisante pour la victime, un élément pouvant être important pour des victimes ayant reçu des réponses sociales négatives face à leur victimisation (Curtis-Fawley et Daly, 2005, p. 609).

Les évaluations internes du CSJR sur sa propre pratique reflètent certains éléments de cette littérature. En effet, selon les informations et les témoignages recueillis par le CSJR, les

victimes qui choisissent de participer à un processus de RDV partageraient souvent les mêmes motivations, soit « s'exprimer et être écoutées/reconnues, comprendre, se libérer d'émotions destructrices, aider à la non-récidive, tourner la page » (CSJR, 2020c, paragr. 25). Pour ce qui est des impacts de la participation aux RDV pour les victimes, une étude sur les services du CSJR effectuée par le Service correctionnel du Canada (2007, cité dans CSJR, 2020c) rapporte que « 93 % des victimes ont noté une baisse des émotions négatives qui les habitaient (peur, colère, tristesse), 86 % ont ressenti une diminution de la haine qu'elles avaient vis-à-vis de leur agresseur, 72 % ont indiqué que les RDV les ont aidées à sortir de leur victimisation » (paragr. 28).

Lorsque j'ai amorcé le présent projet de maîtrise en 2019, aucune étude publiée ne portait spécifiquement sur l'application du modèle de justice réparatrice des RDV en contexte de violence à caractère sexuel. Toutefois, une récente étude de Wemmers et al. (2020) vient tout récemment de se pencher sur « les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice ». Cette étude incluait des participants ayant pris part à divers programmes, incluant les RDV offertes par le CSJR. Bien que le rapport de recherche complet ne soit pas disponible au moment de la rédaction de ces lignes, les résultats généraux de l'étude ont été publiés dans un communiqué de presse du Centre international de criminologie comparée (CICC). Un premier constat majeur souligne que « les programmes de justice réparatrice permettent de compléter l'aide thérapeutique et ce, selon les participants, par la réponse aux besoins qui ne peuvent être répondus que par l'entremise d'une rencontre avec un agresseur » (CICC, septembre 2020, paragr. 3). Pour toutes les personnes victimes rencontrées, un de ces besoins auquel les programmes auraient répondu est celui de la reconnaissance, tant de l'innocence de la victime que de la culpabilité de l'agresseur. Les programmes de justice réparatrice auraient aussi comblé un besoin d'information des personnes victimes en leur permettant de poser des questions, d'obtenir des réponses et de « comprendre ce qui s'est passé et pourquoi » (CICC, septembre 2020, paragr. 5), et ce, même dans le cas de rencontres avec un agresseur de crime apparenté.

Bien que la documentation scientifique sur les bénéfices du modèle du CSJR pour les victimes de VACS est limitée, d'autres recherches permettent de constater que les pratiques de justice réparatrice post-sentencielles appliquées en contextes de crimes violents contre la

personne seraient en majorité appréciées par les victimes et auraient des impacts positifs dans leur vie. Ces recherches incluent l'étude de Roberts (1995) et de Gustafson (2005) sur le programme de rencontres entre auteurs et victimes de Langley en Colombie-Britannique, l'étude d'Umbreit et al. (2006) sur deux programmes de rencontres entre auteurs et victimes en Ohio et au Texas, l'étude de Miller (2011) sur un programme de rencontre entre auteurs et victimes au Delaware ainsi que l'étude de Van Camp et Wemmers (2011, 2013) sur les expériences de justice réparatrice de participants canadiens et belges, lesquelles incluaient également des rencontres entre détenus et victimes de crimes apparentés. L'ensemble de ces recherches incluait des cas de VACS.

En premier lieu, ces études ont en commun de faire émerger deux motivations récurrentes qu'ont les victimes pour participer au processus, soit le désir de pouvoir poser des questions à l'offenseur et d'obtenir des réponses, ainsi que de pouvoir exposer à l'offenseur comment la violence a eu un impact dans leur vie (Miller, 2011, p. 179; Roberts, 1995, p. 92; Umbreit et al. 2006, p. 36; Van Camp et Wemmers, 2013, p. 125). Comme le résume Miller (2011) et faisant écho aux motivations des victimes participantes aux RDV soulevées par le CSJR :

The women said that it was time to give the offenders the emotional baggage they had been carrying all these years. They wanted answers. They wanted to fill in pieces of the puzzle. They wanted their misplaced guilt erased. They wanted reassurances of no further harm or contact. Most important, they sought empowerment over people and situations over which they had previously no power (p. 179).

En ce qui a trait aux impacts du processus sur les victimes, les cinq études soulignent que ces dernières en ressortent avec une forme de libération ou de transformation. En effet, dans le cadre de l'étude de Roberts (1995, p. 104), alors que toutes les victimes indiquent avoir apprécié le programme, 23 victimes sur 24 mentionnent spécifiquement que le processus de justice réparatrice leur a permis de « tourner une page » dans leur vie et d'obtenir une forme de finalité. Un tel sentiment de finalité était attribué au fait d'avoir finalement été entendues, de s'être libérées du contrôle qu'exerçait encore l'offenseur sur elles ou de ne plus avoir peur (Roberts, 1995, p. 104). L'étude de cas de Gustafson (2005) a montré comment les rencontres entre auteurs et victimes avaient le potentiel d'aider les victimes à réduire leur symptômes de stress post-traumatique ou à s'en libérer complètement. De leur côté, Umbreit et al. (2006) ont rapporté que

95 % à 100 % des victimes se disaient très satisfaites de leur expérience de rencontre entre offenseurs et victimes. De plus, 60 % des victimes ont mentionné être ressorties de l'expérience avec un sentiment de réparation, 58 % avec des sentiments envers l'offenseur ayant changé pour le mieux et 48 % avec un regard sur la vie ayant, en général, changé pour le mieux. Finalement, tant dans l'étude de Van Camp et Wemmers (2013) que celle de Miller (2011), les auteures notent comment divers aspects du processus de justice réparatrice auraient contribué à une reprise de pouvoir pour plusieurs victimes. Les victimes ont soulevé en grand nombre qu'elles se sentaient en contrôle du processus, ce qui leur procurait un sentiment de sécurité, et plusieurs ont mentionné que la reconnaissance par l'offenseur des torts causés avait un effet libérateur, déculpabilisant ou de renforcement de pouvoir (Miller, 2011, p. 180-181; Van Camp et Wemmers, 2013, p. 124-126). Les auteures indiquent aussi comment, pour la majorité des victimes participantes, le processus était un moyen d'obtenir des réponses de la part de l'offenseur et plusieurs soulèvent que de telles réponses ont permis d'obtenir une forme de finalité (Miller, 2011, p. 180-181; Van Camp et Wemmers, 2013, p. 132).

En somme, la littérature sur la justice réparatrice en contexte post-sentenciel répertorie de nombreux avantages potentiels pour les victimes de crimes violents contre la personne. Bien que ces résultats viennent appuyer la documentation existante sur les apports du modèle post-sentenciel dispensé par le CSJR, il manque actuellement des données sur les avantages spécifiques du modèle de RDV, lequel offre la particularité d'un dialogue entre acteurs de crimes apparentés ainsi que la participation de bénévoles qui agissent à titre de membres de la communauté. De plus, bien que la violence à caractère sexuel soit comprise comme un crime violent contre la personne, une nombreuse littérature soutient l'importance de prendre en compte les enjeux spécifiques de la violence de genre dans l'évaluation des pratiques de justice réparatrice dans ces contextes.

#### **1.4.2. Les limites et les risques de la justice réparatrice en contexte de violence à caractère sexuel**

Malgré les recherches démontrant l'appréciation générale des victimes de crimes violents contre la personne envers les processus de justice réparatrice post-sentenciels, ainsi que l'objectif de

tels processus de responsabiliser les offenseurs et de faciliter la réparation des torts causés, la question de la place de la justice réparatrice en contexte de violence de genre, incluant la violence à caractère sexuel, est fortement controversée. En effet, plusieurs chercheuses féministes y voient des risques inhérents pour la sécurité des victimes, un danger de déséquilibre de pouvoir et une possibilité de revictimisation ou de victimisation secondaire de celles-ci. Au delà des objectifs louables de la justice réparatrice de contribuer à l'émancipation et au renforcement des capacités des victimes, ces auteures soulignent l'importance de considérer les dynamiques cycliques et les enjeux de pouvoir et de contrôle spécifiques à plusieurs types de violence de genre avant d'appliquer un modèle générique de justice réparatrice à ces contextes (Acorn, 2004; Cameron, 2006; Coker, 2002; Cossins, 2008; Daly et Stubbs, 2006; Ptacek, 2010; Stubbs, 2002, 2014). Comme l'avance Cameron (2006), appliquer des modèles de justice réparatrice en contexte de violence basée sur le genre sans avoir la certitude que cela peut être fait de façon sécuritaire et efficace « is gambling with the lives and safety of Canadian women » (p. 59).

Un premier enjeu soulevé est le risque d'instrumentalisation des victimes à travers les démarches de justice réparatrice. En effet, Wemmers (2017) explique comment la résistance de certains chercheurs et groupes de défense des victimes envers la justice réparatrice vient entre autres du fait que les premiers programmes ont été mis sur pied « as a means to further the successful rehabilitation of the offender and not as a way to better meet victims' needs » (Wemmers, 2017, p. 194). Comme l'explique l'auteure, la justice réparatrice s'est d'abord développée comme une notion appartenant au domaine de la criminologie et non pas au domaine de la victimologie<sup>5</sup>. Cela a donc mené à des critiques envers les programmes de justice réparatrice, ces derniers étant considérés non pas comme symétriques mais bien comme davantage axés sur les intérêts des offenseurs et ayant le potentiel d'instrumentaliser les victimes pour la réhabilitation de ceux-ci (Wemmers, 2017). Avec le développement progressif de programmes de justice réparatrice qui accordent une place centrale aux victimes et à leurs intérêts, les groupes de défense des victimes se sont peu à peu ouverts à la justice réparatrice et

---

<sup>5</sup> Wemmers (2017) propose notamment de faire une distinction en anglais entre les termes « restorative justice » et « reparative justice ». Alors que le premier appartient au domaine de la criminologie et est davantage axé sur la réhabilitation des offenseurs, le deuxième appartient au domaine de la victimologie et réfère à une justice réparatrice centrée sur les besoins des victimes.

à ses bénéfiques potentiels. Toutefois, le danger de l'instrumentalisation des victimes est considéré comme important, notamment dans les cas où la justice réparatrice est appliquée dans le but premier de changer le comportement de l'offenseur, et ce, en plaçant les intérêts de la victime au deuxième plan (Wemmers, 2020).

En deuxième lieu, plusieurs auteures soulèvent à quel point il est important de prendre en compte que l'asymétrie de pouvoir qui caractérise divers types de violence de genre a le potentiel d'être recréée au sein même d'une rencontre de justice réparatrice, et donc de revictimiser la victime (Cameron, 2006; Curtis-Fawley et Daly 2005; Cossins, 2008; Stubbs, 2002, 2014). En effet, comme le soulignent Curtis-Fawley et Daly (2005), même avec la présence de facilitateurs, « an abuser may threaten the victim or others at the conference, and balancing power or equality in the conference setting may be an impossible goal in light of a history of violence » (p. 624). Certaines auteures soulèvent notamment comment un agresseur ayant un historique de domination envers une victime pourrait facilement intimider cette dernière de façon subtile et imperceptible aux yeux des facilitateurs, en utilisant par exemple des mots spécifiques ou des gestes qui ont une signification particulière pour la victime (Curtis-Fawley et Daly, 2005; Stubbs, 2014). De plus, bien qu'un agresseur doive d'emblée accepter sa responsabilité pour prendre part à un dialogue de justice réparatrice, il y a toujours un risque qu'il puisse minimiser la portée de ses gestes, tenter de trouver des moyens de se déculpabiliser et de nier le récit de l'expérience de la victime (Cossins, 2008; Godden-Rasul, 2017; Stubbs, 2014). À cet effet, la recherche de Miller (2011) sur les rencontres post-sentencielles entre auteurs et victimes démontre que les agresseurs qui connaissaient leurs victimes avaient une tendance à minimiser les conséquences de leurs actions pendant les dialogues et cherchaient une forme de validation du fait de pouvoir reconnaître leur culpabilité. De plus, bien que la justice réparatrice ne soit pas axée sur le pardon, certaines victimes, notamment dans des cas de violence conjugale, pourraient se sentir pressurisées d'accepter des excuses (Daly et Stubbs, 2006, p. 17). Comme l'avance Stubbs (2014), « women face strong cultural expectations to accept apologies, but perpetrators of intimate partner violence commonly use apologies to placate victims only to re-offend » (p. 206). Ainsi, un dialogue entre une victime et un agresseur implique nécessairement le risque que l'agresseur cherche à manipuler le processus, à maintenir une forme de contrôle sur

la victime ou qu'il ne soit pas prêt à être à l'écoute du témoignage de celle-ci et à assumer pleinement sa responsabilité. Comme le résume Koss (2000), une rencontre de justice réparatrice peut donc devenir, pour un agresseur, « an expanded forum for the denial and trivialization of his violence » (p. 1338).

En troisième lieu, si un des avantages souvent mis de l'avant par les promoteurs de la justice réparatrice est que celle-ci offre un espace aux victimes pour s'exprimer, une étude de Wemmers et Cyr (2006) a soulevé comment « se faire entendre » était d'autant plus important pour les victimes d'actes criminels. Bien qu'il est vrai qu'une rencontre de justice réparatrice offre un espace de parole aux victimes, certaines auteures préviennent comment il ne faut toutefois pas prendre pour acquis que la victime sera validée, crue et soutenue par l'ensemble des individus présents lors de la rencontre. En effet, ces auteures rappellent que l'implication des proches ou des membres de la communauté dans les modèles de justice réparatrice ne serait pas automatiquement synonyme de soutien et impliquerait un risque de victimisation secondaire des victimes dans le cas où ces membres soient complices ou en partie responsables de la violence exercée (Griffiths, 1999, Nelund, 2015; Stubbs, 2014, p. 207). Comme le soutient Nelund (2015), « communities are often not the healthy, positive ideal that some [restorative justice] theorists portray. Communities often support traditional, patriarchal power structures » (p. 68). Une rencontre de justice réparatrice qui ne prend pas en compte le caractère systémique de la violence de genre et les relations de domination qui la soutiennent aurait donc le potentiel de reproduire des discours culpabilisants envers les victimes et de les maintenir dans le silence (Godden-Rasul, 2017, p. 22; Stubbs, 2014).

Finalement, Stubbs (2014) rappelle comment le fait que l'implication dans une démarche de justice réparatrice se fasse de façon volontaire n'est pas en soi un facteur suffisant pour assurer que la démarche soit sécuritaire pour une victime. En effet, l'auteure explique qu'il est essentiel de considérer que « women's choices as they resist violence and attempt to find safety are constrained by the effects of gendered violence, by material circumstances and by cultural narratives and practices ». Ainsi, tout comme il est nécessaire de reconnaître et de respecter l'agentivité des femmes qui choisissent de s'engager dans une démarche de justice réparatrice, cela ne dispense pas les programmes de justice réparatrice de leur responsabilité à assurer la

sécurité des victimes tout au long du processus et à prendre en compte comment plusieurs facteurs, notamment la rencontre de besoins de survie comme la sécurité et l'accès aux ressources, influencent la capacité d'une victime à participer (Stubbs, 2014).

En somme, bien que les processus alternatifs proposés par les programmes de justice réparatrice puissent offrir des opportunités intéressantes aux victimes, de tels processus diffèrent de l'un à l'autre et présentent des risques pour la victime, selon la capacité de chaque programme à préparer et soutenir adéquatement les participants, à assurer un cadre sécuritaire et professionnel, le respect des règles du processus et une réelle responsabilisation de l'agresseur (Stubbs, 2014, p. 202; Wemmers, 2017). Comme le résume bien Godden-Rasul (2017), lorsque l'on cherche à considérer si un dialogue entre une victime de VACS et un agresseur est souhaitable, une forte tension existe entre, d'une part, la possibilité qu'une telle expérience puisse contribuer à réparer le mal causé et à renforcer le pouvoir d'agir de la victime et, d'autre part, la possibilité que cette expérience puisse au contraire renforcer le mal causé par la violence et fragiliser le pouvoir d'agir de la victime. À la lumière de cet enjeu, il appert qu'au-delà de la proposition de Daly (2014, 2016) d'évaluer le potentiel et les limites des modèles de justice réparatrice pour répondre à des intérêts de justice des victimes, il importe aussi de questionner si ces modèles peuvent être offerts et facilités de façon sécuritaire pour celles-ci.

## **1.5. Question de recherche et objectifs**

Selon certaines auteures, bien que le débat autour de la pertinence de la justice réparatrice dans le domaine des violences de genre, dont la violence à caractère sexuel, soit nécessaire, permette de poser des mises en garde et d'améliorer les pratiques, les discussions autour de cette question auraient largement été abordées à partir de positions théoriques, et ce, dans un vide empirique. Le manque de données permettant de défendre les pratiques de justice réparatrice auprès de diverses victimes de violence de genre, combiné à la réticence tout à fait légitime de plusieurs milieux féministes face à leur déploiement, contribue à rendre difficile le développement de telles pratiques et, incidemment, la documentaion rigoureuse de l'approche dans ce domaine (Curtis-Fawley et Daly, 2005, p. 610; Koss, 2013, p. 1625; McGlynn et al, 2012, p. 2).

La littérature sur l'application des modèles de justice réparatrice en contexte de violence de genre et de violence à caractère sexuel reste donc encore à être grandement développée. Les quelques recherches ayant évalué certains programmes de justice réparatrice en contexte de crimes violents contre la personne, incluant les agressions à caractère sexuel, pointent toutes vers le potentiel de nombreux apports pour les victimes. Selon Van Camp et Wemmers (2011), la pertinence du dialogue en justice réparatrice pour apporter des bienfaits aux victimes intéressées et aptes à dialoguer avec un offenseur n'est plus à prouver. Selon ces auteures « on devrait alors cesser de se demander si on peut offrir les options réparatrices aux victimes de crimes violents, et plutôt réfléchir à comment et quand on devrait les offrir » (Van Camp et Wemmers, 2011, p. 176).

Il y a donc un besoin de mieux comprendre comment divers modèles de justice réparatrice peuvent répondre aux besoins de certaines femmes victimes de VACS tout en assurant leur sécurité. Ce besoin a d'ailleurs été soulevé dans le rapport « Rebâtir la confiance », récemment déposé par le Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. En effet, la recommandation #147 propose de :

Recenser et évaluer les programmes de justice réparatrice qui s'adressent aux personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale pour s'assurer qu'ils tiennent compte des spécificités de ces formes de criminalité, qu'ils assurent la sécurité des personnes victimes et qu'ils répondent à leurs besoins (Corte et Desrosiers, 2020, p. 22)

Dans l'objectif de répondre à ce besoin, le présent projet de recherche tentera d'approfondir la connaissance sur la démarche de RDV offerte par le CSJR en s'intéressant aux façons dont des femmes qui ont été victimes de VACS en ont fait l'expérience. Compte tenu que ce modèle de justice réparatrice se distingue des autres modèles disponibles au Québec en facilitant uniquement des rencontres entre agresseurs et victimes de crimes apparentés, le projet permettra notamment d'explorer les particularités pour les victimes de vivre une expérience de dialogue avec un agresseur avec qui elle ne partagent pas d'historique.

Ainsi, le présent projet tentera de répondre à la question de recherche générale suivante : **comment des femmes ayant été victimes de violence à caractère sexuel ont fait l'expérience**

**d'une démarche de RDV offerte par le CSJR?** Pour ce faire, le projet se penchera sur les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Identifier quelles ont été les motivations des femmes à s'engager dans la démarche;
- 2) Explorer comment s'est déroulée la démarche pour les participantes;
- 3) Explorer comment la démarche a pu être, ou non, sécuritaire et positive pour les participantes.

## **1.6. Pertinence du projet pour la discipline du travail social**

À travers mon parcours de maîtrise en travail social, je me souviens avoir été étonnée de constater à quel point le concept de la justice réparatrice était peu connu, non seulement par mes collègues étudiants mais aussi par la plupart des professeurs ou chargés de cours à qui j'ai présenté mon sujet de mémoire. En leur expliquant mon projet de recherche, la plupart n'avait jamais entendu parler de l'existence du CSJR ou des RDV. Il semble qu'au Québec les pratiques en justice réparatrice ont surtout été étudiées par les disciplines académiques de la criminologie et de la victimologie, notamment à travers les apports des chercheuses Jo-Anne Wemmers (Université de Montréal), Catherine Rossi (Université Laval), Mylène Jaccoud (Université de Montréal) et Nina Admo (Collège de Maisonneuve et CICC). Le CSJR a d'ailleurs été invité à plusieurs reprises à présenter ses services dans le cadre de cours universitaires dans ces disciplines, mais l'organisme mentionne avoir eu peu de contacts avec les départements en travail social des universités québécoises (CSJR, communication personnelle, novembre 2020).

Pourtant, les travailleurs sociaux sont amenés régulièrement à accompagner des personnes ayant vécu de la violence, et ce, dans divers contextes professionnels. La discipline du travail social a donc intérêt à se pencher sur les apports potentiels et les limites des pratiques en justice réparatrice pour répondre aux besoins des victimes. Comme le mentionne Wemmers (2017), l'accessibilité à l'information sur l'ensemble des services qui existent pour soutenir les victimes d'actes criminel est un des besoins le plus souvent exprimé par ces dernières. Favoriser un accès à l'information sur les services de justice réparatrice accessibles aux victimes est donc un moyen de répondre à ce besoin, tout en respectant une des valeurs centrales au travail social,

soit le respect de l'autonomie des personnes et de leur droit à l'autodétermination (Éditeur officiel du Québec, 2020).

Au-delà de la nécessité pour les travailleurs sociaux d'être au fait des services existants pour soutenir les victimes, la discipline du travail social, par sa mission de promouvoir la justice sociale (International Federation of Social Work [IFSW], 2014), gagnerait à explorer les différentes façons de concevoir la « justice » suite à un vécu de VACS. Le fait que la justice réparatrice soit considérée comme un « mécanisme de justice novateur » (Daly, 2014, 2017) est donc d'intérêt pour la discipline. Si l'on considère que plusieurs mécanismes de justice peuvent être complémentaires pour répondre à des intérêts de justice des victimes de VACS (Daly, 2014, 2017), il m'appert essentiel pour le domaine du travail social de se pencher sur les possibilités d'innovation dans ce domaine et de contribuer à assurer la sécurité et le respect de la dignité des victimes au sein de ses innovations.

Selon le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), le développement des programmes en justice réparatrice au Québec accuse un retard sur les autres provinces canadiennes. Le Réseau soutient que la justice réparatrice, lorsqu'appliquée de façon rigoureuse et responsable, a un potentiel de soutenir les victimes dans le développement de leur pouvoir d'agir. C'est pourquoi, selon le Réseau, des ressources devraient être déployées pour le développement des programmes, et ce,

dans une perspective d'accompagnement dans un processus de rétablissement de la personne victime autant que dans la responsabilisation de l'accusé. L'enjeu de la sécurité des victimes doit cependant rester au cœur du développement de ce type de justice (Réseau des CAVAC, 2020, p.4).

La discipline du travail social a le potentiel de contribuer à un tel enrichissement des programmes de justice réparatrice, notamment en ce qui a trait aux façons d'assurer la sécurité des victimes et la responsabilisation des agresseurs en contextes de VACS. Le présent projet de recherche permettra non seulement de répondre à un besoin de documenter les pratiques de justice réparatrice, mais aussi de mettre en lumière l'apport de la discipline du travail social dans la réflexion autour des enjeux d'application de la justice réparatrice en contextes de VACS.

## Chapitre 2 – Référents interprétatifs de départ

Tout projet de recherche est soutenu par des choix théoriques et méthodologiques (Paillé et Mucchielli, 2016). Bien qu'un modèle classique pour présenter les assises théoriques d'un projet de mémoire ou de thèse consiste à présenter un cadre théorique ou conceptuel (Mongeau, 2008; Paillé et Mucchielli, 2016), Paillé et Mucchielli (2016) proposent quant à eux de parler de « référents interprétatifs de départ » (p. 136). Selon ces auteurs, une présentation initiale de ces référents interprétatifs dans un projet de recherche consiste en une « proposition de sens, c'est à dire l'affirmation provisoire concernant le sens à donner aux incidents, événements ou phénomènes qui pourraient être observés en cours d'enquête et pour lesquelles des propositions sont d'emblée disponibles » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 136). Un tel inventaire des référents de départ ne consiste pas en

[...] un cadre mais un outil de travail flexible. [...] Il n'est ni prédictif, ni prévisionnel, ni même véritablement normatif, mais plutôt suggestif. Il indique au chercheur quels aspects du réel il devra particulièrement investiguer et attire son attention sur certains grands principes incontournables ainsi que sur des interprétations potentielles auxquelles il devra être sensible (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 136).

Afin de présenter l'ancrage théorique avec lequel j'aborde mon projet de recherche, j'ai choisi de suivre la proposition de ces auteurs en nommant le présent chapitre « référents interprétatifs de départ ». Cette terminologie reflète bien comment les référents interprétatifs que propose une théorie ou un cadre d'analyse spécifique peuvent être mobilisés au sein d'un projet de recherche non pas à titre de cadre interprétatif déterminé à l'avance mais plutôt à titre d'outil proposant des pistes d'analyse et de réflexion enrichissantes pour répondre à la question de recherche. De façon plus précise, le présent chapitre fera l'inventaire des référents interprétatifs proposés par le cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses (*response-based practice*), ce dernier étant particulièrement pertinent pour tenter de répondre à la question de recherche puisqu'il propose des pistes pour comprendre les situations de violence interpersonnelle et comment la façon d'aborder cette violence a un impact sur le bien-être des personnes qui en sont victimes.

En effet, la pratique basée sur les réponses se présente à la fois comme une approche d'intervention et comme un cadre d'analyse pour la recherche en contexte de violence

interpersonnelle<sup>6</sup>. En tant qu'approche d'intervention, ce cadre de pratique a comme objectif général d'assister les individus dans leur rétablissement suite à un vécu de violence, et ce, « with a view to promoting recovery by creating safety, attending to dignity and by highlighting a person's responses to mistreatment » (Richardson, 2016, p. 198). En tant que cadre d'analyse, la pratique basée sur les réponses permet de s'intéresser aux interactions sociales ainsi qu'aux représentations sociales de la violence qui ont lieu dans un contexte de violence interpersonnelle, pendant ou après l'épisode de violence. Ce cadre d'analyse permet notamment de regarder comment, dans un contexte précis, la qualité des interactions sociales peut influencer le rétablissement et le bien-être des victimes. Il s'agit donc d'un cadre d'analyse fort pertinent pour s'intéresser aux expériences de RDV de femmes ayant vécu de la violence à caractère sexuel, une RDV étant mise sur pied explicitement pour permettre un dialogue entre acteurs impliqués dans un contexte de violence : soit une victime et un offenseur de crimes apparentés ainsi qu'un bénévole agissant à titre de représentant symbolique de la communauté. Une RDV est donc en soi une expérience caractérisée par plusieurs interactions entre ces acteurs, centrées sur une situation de violence interpersonnelle et, dans le cas spécifique du présent projet de recherche, sur une situation de violence à caractère sexuel.

Ce chapitre présentera les concepts inhérents au cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses, en offrant, en premier lieu, un survol de ses origines et ancrages théoriques, puis en présentant les deux niveaux d'analyse qu'offre ce cadre d'analyse, soit l'analyse interactionnelle et l'analyse discursive. L'ensemble des concepts et prémisses proposés par ce cadre d'analyse consistent en des référents interprétatifs de départ que je mobiliserai au sein du projet de recherche pour enrichir ma lecture des résultats (Paillé et Muchielli, 2016).

## **2.1. Un cadre d'analyse issu de la pratique**

Le cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses a été introduit dans les années 1990 par Allan Wade, Linda Coates et Nick Todd, et s'est tout d'abord développé à travers la pratique

---

<sup>6</sup> La violence interpersonnelle est définie dans ce cadre comme étant un acte unilatéral, donc non mutuel, impliquant « one person acting against the will and well-being of another without consent » (Wade, 2015, cité dans Fast et Richardson, 2019, p. 10).

thérapeutique auprès d'individus ayant vécu diverses formes de violence interpersonnelle, notamment auprès de femmes et hommes autochtones ayant subi de la violence au sein des pensionnats canadiens (Richardson, 2016; Richardson et Wade, 2010). À travers sa pratique, Allan Wade (1997) a observé comment « whenever persons are badly treated, they resist » (p. 23). En partant de ce constat, Wade a développé une approche thérapeutique dont l'objectif est de faire émerger et de valoriser les histoires de résistance des individus face aux violences et expériences d'humiliation subies. À travers une thèse doctorale (Wade, 2000), il a articulé une conceptualisation spécifique de la « résistance à la violence interpersonnelle », un concept autour duquel s'est développé progressivement, avec la contribution de plusieurs auteurs, ce qui est aujourd'hui appelé le cadre de la pratique basée sur les réponses (Coates, Todd et Wade, 2003; Coates et Wade, 2004, 2007; Fast et Richardson, 2019; Hyden, Gadd et Wade, 2016; Richardson, 2006, 2010, 2016; Richardson/Kinewesquao et al, 2017; Richardson et Wade, 2010; Todd et al. 2014; Todd et Wade, 2004). Ce cadre d'analyse pour la recherche et la pratique est notamment mis de l'avant à travers le *Centre for Response-Based Practice*, fondé en 2007 (Richardson, 2016; Response Based-Practice, 2020). En plus de se fonder sur les observations issues de la pratique en contexte de violence interpersonnelle, ce cadre d'analyse a trouvé des ancrages dans divers courants théoriques, notamment dans la théorie systémique de la communication (Watzlawick, Beavin Bavelas et Jackson, 1967, cité dans Wade, 2000), dans les approches en thérapie familiale qui découlent de cette dernière, dans l'analyse discursive, ainsi que dans les théories critiques féministes et décoloniales (Richardson, 2016; Wade, 2000). Les liens avec ces divers fondements théoriques seront abordés à travers la présentation des éléments principaux du cadre d'analyse.

## **2.2. Une analyse interactionnelle de la violence**

### **2.2.1. Une analyse axée sur l'interaction sociale**

La pratique basée sur les réponses est fortement influencée par la théorie systémique de la communication introduite par Watzlawick, Beavin Bavelas et Jackson (1967, cité dans Wade, 2000). En effet, cette théorie de la communication s'est présentée en opposition aux théories psychologiques traditionnelles, lesquelles étaient axées sur une vision des problèmes vécus par les individus comme provenant de déficits personnels ou de pathologies individuelles. De son

côté, la théorie systémique de la communication met de l'avant que les comportements individuels font sens et sont logiques lorsque compris comme s'inscrivant au sein d'interactions sociales, le mot « systémique » faisant référence à tout mode de communication ayant lieu entre deux personnes ou plus (Watzlawick et al., 1967, cité dans Wade, 2000, p. 78). Ainsi, selon cette lunette théorique, les problèmes vécus par les individus ne proviennent pas de caractéristiques individuelles pathologiques, mais sont créés et maintenus au sein d'interactions entre des individus et des groupes (Griffin, 2012; Wade, 2000). Ce changement de paradigme a notamment propulsé le développement d'approches en thérapies familiales axées sur la communication, l'analyse des interactions et les capacités innées des individus pour faire face aux difficultés et mettre en place des solutions au sein de leurs interactions (Wade, 2000). Ces approches incluent les thérapies brève, systémique, orientée sur les solutions et narrative (Wade, 1997, 2000).

La pratique basée sur les réponses s'inscrit dans ce paradigme communicationnel (Wade, 2000), en identifiant la violence interpersonnelle comme étant de nature sociale et émanant d'une interaction entre au moins deux personnes, soit une victime et un auteur de violence (Coates et Wade, 2004). Conséquemment, ce cadre considère qu'une situation de violence « is most accurately understood when it is examined in context, that is, when we consider both the offender's actions and the victim's immediate responses to those actions » (Coates et Wade, 2004, p. 501). L'analyse se concentre sur les éléments concrets qui caractérisent les interactions entre les individus dans des contextes spécifiques, rejetant ainsi les théories comportementales prédéfinies et décontextualisées, lesquelles ont tendance à identifier les problèmes dans la tête des individus (Richardson, 2016; Richardson et Wade, 2010).

### **2.2.2. Une analyse de l'interaction sociale à travers les réponses**

La pratique basée sur les réponses s'inscrit également en continuité avec un élément central aux approches de thérapies familiales basées sur la communication, soit la présupposition que les individus possèdent en eux « the inherent ability to respond effectively to the difficulties they face » (Wade, 1997, p. 24). Cette présupposition se présente non seulement en opposition aux perspectives qui associent les problèmes humains à des déficits individuels, mais elle implique également que les individus possèdent une agentivité pour agir sur leur situation. Cette notion

d'agentivité est fortement mise de l'avant par la pratique basée sur les réponses, et ce, en considérant que, à l'opposé d'être des agents passifs et uniquement affectés par des forces externes, les individus sont des agents actifs et engagés dans leurs interactions (Richardson et Wade, 2010). Ainsi, selon la pratique basée sur les réponses, chaque acteur impliqué dans une situation de violence « répond » d'une quelconque façon, une réponse étant « a social, communicative act that plays a part in on-going social interaction » (Todd et Wade, 2004, p. 151). À l'opposé d'une réponse, un « effet » représente un état de finalité, l'aboutissement d'une chaîne de causalité (Todd et Wade, 2004). Ainsi, une analyse des interactions à travers un « langage des effets » cache implicitement l'autodétermination des individus, alors que le « langage des réponses », lui, reconnaît que les actions des individus « convey messages; stimulate responses from others; and simultaneously influence the nature of others' responses in ways that move dynamically across social networks » (Hyden, Gadd et Wade, 2016, p. 8).

En contestant la représentation des victimes comme étant uniquement affectées par la violence, le langage des réponses conteste la représentation des victimes comme étant passives, permet d'éviter la pathologisation de ces dernières et de souligner leurs actes de résistance comme étant une orientation « towards 'chronic mental wellness' » (Richardson, 2016, p. 202). De plus, cette reconnaissance de l'agentivité des individus clarifie la nature délibérée de la violence exercée par un auteur, un acte de violence étant conçu comme une réponse et non pas comme un effet inévitable d'une cause externe quelconque (Richardson et Wade, 2010; Richardson, 2016). Finalement, le langage des réponses permet aussi d'inclure dans l'analyse interactionnelle les réponses sociales, soit les actions réelles ou anticipées des acteurs provenant des réseaux formels et informels des victimes et des auteurs (Coates et Wade, 2016; Richardson/Kinewesquao et al., 2017; Richardson et Fast, 2019).

### **2.2.3. Une analyse critique de l'interaction sociale**

La pratique basée sur les réponses intègre également une analyse critique de la violence interpersonnelle, celle-ci étant comprise comme s'inscrivant dans des rapports inégaux de pouvoir (Richardson, 2016; Wade, 2000, p. 187). Ainsi, ce cadre d'analyse soutient que l'agentivité des individus, et donc les réponses qui en découlent, doivent être interprétées en lien avec le contexte social plus large dans lequel elles s'insèrent. Comme l'explique Richardson (2016) :

[...] human agency is centred and highlighted, in terms of exploring what people do or did, in context, and how the nature of human action and response can change in relation to the quality of the social world. For example, when conditions become safer for victims, they will engage in the world differently in terms of priorities and safety needs. Perpetrators may decide against using violence when it is less socially condoned, when there is less impunity for men's violence and when they are supported in dealing with the violence they may have experienced earlier on (p. 199).

L'ensemble des réponses mises de l'avant dans une situation de violence sont donc comprises comme étant informées par les conditions sociales et matérielles en jeu, lesquelles sont créées et maintenues par divers systèmes d'oppressions, notamment le colonialisme, le racisme, le sexisme et le capacitisme (Richardson, 2016; Richardson/Kinewesquao et al., 2017). Ces conditions sociales et matérielles permettent la perpétuation de la violence interpersonnelle, limitent les opportunités de réponses des victimes et sont exploitées par les auteurs de violence (Wade, 2000, p. 166). La pratique basée sur les réponses implique donc non seulement une analyse mais aussi une contestation des relations de pouvoir asymétriques dans lesquelles s'insèrent ces interactions sociales. Elle s'inspire notamment des théories critiques féministes et décoloniales (Richardson, 2016), lesquelles ont en commun de viser la transformation de ce qui est considéré comme « a society characterized by exploitation, inequality and oppression to one that is emancipatory and free from domination » (Mullaly et Dupré, 2019, p. 214). L'analyse interactionnelle de la pratique basée sur les réponses est donc ancrée dans une attention aux enjeux d'inégalités, une critique des systèmes d'oppressions et un engagement pour la justice sociale (Richardson, 2016; Richardson/Kinewesquao et al., 2017).

#### **2.2.4. Les réponses des victimes et le concept de résistance**

Tel que mentionné précédemment, la pratique basée sur les réponses s'est initialement développée en portant attention aux réponses des victimes, et ce, à travers le constat qu'une personne faisant face à un mauvais traitement répond inévitablement de façon à résister et à se protéger face à ce mauvais traitement. Ce constat s'inscrit donc en cohérence avec la supposition de l'habileté préexistante des individus à répondre adéquatement aux difficultés, et ce, en y intégrant l'habileté de répondre « skillfully and appropriately to violence and other forms of oppression » (Wade, 2000, p. 62). En effet, selon Wade (1997), « alongside each history of violence and oppression, there runs a parallel history of prudent, creative, and determined

resistance » (p. 23). Selon l'auteur (Wade, 1997), cette résistance est omniprésente, continue et peut s'actualiser sous diverses formes :

[...] any mental or behavioural act through which a person attempts to expose, withstand, repel, stop, prevent, abstain from, strive against, impede, refuse to comply with, or oppose any form of violence or oppression (including any type of disrespect), or the conditions that make such acts possible, may be understood as a form of resistance. [...] Further, any attempt to imagine or establish a life based on respect and equality, on behalf of one's self or others, including any effort to redress the harm caused by violence or other forms of oppression, represents a de facto form of resistance (p. 25).

Cette conceptualisation de la résistance a été fortement influencée par les écrits de Scott (1990) et Goffman (1961), tous deux ayant soulevé l'omniprésence et la variété des actes de résistance des personnes subordonnées à des oppressions et relations de pouvoir asymétriques dans divers contextes (Wade, 2000, p. 182).

Ainsi, la résistance à la violence peut prendre des formes directes ou symboliques, ouvertes ou cachées, dépendamment du contexte, chaque contexte impliquant des opportunités et dangers différents (Wade, 1997; 2000). Dans la même lignée, en s'intéressant aux façons dont les personnes autochtones résistent au colonialisme et au racisme, Richardson (2006) a développé le modèle de la « Medicine Wheel of Responses » (p. 59), lequel propose que les individus résistent aux mauvais traitements à différents niveaux, soit aux niveaux intellectuel, spirituel, émotionnel et physique. De plus, ces formes de résistance se déploient non seulement pendant et immédiatement après un épisode de violence, mais elles peuvent aussi avoir lieu plusieurs années plus tard (Wade, 2000, p. 121). Finalement, Wade (2000) précise qu'un acte peut être compris comme de la résistance uniquement lorsque celui-ci est relié à la violence « in some practical or symbolic way for the individual » (p. 96).

Tel qu'avancé par Wade (2000), « one of Goffman's most important contributions [...] is that he appreciated the significance of small transgressions and refusals as expressions of human dignity and elucidated their intelligibility as acts of resistance » (p. 185). En effet, peu importe la forme que prend la résistance, celle-ci est comprise comme une réponse de la victime pour préserver ou réaffirmer sa dignité, et ce « after the humiliation of being violated » (Richardson/Kinewesquao et al., 2017). Selon Richardson et Wade (2010), la dignité humaine

dans le cadre de la pratique basée sur les réponses est reliée à l'estime de soi et à la valeur intrinsèque d'une personne, à l'autonomie et l'inclusion, à la bienveillance envers les autres ainsi qu'à l'intégrité physique et psychologique des individus. Selon les mêmes auteurs, la dignité se retrouve « in what people already believe, feel, think and do to create safety and pursue justice for themselves and others » (Richardson et Wade, 2010, p. 138). Les actes de résistance d'une victime sont donc conçus comme étant des expressions de dignité et de respect de soi, peu importe si cette résistance réussie ou non à mettre fin à la violence ou à instaurer des relations respectueuses (Richardson, 2010; Wade, 2000).

### **2.2.5. Les réponses des auteurs de violence**

Tel que mentionné précédemment, le cadre de la pratique basée sur les réponses reconnaît l'agentivité des auteurs de violence, et ce, en considérant un acte de violence commis comme étant une réponse et donc un choix. En effet, comme l'expliquent Todd et al. (2014), un auteur de violence est considéré comme ayant la capacité préexistante d'agir de façon non-violente et comme étant l'agent de ses propres actions (p. 1118). Cette vision s'oppose donc à une analyse identifiant la cause du comportement violent comme provenant d'un déficit personnel, et donc, comme étant hors du contrôle de l'auteur (Jenkins, 1990, cité dans Todd et al. 2014; Richardson et Wade, 2010; Richardson, 2016; Todd et al. 2014). Selon Wade (2000), un acte de violence commis par un auteur doit également être interprété à la lumière de la résistance de la victime, puisque « perpetrators of violence and oppression anticipate resistance from their victims and take specific steps to suppress or conceal it » (p. 129). La pratique basée sur les réponses s'intéresse donc aux diverses stratégies de contrôle mises de l'avant par les auteurs de violence pour limiter la résistance de la victime, tant avant l'acte de violence (p. ex. à travers l'isolation, la manipulation), pendant (p. ex. à travers la force physique, les menaces) et après (p. ex. en culpabilisant la victime, en minimisant les gestes, en niant la responsabilité) (Coates et Wade, 2004, 2007). Selon Coates et Wade (2007) « the very existence of these strategies, and the precise manner in which they are enacted, shows that violent behaviour is with rare exceptions best conceptualized as deliberate » (p. 514).

### **2.2.6. Les réponses sociales**

Un autre concept central au cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses est celui des réponses sociales, lequel fait référence aux actions des autres parties indirectement impliquées dans une situation de violence, tant pendant qu'après le dévoilement de la violence (Richardson et Fast, 2019). Campbell et al. (2012) abordent ce concept de réponses sociales en soulignant comment « with each disclosure and interaction with the social world, victims are given explicit and implicit messages about how they are to make sense of this crime and apportion blame » (p. 5). Selon ces auteurs, ces réponses sociales proviennent d'une diversité d'acteurs qui traversent les niveaux du système écologique, incluant le microsystème (soit le réseau informel des victimes), le mésosystème (soit les réseaux formels comme les institutions légales, médicales et les ressources d'aide), ainsi que le macrosystème, qui fait référence aux normes sociales et culturelles (Campbell et al., 2012, p. 7). Les diverses réponses sociales produites autour des actions des auteurs et des victimes peuvent donc provenir de la famille et des amis de ces derniers, de professionnels de la santé et des services sociaux, d'organismes communautaires, d'institutions comme celles du système de justice ou de la police, de lois et politiques, des médias sociaux et diverses industries culturelles, etc. (Campbell et al., 2012).

Selon le cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses, les réponses sociales, qu'elles soient réelles ou anticipées, ont une influence directe sur les réponses des victimes et des auteurs (Fast et Richardson, 2019; Richardson/Kinewesquao et al., 2017). En effet, les réponses sociales influencent les stratégies de contrôle exercées par les auteurs, ainsi que leur impunité ou responsabilisation après l'événement de violence. Pour les victimes, les réponses sociales informent la logique situationnelle des actes de résistance déployés. À titre d'exemple, une victime de violence à caractère sexuel qui anticipe se faire blâmer par sa famille pourrait choisir de garder le silence. Le schéma visuel du cadre de la pratique basée sur les réponses représente ces interactions par l'élément d'analyse des « réponses aux réponses sociales », ce qui illustre le dynamisme de l'inter-influence entre les réponses des victimes, les réponses des auteurs et les réponses sociales (Richardson/Kinewesquao et al., 2017).

Plusieurs auteurs soulignent notamment l'influence primordiale de l'ensemble des réponses sociales sur le bien-être et le rétablissement des victimes de violence, les réponses

positives et bienveillantes aidant à réduire la détresse des victimes alors que le manque de support et les réponses négatives et culpabilisantes augmentent de façon significative cette détresse et les difficultés qui en découlent (Coates et Wade, 2016, p. 181; Hyden, 2016, p. 78; Richardson, 2016, p. 203; Turgeon et al, 2014, p. 42; Ullman, 2010). Coates et Wade (2016) expliquent ce phénomène notamment par le fait que le niveau de détresse d'un individu qui a vécu un événement traumatique soit hautement relié « to the *meaning* of the events, which is mediated by culture (Harre and Moghaddam, 2012) and reflected in the quality of social responses » (p. 181). Ainsi, selon ces auteurs, la façon dont une victime répond à violence est intimement reliée à la qualité des réponses sociales reçues avant et à la suite de l'événement, lesquelles produisent diverses façons d'interpréter et de comprendre la violence (Coates et Wade, 2016, p. 181). Selon ce cadre, ce qui constitue une réponse positive ou négative dépend du sens qui est construit par une réponse autour de la violence, ce qui réfère au deuxième niveau d'analyse du cadre de la pratique basée sur les réponses, soit celui de l'analyse discursive.

## **2.3. Une analyse discursive de la violence et de la résistance**

### **2.3.1. Une analyse des fausses représentations de la violence et de la résistance**

Comme l'avance Howe (1994), le langage n'est pas neutre puisque « different languages produce different values and worlds of meaning and experience. [...] Language promotes some possibilities and excludes others; it constrains what we see and what we do not see » (p. 522). Un discours fait référence non seulement au langage utilisé mais aussi aux relations sociales qui régissent l'usage de ce langage (Mullaly et Dupré, 2019, p. 187). Un discours est donc considéré comme découlant de relations de pouvoir et comme étant producteur de pouvoir (Foucault, 1980; Mullaly et Dupré, 2019; Pullen-Sansfacon et Cowden, 2012, p. 62). En se centrant sur la façon de parler d'un sujet, l'analyse discursive s'intéresse donc au rôle des discours dans la production, la reproduction ou la transformation des structures et relations sociales (Mullaly et Dupré, 2019, p. 187).

L'analyse discursive, dans le cadre de la pratique basée sur les réponses, se centre sur les discours produits au sein des interactions sociales entourant un événement de violence et sur la façon dont ceux-ci peuvent maintenir en place des systèmes de domination (Richardson, 2010). Plus spécifiquement, ce cadre d'analyse se penche sur l'enjeu de la fausse représentation (ou distorsion de représentation) au sein des discours, la fausse représentation étant considérée comme une caractéristique centrale à toute forme de violence, en permettant l'invisibilisation et la perpétuation de celle-ci (Coates et Wade, 2004; Fast et Richardson, 2019; Scott, 1990).

Tel qu'avancé par Coates et Wade (2004) : « Accounts are not objective or impartial reflections of events; rather, they must be treated as representations of events that vary in accuracy. » (p. 503). En effet, à travers les interprétations qu'ils véhiculent, les discours qui portent sur les actions des auteurs et les actions des victimes créent des constructions sociales sur la nature et la cause des événements, ainsi que sur les caractères des auteurs et des victimes. Ainsi, un discours a le pouvoir de décrire un acte comme étant accidentel ou délibéré; de nature sexuelle ou de nature violente; impliquant un auteur avec ou sans contrôle sur ses actions; impliquant une victime passive et déficitaire ou une victime active et logique (Coates et Wade, 2004). Selon le cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses, un discours devient une fausse représentation lorsque celui-ci invisibilise la nature unilatérale et délibérée de la violence, légitimise les actes de l'auteur et blâme la victime (Coates, Todd et Wade, 2003; Richardson, 2016). Une telle fausse représentation de la violence peut être produite de façon consciente ou inconsciente puisque, comme l'expliquent Coates, Todd et Wade (2003), « individuals from various social groups use language strategically to promote, support or commit violent acts. Others do so inadvertently by simply taking up common place misrepresentations of violence acts » (p. 117).

### **2.3.2. Quatre opérations discursives**

Le cadre de la pratique basée sur les réponses identifie spécifiquement quatre opérations discursives à travers lesquelles se construisent les fausses représentations, un discours pouvant :

- 1) cacher la violence, en occultant la nature unilatérale des gestes ou en les minimisant;
- 2) dissimuler ou minimiser la responsabilité de l'agresseur, en masquant la nature délibérée de ses

actes; 3) cacher la résistance de la victime, en y faisant référence comme étant passive et 4) blâmer et pathologiser la victime, en identifiant la cause de la violence comme provenant d'un déficit de la victime et en cadrant ses actes de résistance comme des effets (Coates, Todd et Wade, 2003, Coates et Wade, 2004, 2007). De plus, ces quatre opérations discursives sont interreliées, une opération en entraînant habituellement une autre. Notamment, lorsque la résistance de la victime est invisibilisée, les autres opérations ont tendance à suivre, puisque soulever la résistance dans une interaction implique nécessairement une identification de la violence et des stratégies de contrôle déployées par un auteur, lesquelles soulèvent la nature délibérée et unilatérale de ses actes (Coates et Wade, 2007; Fast et Richardson, 2019).

De façon opposée, le cadre de la pratique basée sur les réponses soutient que le langage peut être utilisé pour dépeindre de justes descriptions des interactions sociales, contester les fausses représentations de celles-ci et prévenir la culpabilisation des victimes (Richardson, 2016). En effet, le cadre identifie comment des « contre-discours » peuvent également : 1) exposer la violence; 2) clarifier la responsabilité de l'agresseur; 3) identifier et honorer la résistance de la victime et 4) contester le blâme et la pathologisation de la victime. Ces quatre dernières opérations discursives sont à la base des réponses sociales positives, lesquelles contribuent à la prévention de la violence et permettent une intervention plus efficace sur celle-ci (Coates, Todd et Wade, 2003; Coates et Wade, 2004 et 2007). Comme le soulève Richardson (2016), « 'positive social responses', based on accurate analysis and descriptions, are 'therapeutic' and 'just' in the sense that they uphold the dignity of the person, clarify responsibility and provide social redress » (p. 210).

## **2.4. Pertinence du cadre d'analyse pour la question de recherche**

Les deux niveaux d'analyse du cadre de la pratique basée sur les réponses, soit l'analyse interactionnelle et l'analyse discursive, offrent des pistes pertinentes pour aborder les expériences de rencontres détenus-victimes (RDV) de femmes ayant vécu de la violence à caractère sexuel et, notamment, pour comprendre comment cette expérience peut être, ou non, vécue de façon sécuritaire et positive pour elles.

Tout d'abord, une analyse interactionnelle nous permet de concevoir qu'une démarche de RDV constitue un contexte d'interactions sociales entre divers acteurs pour aborder un historique de violence non pas commun mais similaire. Dépendamment de la formule en groupe ou en « face à face », ces acteurs incluent une ou des victimes, un ou des agresseurs ayant été judiciairisés, un ou des représentants de la communauté et deux animateurs. Ainsi, à la lumière du cadre d'analyse retenu, cette démarche peut être interprétée comme regroupant, de façon symbolique, les acteurs ayant interagit par le passé dans le contexte de la violence subie par la victime et commise par l'agresseur.

Dans un premier temps, afin de se pencher sur la qualité de cette expérience pour une femme ayant été victime de VACS, la pratique basée sur les réponses nous permet de concevoir la participation et l'engagement volontaire d'une victime dans une démarche de RDV comme étant en soit un acte de résistance déployé par celle-ci pour affirmer sa dignité, et ce, après l'historique de violence. Dans un deuxième temps, ce cadre d'analyse permet également de concevoir la démarche comme étant un contexte d'interactions dans lequel la victime reçoit diverses réponses sociales pouvant être positives ou négatives. En somme, le cadre d'analyse retenu nous invite à s'intéresser aux expériences de RDV des femmes participantes à la lumière des réponses que celles-ci ont à la fois mises de l'avant et reçues à travers la démarche.

De plus, l'analyse des opérations discursives proposée par la pratique basée sur les réponses est également fort pertinente pour se pencher sur la question de recherche du présent projet, puisqu'elle offre des pistes pour s'intéresser aux représentations de la violence produites par les acteurs impliqués dans la démarche, laquelle implique justement un dialogue sur un historique précis de VACS. Le dialogue au sein d'un RDV peut donc être conceptualisé comme pouvant produire diverses représentations des événements de violences abordés, la qualité et la justesse de ces représentations offrant une piste de réflexion pour regarder comment a été vécue l'expérience de ce dialogue par les femmes participantes.

## Chapitre 3 – Cadre méthodologique

### 3.1. Approche qualitative et posture épistémologique

Comme l'avancent Gaudet et Robert (2018), « le social est situé dans l'histoire. C'est un objet complexe, porteur de plusieurs sens et fondé sur des relations subjectives » (p. 3). Lorsqu'une question de recherche a comme objectif d'accéder à une compréhension approfondie d'un phénomène social et, surtout, du sens construit autour de ce phénomène par les individus qui en font l'expérience, l'adoption d'une méthodologie de recherche qualitative s'inscrit en cohérence avec cet objectif (Avis, 2005; Denis et al., 2019; Gaudet et Robert, 2018; Merriam et Tisdell, 2016; Paillé et Muchielli, 2016). C'est pourquoi j'ai choisi de mener mon projet de recherche à l'aide d'une méthodologie qualitative, mon objectif principal étant de comprendre comment des femmes ayant été victimes de violence à caractère sexuel (VACS) ont fait l'expérience d'une démarche de rencontres détenus-victimes (RDV) du CSJR. Comme l'explique Patton (1985, cité dans Merriam et Tisdell, 2016) ce projet de compréhension est une fin en soi, l'objectif n'étant pas d'établir des principes universels à des fins de prévisibilité, mais de comprendre le caractère unique des situations, lesquelles sont situées dans des contextes d'interactions précis.

Au niveau épistémologique, mon projet s'inscrit dans une posture constructiviste, laquelle se base sur la notion que « each individual constructs knowledge and his or her experience through social interaction » (Given, 2008, p. 2). Les façons de donner du sens à une expérience sont donc considérées comme étant créées dans des processus interactifs avec le monde social (Given, 2008; Merriam et Tisdell, 2016, p. 24). Dans cette optique, les connaissances générées au sein d'une démarche de recherche ne sont pas considérées comme étant « trouvées » de façon objective mais plutôt comme étant construites à travers la démarche elle-même (Merriam et Tisdell, 2016, p. 24). Kvale (1996) illustre cette posture épistémologique à travers l'image du « chercheur voyageur », à l'opposé du « chercheur mineur ». Dans le cas du « chercheur mineur » la connaissance existe de façon indépendante au chercheur et la démarche de recherche tente d'y avoir accès, de l'excaver. Dans le cas du « chercheur voyageur » ce dernier construit la connaissance au sein même de son interaction avec le terrain de recherche et le phénomène

étudié, tel un voyage qui se façonne de façon continue et qui est imprégné de ses propres actions (Kvale, 1996). Ainsi, je considère ma démarche de recherche comme un « voyage » et comme étant en soi une activité de construction de sens autour de l'expérience d'une démarche de RDV telle que vécue, interprétée et partagée par les participantes au projet. Cela implique la production de connaissances situées, non seulement dans l'expérience des participantes mais aussi dans le contexte interactif de la génération de données<sup>7</sup> et dans ma propre subjectivité, laquelle teinte l'interprétation et la communication de ces données.

Tel qu'avancé par Creswell (1998), en plus de s'ancrer au sein d'une posture épistémologique, une recherche qualitative peut également adopter une perspective idéologique critique. C'est notamment le cas de mon projet qui, en faisant appel au cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses, inclut une prise en compte des relations de pouvoir asymétriques et des rapports de domination qui sous-tendent les situations de VACS envers les femmes abordées dans une RDV (Richardson, 2016). Le projet de recherche a donc comme but de partir de l'expérience des femmes pour générer des connaissances pouvant servir à dénoncer et à transformer les conditions sociales dans lesquelles s'insère cette violence. Comme l'explique Brooks (2007), « women's experiences, and the knowledge garnered from these experiences, can be used as a means to draw attention to the inequalities and injustices in society as a whole » (p. 6). Ainsi, au-delà de l'objectif de comprendre les façons dont les femmes ont vécu une démarche de RDV, la construction de connaissances autour de cette expérience s'inscrit dans un agenda féministe global visant la déconstruction des diverses formes d'oppressions envers les femmes et cherchant à favoriser « l'émancipation des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie » (Poulin et Ross, 1997, p. 9). Comme l'avance Crotty (1998), une perspective idéologique critique pose la différence entre « a research that accepts the status quo and a research that seeks to bring about change » (p. 113). Le présent projet cherche donc à comprendre les expériences de

---

<sup>7</sup> Avis (2005) soulève comment « once it is recognized that data are produced through interaction, then the metaphor of collection becomes difficult to sustain » (p. 5). Pour cette raison, l'auteur indique que certains chercheurs qualitatifs préfèrent utiliser les termes « production de données » ou « génération de données » pour remplacer l'appellation plus classique de « collecte de données » (Avis, 2005, p. 5). Étant donné que mon projet s'inscrit dans une posture épistémologique qui considère les données comme étant issues de l'interaction entre un chercheur et un terrain de recherche et, donc, que les chercheurs ne peuvent se détacher des données générées (Avis, 2005, p. 6), j'ai choisi d'adopter le terme « génération de données ».

femmes ayant choisi de dialoguer avec un agresseur ou des agresseurs pour aborder la VACS vécue, et ce, dans l'objectif de dénoncer cette violence et de contribuer à la production de connaissances sur les réponses sociales et la résistance des victimes face à celle-ci.

## **3.2. La génération de données**

### **3.2.1. La méthode de l'entretien individuel semi-dirigé**

L'entretien en contexte de recherche est une méthode privilégiée selon Kvale (1996) pour comprendre « the world from the subjects' point of view, to unfold the meaning of people's experiences [and] to uncover their lived world [...] » (p. 1). Ainsi, en cohérence avec l'objectif général de mon projet de recherche, qui est de comprendre l'expérience d'une RDV telle que vécue par les participantes, l'entretien individuel s'est présenté comme une méthode de génération de données de choix pour avoir accès à un partage détaillé de cette expérience propre à chaque participante.

Selon Kvale (1996), un entretien est avant tout une interaction entre individus, au sein de laquelle est construite un savoir. Il s'agit en effet d'un « *inter view*, an inter change of views between two people conversing about a theme of mutual interest » (Kvale, 1996, p. 2). Mishler abonde dans le même sens, en soulignant comment un entretien est une activité de construction conjointe de sens entre chercheur et acteur (Mishler, 1986), une histoire racontée dans un entretien étant donc toujours « coécrite » (Mishler, 1995, cité dans Merriam et Tisdell, 2016). Cette conception de l'entretien de recherche s'inscrit donc en cohérence avec ma posture épistémologique axée sur la construction sociale de la connaissance, l'entretien étant considéré en soi, dans le cadre du projet de recherche, comme un site de construction de sens (Kvale, 1996; Given, 2008).

De façon plus spécifique, j'ai choisi de procéder à des entretiens individuels de type semi-dirigé, cette forme d'entretien étant fortement utile selon Gaudet et Robert (2018) « pour amener les participants à décrire leur expérience en profondeur, pour explorer des représentations et pour documenter des trajectoires de vie » (p. 101). Les auteures précisent également que « ce type d'entretien permet aux participants et au chercheur de partager le

contrôle de la production du récit » (p. 101), l'entretien étant considéré comme un dialogue coconstruit par la chercheuse et la participante. Ce partage de contrôle au sein de l'entretien permet de viser l'établissement d'une relation de pouvoir plus symétrique entre chercheuse et participante. En effet, l'adoption d'une tendance moins directive place la chercheuse dans un rôle de facilitatrice dont l'objectif premier est surtout d'écouter activement et d'accueillir ce qui est partagé plutôt que d'imposer aux individus une façon de se raconter (Gaudet et Robert, 2018, p. 101).

Un moyen choisi pour amorcer les entretiens de façon non directive a été d'encourager les participantes, dès le départ, à prendre le rôle de narratrices et « à se saisir de la maîtrise de l'entretien » (Bertaux, 2016, p. 66). Pour ce faire j'ai créé un guide d'entretien en m'inspirant de la méthode du récit de vie, telle que proposée par Bertaux (2016). J'ouvrais donc l'entretien avec une consigne de départ large qui invitait les participantes à « raconter l'histoire de leur expérience de justice réparatrice ». Les participantes étaient donc libres de se raconter à leur manière, d'aborder les éléments de leur choix, et ce, dans l'ordre qui leur convenait. Je leur précisais en début d'entretien comment, selon le fil de leur témoignage, j'allais possiblement leur poser certaines questions complémentaires ou d'éclaircissement selon des thèmes à aborder identifiés à l'avance. Les thèmes identifiés dans le guide d'entretien (Annexe 1) avaient pour but d'aborder avec les participantes des éléments en lien avec les trois objectifs spécifiques du projet de recherche, soit : 1) identifier quelles ont été les motivations des femmes à s'engager dans la démarche; 2) explorer comment s'est déroulée la démarche pour les participantes et 3) explorer comment la démarche a pu être, ou non, sécuritaire et positive pour elles.

Le choix de cette méthode de génération de données m'a permis de m'adapter à chaque participante et de formuler des questions à partir de leur témoignage et des différentes pistes pouvant prendre forme au sein de ceux-ci (Engel et Schutt, 2013; Gaudet et Robert, 2018; Merriam et Tisdell, 2016). Cette formule a mené à des entretiens diversifiés. Certaines participantes ont souhaité mettre en contexte leur expérience de RDV en racontant leur parcours de vie depuis la violence à caractère sexuel vécue jusqu'au présent. Une participante rencontrée a d'ailleurs spécifié dès le début de l'entretien que pour parler de son expérience de RDV, elle devait « raconter aussi [sa] vie » (Alice). D'autres participantes ont surtout concentré leur

témoignage sur la démarche de RDV en tant que tel, alors que d'autres ont souhaité connaître les thèmes identifiés dans le guide d'entretien pour savoir « où s'enligner » dans leur témoignage. Cette diversité illustre la flexibilité offerte par l'entretien semi-dirigé, lequel a permis, tout en adoptant une posture non directive, d'assurer une certaine cohésion à travers les entretiens grâce aux quelques thèmes de base préétablis. La consigne de départ, inspirée de la méthode des récits de vie, a aussi permis aux participantes de choisir « où » commençait l'histoire qu'elles voulaient raconter.

### **3.2.2. Critères d'inclusion et recrutement des participantes**

Afin de répondre aux objectifs du projet de recherche, les critères principaux d'inclusion des participantes étaient de s'identifier comme une femme ayant participé à une démarche de RDV offerte par le CSJR, et ce, afin d'y aborder un vécu de VACS. La démarche de RDV expérimentée pouvait être de type « face à face » ou en format de groupe. De plus, ces critères de participation impliquaient nécessairement d'avoir 18 ans et plus, la démarche de RDV du CSJR étant offerte uniquement à des personnes adultes.

Le recrutement s'est fait en collaboration avec la coordonnatrice du CSJR. Celle-ci s'est rendue disponible pour partager par courriel une affiche de recrutement auprès d'une liste d'envoi incluant des adresses courriel d'anciennes participantes qui ont accepté d'être contactées par l'organisme. Au départ, la coordonnatrice et moi avons prévu procéder au recrutement dès la première semaine du mois d'avril 2020. Toutefois, en mars 2020, le contexte imprévu de la pandémie et des mesures de confinement instaurées nous ont obligées à « mettre le projet sur la glace ». En effet, non seulement était-il impossible de proposer, tel que planifié initialement, la tenue d'entretiens individuels en personne mais il me semblait aussi que le climat social d'incertitude et d'instabilité qui régnait en cette période de début de pandémie ne se prêtait pas au recrutement.

Dans les semaines qui ont suivi, je me suis rendue à l'évidence qu'afin de poursuivre mon projet, il me fallait adapter mes méthodes et procéder aux entretiens individuels à distance. Toutefois, n'ayant pas l'habitude de rencontrer des individus et de créer un lien de confiance avec eux par téléphone ou par vidéoconférence, cette option me sortait visiblement de ma zone de

confort en tant « qu'apprentie chercheuse ». Je craignais que de procéder à distance nuise au recrutement, rende l'expérience de l'entretien moins confortable et agréable pour les participantes et ne soit pas favorable à l'établissement d'un contact humain et chaleureux avec elles. De plus, le fait que mon projet aborde des événements pouvant être intimes, sensibles et émotifs me donnait l'impression que des entretiens à distance n'étaient pas appropriés pour mon sujet. Pouvoir échanger sur ces insécurités avec mes deux co-directrices m'a toutefois aidée à identifier qu'il revenait aux participantes elles-mêmes de choisir si un entretien à distance leur convenait ou non. En d'autres mots, j'ai compris que si l'entretien individuel à distance me sortait de ma zone de confort, je ne devais pas prendre pour acquis que c'était également le cas des participantes. J'ai donc choisi d'adapter le projet aux limites du contexte et d'offrir aux femmes la possibilité de participer par téléphone ou par vidéoconférence. Ainsi, à la mi-juin 2020, après avoir fait valider une nouvelle version de mon affiche de recrutement par le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences de l'Université de Montréal (CÉRAS) (Annexe 2)<sup>8</sup>, j'ai repris contact avec la coordonnatrice du CSJR et celle-ci a procédé à l'envoi de l'affiche par courriel. Les femmes rejointes étaient invitées à me contacter directement pour me manifester leur intérêt à participer et me poser des questions sur le projet.

Une grande et agréable surprise dans ce processus de recrutement a été de constater la rapidité avec laquelle plusieurs femmes m'ont tout de suite manifesté leur intérêt à participer. En effet, dans les premières 24 heures qui ont suivi l'envoi de mon affiche de recrutement, une dizaine de femmes m'avaient déjà communiqué leur intérêt à prendre part au projet. Lorsque je recevais un message d'une participante, je la remerciais chaleureusement pour son intérêt et je l'invitais à prendre connaissance du formulaire de consentement à la recherche. Je me rendais ensuite disponible pour répondre à toute question ou besoin d'information supplémentaire. Par la suite, lorsque les femmes me confirmaient leur désir de planifier un entretien, je les invitais à choisir la date, l'heure et la modalité qui leur convenaient le mieux. Puisqu'à l'été 2020 les mesures sanitaires en vigueur permettaient les rassemblements extérieurs de 10 personnes et

---

<sup>8</sup> Seule mon affiche de recrutement a dû être modifiée, car le formulaire de consentement initial incluait déjà des informations concernant les entretiens effectués via des plateformes de vidéoconférence.

moins, il a finalement été possible d'inclure l'option de faire l'entretien à l'extérieur, et ce, en maintenant une distance sécuritaire de deux mètres. J'invitais donc les participantes à choisir la modalité d'entretien avec laquelle elles étaient le plus à l'aise, en procédant soit par téléphone, par une plateforme de vidéoconférence de leur choix ou en personne dans le lieu extérieur de leur choix.

### **3.2.3. Profil des participantes**

Un total de 20 femmes a participé au projet de recherche. Parmi ces participantes, 14 d'entre elles avait complété une démarche de RDV en format « face à face », 4 avaient complété la démarche en format de groupe et 2 participantes avaient complété deux démarches de RDV, incluant une en « face à face » et une en format de groupe. Certaines avaient fait cette démarche avec le CSJR dans les trois à quatre années précédentes, alors que d'autres en avaient fait l'expérience il y a plus de cinq ans.

Bien que je ne demandais pas aux participantes de spécifier le type de VACS vécue et abordée dans leur démarche de RDV, l'ensemble des participantes ont choisi de le préciser à travers leurs entretiens. La majorité d'entre elles (n = 14) ont abordé à travers le processus de RDV un vécu de VACS à l'enfance. Parmi celles-ci, 10 d'entre elles ont spécifié que l'agresseur était un homme de la famille. Les 6 autres participantes avaient quant à elles abordé dans la démarche de RDV un vécu de VACS à l'adolescence ou à l'âge adulte, commise par des hommes dans des contextes variés. Plusieurs participantes (n = 7) ont mentionné avoir été victime dans leur vie de plus d'une situation de VACS<sup>9</sup>. Finalement, une des participantes a abordé dans le cadre de sa démarche de RDV un vécu de VACS à titre de victime indirecte, une de ses proches ayant été la personne agressée.

Pour ce qui est des caractéristiques identitaires et socio-démographiques des participantes, peu d'informations ont été recueillies à ce niveau à travers la démarche de recherche. En effet, le guide d'entretien proposé et suivi n'incluait pas de questions spécifiques

---

<sup>9</sup> Une démarche de RDV se concentrant sur une situation de VACS, deux participantes ont mentionné avoir entamé le processus pour participer à une démarche de RDV abordant une autre situation de VACS vécue.

pour s'informer sur diverses caractéristiques des participantes et faire état de la diversité de l'échantillon en termes d'âge, d'identité ethnoculturelle, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de neurodiversité, de conditions socio-économiques et de situations de handicaps. Les limites et angles morts posés par cet aspect de la démarche seront notamment abordés dans une prochaine section du présent chapitre.

En me basant sur les informations que les participantes ont choisi de mentionner à travers leurs témoignages ainsi que sur mes propres observations, il est tout de même possible de présenter certaines informations qui caractérisent le groupe de participantes à la recherche. Tout d'abord, les profils des participantes étaient assez diversifiés en termes d'âge. Approximativement une moitié de participantes se situaient dans divers groupes d'âges entre le début de la vingtaine et la fin de la quarantaine, alors que l'autre moitié des participantes se situaient à travers des groupes d'âge entre 50 et 70 ans. Bien que très peu d'information ait été recueillie quant aux appartenances ethnoculturelles des femmes, il est possible de constater qu'une majorité de participantes étaient des femmes blanches francophones. Quatre participantes ont mentionné avoir immigré au Québec, trois en provenance d'Europe de l'ouest et une autre en provenance du Moyen-Orient.

#### **3.2.4. Caractéristiques des entretiens effectués**

J'ai effectué l'ensemble des entretiens, qui ont consisté en une rencontre avec chaque participante, variant de 30 minutes à 3 heures et demie. Dans un cas, un entretien a été fait en deux temps sur deux journées consécutives. Puisque j'ai obtenu des retours rapides lors du recrutement et que je ne voulais pas perdre le « momentum », j'ai rapidement procédé à la prise de rendez-vous avec les participantes. Ceci a fait en sorte que j'ai effectué la majorité des entretiens (n = 18) sur une période de temps condensée de trois semaines. La phase de génération de données s'est donc déroulée de façon assez intensive, plusieurs entretiens étant planifiés à chaque semaine. Parmi les modalités offertes, un peu plus de la moitié des participantes (n = 12) a opté pour une participation à distance. En effet, 10 d'entre elles ont choisi de faire l'entretien par vidéoconférence, soit par l'entremise des plateformes « Zoom » ou « Facetime », alors que 2 participantes ont choisi de procéder par téléphone. 8 participantes ont

quant à elles préféré procéder à l'entretien en personne, et ce, en respectant les règles sanitaires en vigueur. Près de l'ensemble des entretiens (n = 19) ont été enregistrés, une participante ayant préféré ne pas être enregistrée. Dans ce cas, j'ai pris des notes écrites au fil de l'entretien.

Le fait que les participantes aient pu choisir parmi plusieurs modalités d'entretiens s'est avéré être une expérience positive. En effet, si au départ, je me sentais moins confiante à l'idée d'effectuer des entretiens à distance, j'ai rapidement pu constater à quel point la distance n'était pas un obstacle pour établir un contact de qualité et pour créer un espace d'écoute active et de dialogue. Alors qu'au début de la pandémie j'étais peu familière avec les échanges par vidéoconférence, j'ai pu remarquer comment, après quelques mois à utiliser ce mode de communication sur une base quotidienne au travail et dans ma vie personnelle, converser par vidéoconférence était devenu habituel et naturel. Il appert que cela a aussi été le cas pour l'ensemble des participantes qui ont choisi de participer par vidéoconférence puisqu'elles semblaient, elles aussi, être à l'aise et habituées à converser avec ce médium. Il aurait toutefois été intéressant de leur demander comment elles ont vécu l'expérience de participer à un entretien de recherche à distance. En somme, je n'ai remarqué aucune différence en termes de facilité et de fluidité de communication entre les entretiens effectués en personne et à distance. Même au niveau des entretiens téléphoniques, dans lesquels il n'y avait pas de communication non verbale, les échanges se sont faits selon moi de façon très naturelle. Bien que j'aurais apprécié avoir un contact visuel avec les participantes, le fait de focaliser uniquement sur leur voix me permettait, personnellement, d'être autant plus concentrée en les écoutant.

Ainsi, plutôt que d'être un obstacle à la communication, l'option de pouvoir procéder par vidéoconférence ou par téléphone a rendu la participation au projet plus accessible et flexible. Cela a notamment permis à certaines femmes de participer alors qu'elles se trouvaient en région éloignée de Montréal ou même, dans certains cas, en dehors du pays. Toutefois, le fait que plusieurs femmes (n = 8) ont aussi choisi de me rencontrer en personne révèle comment les participantes avaient des préférences diverses, certaines pouvant privilégier les contacts directs pour partager leur vécu. Je me considère donc privilégiée d'avoir pu profiter de la saison estivale et d'une période de déconfinement pour offrir la possibilité de procéder aux entretiens tant à distance qu'en personne. Je retiens de cette expérience comment il me semble idéal pour un

projet qui inclut des entretiens de pouvoir offrir une variété de modalités de participation, et ce, afin de s'adapter autant que possible aux besoins et préférences des personnes participantes. Ainsi, mener mon terrain de recherche en contexte de pandémie aura donc non seulement permis de rendre mon projet plus accessible, mais cela m'aura aussi appris à m'adapter comme chercheure, à m'ouvrir à de nouvelles façons de faire, à sortir de ma zone de confort et à favoriser la flexibilité de moyens de participation dans un projet de recherche.

### **3.3. Méthodes d'analyse des données**

L'analyse des données s'est étalée en plusieurs étapes. En premier lieu, la phase d'analyse s'est entrecoupée simultanément avec la phase de génération des données, et ce, à travers ce que Paillé et Mucchielli (2016) appellent « l'analyse-en-action » (p. 93). En effet, j'ai amorcé l'analyse au sein même des entretiens, en validant ma compréhension auprès des participantes et en partageant avec elles des réflexions et des liens entre leurs propos et des éléments soulevés dans la littérature ou lors d'autres entretiens. Dans certains cas, les femmes m'ont demandé si leur témoignage rejoignait ce que d'autres participantes ont partagé sur leur expérience et j'échangeais alors avec elles sur certains thèmes communs qui commençaient à émerger d'un entretien à l'autre. D'ailleurs, le fait que les entretiens se soient déroulés sur un court laps de temps a fait en sorte que je me sentais en quelque sorte « habitée par les témoignages des participantes » tout au long de cette période. Mes échanges avec les participantes étaient encore « vifs » dans ma tête, ce qui m'aidait à faire des liens entre les témoignages au fil des entretiens. Toutefois, bien que cette formule intensive m'ait permis de me concentrer pleinement sur cette étape du projet, cela a aussi eu comme désavantage de me laisser peu de temps entre chaque entretien pour prendre des notes sur mes premières réflexions et impressions. Procéder de façon un peu moins condensée m'aurait permis de prendre le temps d'écouter l'enregistrement à la suite de chaque entretien, de me questionner sur ma façon de faire, de documenter mes pensées et d'observer de façon introspective comment je me sentais en écoutant les récits. Je considère donc avoir eu une « analyse-en-action » (Paillé et Mucchielli, 2016) assez riche, avec « ma tête qui bourdonnait d'idées et de liens » tout au long de la génération de données. Il aurait toutefois été positif de me donner plus de temps pour bien documenter et prendre davantage conscience de cette première phase d'analyse qui s'opérait.

En deuxième lieu, j'ai procédé à la transcription de 18 entretiens enregistrés<sup>10</sup>. Cette étape s'est avérée précieuse pour m'imprégner des récits des participantes et commencer d'emblée à identifier certaines thématiques récurrentes d'un entretien à l'autre, certains faits marquants. J'ai utilisé un cahier de notes afin de pouvoir y inscrire ces réflexions.

En troisième lieu, afin de dégager une compréhension du contenu de l'ensemble des transcriptions et des notes, j'ai choisi la méthode de l'analyse thématique, laquelle « consiste à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 236). Cette méthode a été fort utile pour faire des liens entre les récits des participantes et, ainsi, arriver à faire émerger du corpus des transcriptions et des notes les éléments les plus pertinents au regard des objectifs du projet de recherche. La démarche de thématisation s'est déroulée de façon continue, c'est-à-dire que les rubriques, thèmes et sous-thèmes ont continué à prendre forme et à se spécifier tout au long de l'analyse et du travail de rédaction pour présenter les résultats (Paillé et Mucchielli, 2016).

Au départ j'ai élaboré un premier modèle d'arbre thématique en me basant à la fois sur des grands thèmes identifiés lors de l'étape de transcription, et aussi en effectuant une première thématisation manuelle de trois entretiens. Les éléments de ce premier arbre thématique ont été incorporés au sein du logiciel de codage Nvivo. Par la suite, l'ensemble des transcriptions et des notes a été codé à l'aide de ce logiciel, les thèmes et sous-thèmes étant ajoutés, regroupés ou renommés dans le logiciel, au fil de l'analyse.

Ce premier modèle d'arbre thématique incluait notamment trois grandes rubriques permettant de distinguer des périodes dans le témoignage des participantes, soit : 1) l'avant démarche de RDV; 2) la démarche de RDV en soi; 3) l'après démarche de RDV. De ces rubriques ont ensuite découlé les grands thèmes suivants : les motivations à participer, les caractéristiques du dialogue entre détenus et victimes, les interventions des animateurs, le rôle du membre de la

---

<sup>10</sup> Malheureusement, un des entretiens enregistrés n'a pu être utilisé une fois téléchargé à cause d'un problème technique. Dans ce cas, j'ai utilisé mes notes prises manuellement durant l'entretien, ainsi que des précisions écrites envoyées ultérieurement par la participante par courriel. En cours d'analyse, j'ai également tenu à informer cette participante de la situation, afin qu'elle sache que bien que son témoignage ait été pris en compte dans l'analyse, il était possible qu'elle ne retrouve pas ses propos dans une citation spécifique. Cette participante a eu la générosité de me proposer un entretien de suivi avec elle, et nous avons pu revenir ensemble sur certains éléments de son témoignage, ce qui m'a permis d'inclure certains détails de son histoire dans la présentation des résultats.

communauté, le sentiment de sécurité et l'état des participantes pendant la démarche ainsi que les retombées de la démarche pour les participantes. Une fois les contenus thématiques exportés du logiciel de codage, j'ai procédé à un travail d'analyse transversale à travers la lecture attentive de chaque contenu thématique, et ce, en tentant de répondre à l'objectif « d'interroger le matériel de manière à cerner de façon précise les points communs entre les différentes sources ainsi que les caractéristiques propres à chacune des sources » (Gaudet et Robert, 2018, p. 191).

En plus de la méthode d'analyse thématique, j'ai rempli une fiche synthèse pour chaque transcription une fois le codage effectué, et ce, dans l'optique de ne pas perdre de vue, à travers la fragmentation thématique des entretiens, la globalité et la chronologie du parcours de chaque participante. Ces fiches permettaient de rassembler les informations essentielles sur chaque récit sous forme de ligne de temps ou de « mise en ordre temporel » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 100) autour de la démarche de RDV en divisant les informations en quatre sections : 1) les éléments du récit ayant eu lieu avant la démarche de RDV; 2) les motivations à participer; 3) les aspects marquants du déroulement de la démarche et 4) ce qui caractérise l'après-démarche. Ces fiches synthèses se sont avérées utiles lors de l'analyse pour faire des liens entre des extraits codés et le contexte plus large du parcours des femmes. À titre d'exemple, il était souvent pertinent de consulter les fiches pour contextualiser certaines informations soulevées avec d'autres expériences vécues dans le passé par les participantes.

Finalement, il est important de souligner que l'analyse des données a continué à prendre forme progressivement et à se préciser à travers l'exercice de présentation écrite des résultats. En effet, l'analyse des données ne peut être séparée de la phase de présentation de celles-ci puisque, comme l'avance Richardson (1994), « writing is also a way of "knowing"—a method of discovery and analysis. By writing in different ways, we discover new aspects of our topic and our relationship to it. Form and content are inseparable » (p. 516). La rédaction des résultats, par sa portée communicative, a donc contribué à forger un sens autour des données de recherche.

### **3.4. Limites de la recherche**

Les résultats produits dans le cadre de ce projet de recherche doivent être considérés à la lumière des limites propres à la démarche de recherche suivie. Je présenterai dans la présente section trois limites identifiées qui doivent être prises en compte.

### **3.4.1. Des connaissances situées dans leur contexte**

Dans un premier temps, il importe de considérer les enjeux relatifs à la généralisation des résultats. Tel qu'avancé par Avis (2005), le fait qu'une recherche qualitative soit davantage focalisée « on providing a contextual understanding of particular social processes from individuals' points of view means that qualitative researchers are less concerned to produce findings that can be generalized to a wider population » (p. 7). En effet, les connaissances situées produites au sein d'une recherche qualitative itérative doivent tout d'abord être considérées dans leur contexte, pour ensuite mener à des possibilités de transfert de ces connaissances dans d'autres situations, à travers des comparaisons et mises en relations de concepts ou de constats (Gaudet et Robert, 2018, p. 147; Holloway, 2005, p. 278; Pelletier et Pagé, 2002).

Ainsi, en s'intéressant aux façons dont les participantes au projet de recherche ont fait l'expérience d'une démarche de RDV, il importe de prendre en compte que cette expérience leur est propre et ne peut être généralisée à toutes les femmes ayant été victimes de VACS. À cet effet, plusieurs participantes ont d'ailleurs précisé dans leur témoignage qu'elles parlaient en leur nom et non pas au nom de toutes les victimes. Selon elles, une expérience de RDV pouvait être vécue de façon très différente d'une victime à l'autre, dépendamment de son parcours, de son cheminement et de ses objectifs. En considérant que la démarche méthodologique suivie ne permet pas une généralisation des résultats, il importe donc de lire ces derniers en prenant en compte les caractéristiques de l'échantillon des participantes.

En premier lieu, le processus de sélection de l'organisme fait en sorte que les femmes qui participent à une RDV ont accès à un soutien social et thérapeutique et se trouvent à un moment de leur cheminement où elles se sentent capables de raconter les événements de violence vécus dans leur vie (CSJR, communication personnelle novembre 2020). Ces prérequis pour participer à une RDV ont donc nécessairement favorisé un échantillon de participantes pour lesquelles un certain temps s'était écoulé depuis la VACS vécue. En effet, pour une forte majorité de participantes (n = 18 sur 20), les événements abordés dans le cadre de la RDV remontaient à l'enfance ou à l'adolescence. Les résultats du projet comportent donc des limites de transférabilité vers des contextes où la VACS vécue est récente.

En deuxième lieu, il importe aussi de considérer les limites de représentativité de l'échantillon en termes de diversité sexuelle, de genre, ethnoculturelle et socioéconomique. Le fait que la démarche de recherche n'ait pas prévu une cueillette de données pour spécifier certaines caractéristiques identitaires des participantes ne permet pas d'explorer les différentes façons dont les femmes ont pu faire l'expérience d'un historique de VACS et d'une démarche de RDV selon leurs diverses identités et conditions sociales. Le peu d'informations recueillies à ce niveau, combiné au fait que l'échantillon était composé majoritairement de femmes blanches francophones, représente un angle mort important du présent projet de recherche et posent des limites quant à la possibilité de transférer les résultats vers divers groupes de femmes ayant vécu de la VACS, selon la diversité de leurs identités et de leurs réalités.

De plus, il importe aussi de considérer que l'échantillon de participantes ne peut être représentatif de toutes les femmes ayant abordé un vécu de VACS au sein d'une RDV avec le CSJR. En effet, le fait qu'il s'agisse d'un échantillon volontaire implique un certain biais. Tout d'abord, le processus de recrutement a consisté en un envoi courriel par l'organisme à des femmes ayant accepté d'être recontactées par ce dernier, ce qui veut dire que celles qui n'auraient pas accepté de faire partie de cette liste d'envoi ne pouvaient être recrutées dans le projet de recherche. Cette réalité peut faire en sorte que des femmes ayant eu des expériences positives avec l'organisme avaient davantage de chance d'être recrutées, des personnes ayant eu des expériences plus négatives ou décevantes étant probablement davantage enclines à ne pas vouloir être recontactées par le CSJR. Ensuite, puisque les participantes étaient libres, une fois informées de l'existence du projet, de communiquer leur intérêt à participer ou non, il est aussi probable que ce processus de recrutement ait favorisé la participation de femmes ayant eu des expériences positives avec le CSJR. En effet, la majorité des participantes m'ont d'ailleurs mentionné qu'elles étaient motivées à parler de leur expérience de RDV parce que celle-ci a été positive dans leur vie et qu'elles souhaitaient contribuer à faire connaître et comprendre cette expérience à d'autres personnes et milieux d'intervention.

Il importe donc de considérer que les résultats du présent projet de recherche ne peuvent être généralisés et que les biais implicites au processus de recrutement ont une influence sur la diversification de l'échantillon (Gaudet et Robert, 2018, p. 148). En d'autres mots, les

participantes ont partagé avec moi un vécu qui leur est propre. La mise en commun de ces différents vécus permet de comprendre une expérience de RDV sous différents angles et de relever des tendances, points en commun et divergences au sein des partages. Le développement de telles connaissances contextualisées peut mener à des possibilités de transfert de certains résultats et concepts à d'autres milieux, selon les contextes (Gaudet et Robert, 2018, p. 147; Pelletier et Pagé, 2002).

### **3.4.2. Les limites propres aux opérations de réduction des données**

Une autre limite importante à prendre en compte découle des opérations de réduction des données à travers l'analyse thématique effectuée. En effet, en suivant un processus inductif, cette méthode d'analyse consiste à s'imprégner du caractère unique et complexe du témoignage de chaque participante pour ensuite, de façon progressive, tenter de condenser les éléments essentiels de chaque récit par thèmes. Ces opérations de fragmentation des transcriptions et de synthèse thématique impliquent nécessairement la mise de côté de certains éléments, de détails et de nuances propres au témoignage de chaque participante. Gaudet et Robert (2018) mentionnent notamment comment, à cette étape d'analyse verticale, il importe « de trouver le fragile équilibre entre, d'un côté, la condensation de l'information et, de l'autre, le respect de la richesse et de la complexité du matériel initial » (p. 143). Par la suite, à travers la comparaison des éléments condensés d'un entretien à l'autre, une autre phase de réduction de données s'opère, laquelle favorise ainsi l'émergence d'une vision transversale de l'ensemble des témoignages. Il s'agit là, une fois de plus, de mettre de côté le particulier afin de développer une compréhension plus générale d'une expérience de RDV, pour permettre de répondre aux objectifs de la recherche. Tout en prêtant attention aux divergences dans les données et en présentant dans mes résultats des éléments uniques au sein du contenu d'un même thème, un tel exercice de synthèse implique nécessairement une perte de la complexité du vécu de chaque participante. Face à cet enjeu, Finlay (2012) soulève notamment comment les chercheurs peuvent ressentir un certain malaise « when “reducing” people's stories to a few pages of an academic article » (p. 17) ou, comme dans mon cas, à un chapitre de résultats. Il va de soi que ce chapitre ne permet pas de communiquer aux lecteurs toute la complexité du vécu que les participantes ont partagé avec moi à travers les entretiens. La démarche de recherche suivie a

donc favorisé la mise en commun d'une pluralité d'expériences, impliquant ainsi plusieurs opérations de condensation et, donc, de simplification de l'histoire des participantes. Il s'agit d'un aspect pertinent à prendre en compte lors de l'interprétation des résultats, ces derniers offrant surtout une vue aérienne de l'ensemble des données générées, mises en relations les unes avec les autres.

### **3.4.3. Les limites liées à mon rôle dans la génération, l'interprétation et la communication des données**

Finalement, il importe de considérer qu'en tant que chercheuse, j'ai participé directement à la co-construction des connaissances, et ce, à travers mon interaction avec les participantes dans les entretiens, mon interprétation subjective des données générées et ma façon de présenter les résultats. Ainsi, il va de soi que les connaissances produites sont teintées par mes expériences, mon identité, mes biais ainsi que mes propres cadres de référence pour comprendre le monde et le sujet de recherche, tant au niveau personnel que théorique. Prendre conscience de mon propre rôle en tant que chercheuse dans le processus de recherche effectué et sur les connaissances produites consiste en une première étape de réflexivité, la réflexivité en recherche renvoyant, selon Finlay (2002), à explorer « the dynamics of the researcher–researched relationship and how the research is coconstituted » (p. 536). L'auteure précise également qu'une pratique réflexive en recherche est un outil pour enrichir la qualité et la rigueur d'un projet et revient au fait d'être « thoughtfully and critically self-aware of personal/relational dynamics in the research and how these affect the research » (Finlay, 2012, p. 3). De son côté, Naples (2017) soutient que la réflexivité permet de reconnaître « how the social context and the perspectives of those who generate the questions, conduct the research and interpret the findings shape what counts as knowledge and how data is interpreted » (p. 1).

Étant donné la perspective idéologique critique dans laquelle s'insère mon projet, exercer une réflexivité sur mon propre rôle dans la production des connaissances est non seulement considéré comme nécessaire (Hamdan, 2009, p. 382) mais implique aussi la reconnaissance des dynamiques de pouvoir inhérentes à tout processus de recherche. Comme l'explique Naples (2017), les perspectives critiques en recherche, notamment les perspectives féministes, soutiennent comment « dynamics of power influence how problems are defined, which knowers

are identified and are given credibility, how interactions are interpreted, and how ethnographic narratives are constructed » (p.2). Pratiquer la réflexivité sur ma propre position par rapport au thème de recherche et aux participantes m'aide donc en tant que chercheuse à prendre conscience de ma subjectivité et à éviter autant que possible de reproduire des rapports de pouvoir au sein de la recherche et de la présentation des résultats (Hamdan, 2009; Naples, 2003; 2017). Dans un souci de transparence et de reconnaissance de ces dynamiques de pouvoir et d'interaction, Holloway (2005) considère d'ailleurs que les chercheurs « should give accounts of their own location and experience as they affect the process, setting and participants of the research » (p. 279). À cet effet, je présenterai dans cette section certains éléments ce qui caractérise ce voyage que j'ai entrepris comme étudiante dans le cadre du présent projet.

Comme chercheuse, je me suis lancée dans ce que Gaudet et Robert (2018) appellent « l'aventure de la recherche qualitative », en amenant avec moi mon propre bagage expérientiel et théorique. En me présentant aux participantes en début d'entretien, je leur présentais les éléments de mon parcours qui m'ont menée à m'intéresser à la question de recherche. Ces éléments incluaient notamment comment j'ai pu me familiariser avec le travail du CSJR en collaborant avec l'organisme dans un cadre professionnel en 2017 et, plus tard, en m'y impliquant comme bénévole. J'avais donc un historique de collaboration personnelle et professionnelle avec le CSJR et certaines connaissances sur les activités menées par l'organisme. Si j'avais une compréhension plus factuelle de la démarche de RDV proposée, je désirais en savoir plus sur la façon dont était vécue une telle démarche et sur le rôle que celle-ci pouvait jouer dans le cheminement des femmes y participant en tant que victimes.

Cette familiarité avec le CSJR a aussi contribué à ce que je développe des préconceptions sur les services offerts par celui-ci ainsi que des biais de départ reliés à ma position de « *insider* » (Hamdan, 2009; Naples, 2003) par rapport à l'organisme. En effet, en plus d'avoir développé une relation amiable avec la coordonnatrice de l'organisme, j'avais déjà eu l'occasion d'entendre quelques témoignages de personnes ayant participé à la démarche de RDV en tant que victimes de VACS. Ceux-ci avaient tous en commun de parler d'une transformation personnelle et d'une reprise de pouvoir qui s'est opérée à travers les RDV. J'ai été profondément touchée et inspirée par ces témoignages, et je désirais en apprendre plus sur le potentiel de cette démarche pour

soutenir les personnes ayant été victimes de VACS. Évidemment, puisque ces témoignages avaient tous comme caractéristique d'être extrêmement positifs pour les individus qui avaient vécu les RDV, j'ai entamé mon projet avec une impression assez favorable de ce que pouvait être une telle démarche. En effet, en toute transparence, j'avais en début de projet une tendance à prendre pour acquis que la démarche était positive pour les victimes, et je désirais entreprendre un projet de recherche pour comprendre en quoi la démarche pouvait être aidante. Cette prémisse de départ avec laquelle j'ai amorcé le projet vient rejoindre les propos de Hamdan (2009) lorsque celle-ci souligne comment « each researcher has a distinctive agenda in seeking answers to his or her research question(s) » (p. 386). En me familiarisant avec la littérature et en discutant avec mes co-directrices de recherche, cela a été une surprise pour moi de constater les enjeux de sécurité soulevés et les réticences de certaines auteures féministes face aux démarches de justice réparatrice en contexte de violence basée sur le genre. J'ai rapidement constaté à quel point, en fait, on ne pouvait pas prendre pour acquis que cette démarche était nécessairement positive pour les victimes. J'ai donc travaillé à prendre conscience de ce biais de départ que je portais en moi et de la vision à prime à bord simpliste que je pouvais entretenir des RDV en contexte de VACS. J'ai tenté de formuler une question de recherche ouverte et flexible, laquelle me permettait d'aborder mon sujet dans toute sa complexité et d'être conduite dans différentes directions par les participantes. Surtout, je me suis rappelée avant chaque entretien l'importance d'adopter une posture d'écoute, d'ouverture et de non-directivité afin de pouvoir, autant que possible, suivre les participantes là où elles voulaient m'amener par rapport à leur expérience.

Comme le mentionnent Finlay (2002) et Hamdan (2009), la subjectivité et la proximité de la chercheuse avec son sujet de recherche peuvent devenir une ressource au sein d'un projet. En effet, certains éléments de mon parcours ou de mon identité semblent avoir facilité les échanges lors des entretiens avec les participantes, notamment de partager avec elles le fait d'être une femme et d'être touchée directement et indirectement par les enjeux de violence à caractère sexuel envers les femmes. Le sujet de recherche m'interpellait donc à un niveau non seulement académique mais aussi personnel et social. De plus, être familière avec le CSJR a aidé dans certains cas à la compréhension et à la création d'une atmosphère conviviale avec les participantes. À titre d'exemple, une participante, en apprenant que je connaissais la

coordonnatrice de l'organisme, m'a demandé avec enthousiasme de la saluer pour elle. Une autre participante m'a mentionné comment elle se sentait à l'aise de s'ouvrir à moi justement parce qu'elle avait confiance que la coordonnatrice de l'organisme me connaissait et ne l'aurait pas invitée à rencontrer « n'importe qui ». Selon elle, le fait que plusieurs femmes soient intéressées à participer à ma recherche était dû à leur confiance envers l'organisme. Cela témoigne de l'importance de développer des liens de qualité avec des organismes ou personnes clés pour pouvoir avoir accès à certains milieux. Le fait d'avoir reçu l'approbation de la coordonnatrice pour mettre sur pied mon projet a non seulement contribué à faciliter le recrutement mais aussi, dans plusieurs cas, à créer plus facilement un lien de confiance avec les participantes.

D'un autre côté, cette proximité avec l'organisme amène aussi des limites qui doivent être prises en compte. En effet, cela a le potentiel d'avoir influencé non seulement la façon dont les participantes m'ont parlé de leur expérience dans les entretiens, mais aussi ma façon d'interpréter leurs témoignages (Hamdan, 2009; Finlay, 2012). Finlay (2012) par exemple, souligne comment dans un de ses projets de recherche, la relation qu'elle avait avec les participants avait un impact sur ce qu'ils partageaient, et ce, « particularly in terms of what they felt I would understand and what they felt safe to reveal » (p. 7). Il est possible que mon historique de collaboration et d'implication avec l'organisme ait pu faire en sorte que certaines participantes se soient senties moins à l'aise partager avec moi des critiques ou des insatisfactions face à la démarche, que ce soit par exemple pour ne pas me décevoir ou par crainte d'un bris de confidentialité de ma part. Qui plus est, il est nécessaire ici de souligner que mon lien avec le CSJR a évolué à travers la démarche de recherche. En effet, quelque temps après que l'ensemble des entretiens ait été effectué, l'organisme m'a offert un contrat de travail à temps partiel pour pouvoir les aider dans un projet de formation pour leur bénévoles. Ainsi, en cours de démarche de recherche, j'ai eu l'occasion de porter deux chapeaux face à l'organisme, soit un chapeau de chercheure/étudiante indépendante s'intéressant à la démarche de RDV puis un chapeau d'employée ayant à cœur de soutenir l'organisme dans ses projets. Bien que ces deux rôles soient distincts, indépendants l'un de l'autre et que, en tant que chercheure, je sois déterminée à présenter les résultats du projet de façon honnête et transparente, il est clair que cette position de « *insider/outsider* » (Hamdan, 2009; Naples 2003) par rapport à l'organisme a influencé mon

expérience subjective face au projet de recherche et aux témoignages des participantes (les considérations éthiques liées à ce développement seront notamment abordées au prochain point<sup>11</sup>).

D'un côté, mes interactions avec l'équipe du CSJR dans le cadre de mon travail m'a aidée à mieux comprendre certains éléments partagés par les participantes au projet de recherche. En effet, accéder à une meilleure compréhension du fonctionnement des RDV, de la mission de l'organisme, des défis auxquels ce dernier fait face et de sa posture face à certains enjeux a contribué à ce que je puisse mieux saisir certains partages des participantes. D'un autre côté, le fait de développer un sentiment d'attache envers l'organisme a pu aussi biaiser mon regard sur les données et faire en sorte que je cherche à protéger l'organisme dans ma façon de présenter les résultats. Dans l'objectif de contrer cette possibilité et de garder autant que possible un regard équilibré face aux données, j'ai souvent tenté de me remettre en question pendant l'analyse des données et la rédaction des résultats. Pour ce faire, je me rappelais un des objectifs qui m'a motivée à amorcer ce projet de recherche, soit que je voulais que mon projet puisse être utile pour un milieu de pratique. En choisissant de faire une recherche sur la démarche de RDV du CSJR, je tenais donc à ce que le projet puisse être une façon concrète pour l'organisme de recevoir des rétroactions sur leurs façons de faire et, possiblement, d'améliorer leurs services. Après m'être rappelée cet objectif, je me posais la question suivante : « comment est-ce que mon analyse (ou ma présentation des données) peut être constructive pour l'organisme? ». Me poser cette question à plusieurs étapes du projet a été pour moi une façon de rester ancrée dans mon objectif et m'a également aidée à être à l'écoute des témoignages des participantes.

Dans ce contexte de forte proximité avec le CSJR lors de la phase d'analyse des données, il aurait été intéressant de prévoir dans le projet des méthodes participatives, comme des activités de validation par un groupe de participantes de l'arbre thématique élaboré et des résultats préliminaires. Une telle stratégie pour renforcer la crédibilité des résultats d'un projet de recherche, aussi appelée « member checks », aurait été fort pertinente pour valider ou confronter mes interprétations, pour s'assurer que les participantes se reconnaissent dans les

---

<sup>11</sup> Il est à noter que j'ai consulté ma directrice principale de recherche avant d'accepter l'offre d'emploi du CSJR.

résultats présentés et pour m'aider à me questionner et à prendre conscience de mes biais et de mes angles morts, entre autre en tant que membre de l'équipe du CSJR, mais aussi en tant que personne qui n'a pas vécu une démarche de RDV (Merriam et Tisdell, 2016, p. 246). Cela aurait aussi permis de partager davantage le pouvoir avec les participantes lors des phases d'analyse et de présentation des résultats, et donc de réduire comme l'explique Naples (2003), la séparation entre « researched and researchers » (p. 38). Il n'a malheureusement pas été possible de prévoir une telle phase de validation des résultats, et ce, pour cause de manque de temps disponible dans le cadre d'un projet de maîtrise<sup>12</sup>.

### **3.5. Enjeux éthiques de la recherche**

Tracy (2013, cité dans Merriam et Tisdell, 2016, p. 261), propose que les enjeux éthiques d'une recherche peuvent être soit procéduraux, situationnels ou relationnels. Gaudet et Robert (2018) soulignent quant à elles qu'au-delà de l'éthique reliée au déroulement d'une recherche, la finalité du projet, son usage et les discours qu'il sert à entretenir soulèvent également des enjeux à prendre en compte. La présente section abordera la façon dont ces enjeux éthiques ont été pris en considération.

#### **3.5.1. Enjeux éthiques procéduraux**

Dans un premier temps, au niveau de la procédure, un premier enjeu éthique qui a été considéré à toutes les étapes du projet de recherche est celui du respect de la dignité des participantes, et ce, à travers leur consentement libre, éclairé et continu ainsi que leur droit à la confidentialité. Plusieurs modalités ont été prévues à cet effet dans la demande d'approbation éthique acheminée au CÉRAS de l'Université de Montréal. Un premier certificat d'approbation éthique a été obtenu en février 2020 (#CERSC -2019-138-P), lequel a par la suite été renouvelé en février 2021 (#CERSC -2019-138-P-1).

---

<sup>12</sup> Certaines participantes ont souligné leur intérêt à prendre part à l'organisation d'une activité de diffusion des résultats une fois le projet terminé. Il est donc possible qu'une certaine validation des résultats avec ces participantes pourra avoir lieu dans un deuxième temps, en dehors du cadre de publication du présent mémoire de maîtrise.

Au niveau de la confidentialité, plusieurs modalités ont été mises en place afin d'assurer l'anonymat des participantes. Cet enjeu a été particulièrement important à prendre en compte lors de la phase de recrutement. En effet, puisque l'invitation à participer au projet a été envoyée aux participantes par le biais du CSJR, il était nécessaire non seulement d'assurer l'anonymat des participantes face à l'organisme, mais aussi que les personnes qui reçoivent une invitation ne se sentent pas pressurisées à participer pour maintenir un bon lien avec ce dernier. Ainsi, en plus d'indiquer sur l'affiche de recrutement que les participantes étaient invitées à contacter l'étudiante directement, donc sans passer par l'organisme, il a été demandé à la coordonnatrice du CSJR de préciser également cette façon de procéder dans son envoi courriel. De plus, le formulaire de consentement pour la participation au projet précisait que l'identité des participantes resterait confidentielle et, ainsi, que « la participation au projet n'aura aucune incidence positive ou négative sur les services du CSJR que pourraient recevoir les participantes ». Une fois les entretiens effectués, l'anonymat des participantes a également été assuré, entre autres, par l'archivage sécuritaire des informations ainsi que l'anonymisation du contenu des transcriptions. Lors du travail d'anonymisation, une attention particulière était accordée aux informations pouvant permettre aux individus ayant pris part aux RDV en question (bénévoles, animateurs, détenus) d'identifier les participantes.

Pour ce qui est de l'enjeu du consentement libre, éclairé et continu, j'invitais en premier lieu les femmes m'ayant communiqué leur intérêt à participer à prendre le temps de se familiariser avec le formulaire de consentement et à me poser toute question. En deuxième lieu, je leur rappelais en début d'entretien les objectifs de la recherche et les principes du respect de la confidentialité et de leur droit, à tout moment, de mettre fin à l'entretien ou de se retirer du projet. Les participantes pouvaient ensuite consentir ou non à l'enregistrement audio de leur témoignage. De plus, en fin d'entretien, je demandais aux participantes si elles acceptaient que je les contacte à nouveau, soit pour leur faire part de l'avancement du projet ou pour leur envoyer un résumé des résultats et le mémoire de maîtrise une fois publié. Toutes les participantes ont manifesté leur intérêt à recevoir les résultats du projet par courriel.

### **3.5.2. Les enjeux éthiques relationnels**

Pour continuer, plusieurs enjeux éthiques relationnels ont été pris en compte dans un souci de respect et de sensibilité face aux participantes et à leurs besoins. Tracy (2013, citée dans Merriam et Tisdell, 2016) définit l'éthique relationnelle comme le fait d'être conscient « of one's own role and impact on relationships and treating participants as whole people rather than as just subjects from which to wrench a good story » (p. 261). Cette définition rejoint le principe soulevé par Gaudet et Robert (2018) de considérer les participants comme « une fin et jamais comme un moyen » (p. 124).

Une telle éthique relationnelle a occupé un rôle central au sein de la démarche de recherche, et ce, afin de favoriser autant que possible une certaine réciprocité entre chercheure et participantes au projet. En effet, il était important pour moi non seulement que l'entretien soit agréable pour les participantes, mais qu'elles puissent autant que possible répondre à l'objectif qui les a motivées à prendre part au projet et à partager avec moi leur histoire. Que ce soit dans le but de contribuer à faire connaître la démarche de RDV, d'aider à améliorer cette dernière ou pour avoir une occasion de revisiter son expérience à travers l'expression de soi, ces différentes motivations qui ont été soulevées par les participantes avaient en commun de nécessiter une oreille attentive à leur histoire. J'ai donc fait de mon mieux lors des entretiens pour avoir une écoute active de qualité et pour valider avec elles ma compréhension de certains propos. Deux participantes (Béatrice et Noémie) m'ont notamment mentionné pendant l'entretien qu'elles appréciaient avoir des occasions pour échanger avec quelqu'un sur leur expérience de RDV car, à chaque fois, cela leur permettait de mettre des mots sur leur vécu et d'enrichir leurs propres réflexions.

Pour contribuer à rendre l'expérience de l'entretien agréable autant que possible, il était important, dans tous mes contacts auprès des participantes, d'établir une relation respectueuse et conviviale. Le respect, pour moi, s'actualisait tout d'abord par une attitude de non-jugement et, surtout, de profonde reconnaissance envers les participantes pour leur ouverture et la générosité de leur temps pour me partager leur vécu. Je les invitais également à suivre leur propre rythme et à prendre des pauses au besoin. Afin de rendre l'expérience de l'entretien conviviale et détendue, j'ai cherché à dialoguer de façon naturelle avec les participantes et non de façon

prédéfinie par une grille de questions. En effet, au-delà des rôles de chercheuse et de participantes, je considérais que nous étions avant tout des personnes partageant un certain intérêt à échanger ensemble sur les RDV. Je m'engageais donc dans cet échange de façon authentique et humaine, en étant vraie, avec ma personnalité et mes émotions. J'ai ri avec les participantes et partagé par moments, ma tristesse, ma surprise ou mon indignation face à des éléments de leur récit. De plus, l'entretien a souvent pris la forme d'une conversation fluide à deux sens, dans laquelle les participantes se sentaient aussi libres de me poser des questions sur mes impressions et mon vécu. À ce niveau, il est clair qu'utiliser un guide d'entretien ouvert et flexible a facilité la création d'un contact informel et humain puisque mon principal outil pour faire l'entretien n'était pas une grille de questions mais bien d'être moi-même. Cela permettait aussi aux participantes de se raconter à leur façon. Une participante (Maryse) m'a d'ailleurs recontactée par courriel peu de temps après l'entretien pour partager son appréciation de la formule non directive de celui-ci, en précisant que cela a permis d'avoir « une conversation plus ouverte et de laisser libre cours au récit de mon expérience » (communication personnelle, 23 juillet 2020).

De plus, un enjeu éthique relationnel d'importance était de prendre en compte que le sujet de la recherche impliquait un partage d'expériences intimes, pouvant être rattachées à de fortes émotions ou à des souvenirs douloureux. Dans ce contexte, il était important pour moi que les participantes puissent choisir la modalité et le lieu d'entretien de leur choix, afin d'être dans un environnement confortable. La sensibilité et l'écoute envers les besoins des participantes étaient également primordiales lors de la tenue des entretiens. Le fait que la grille d'entretien commençait avec une question large laissait libre cours aux participantes d'aborder ou non la violence vécue et de choisir les éléments de leur histoire qu'elles voulaient partager. J'accordais une attention particulière à suivre le rythme de chaque participante. Par exemple, lorsque les participantes partageaient des éléments avec une certaine charge émotive, je les invitais à prendre leur temps et à ne pas hésiter à prendre une pause au besoin. Certaines participantes ont pris des pauses de quelques minutes. Avant de reprendre, je validais avec elles si elles souhaitaient poursuivre.

Tout au long de la démarche j'ai été animée par une profonde reconnaissance envers le fait que les participantes m'ont accordé leur confiance et ont accepté de s'ouvrir à moi. Une des façons pour moi d'exprimer cette gratitude aux participantes était de reconnaître l'apport de leur expertise pour le projet et la valeur de leur temps. Pour ce faire, je leur offrais une contribution symbolique de 40 dollars en guise de remerciement pour leur participation. Je leur spécifiais que cette contribution était possible grâce à la « Bourse du 6 décembre » de l'Université de Montréal, une bourse visant à soutenir les projets de recherche sur la violence faites aux femmes. J'expliquais que leurs témoignages étaient au cœur du présent projet et rendait possible le développement de connaissances sur les RDV, ce pourquoi il était important pour moi de souligner leur implication par le biais de cette contribution symbolique. Cette information a notamment rendu certaines femmes plus à l'aise d'accepter la contribution offerte.

### **3.5.3. Un enjeu éthique situationnel**

Finalement, un enjeu éthique situationnel a également émergé au courant du processus de recherche. En effet, tel que présenté précédemment, il a été nécessaire de considérer les enjeux éthiques liés à la possibilité pour moi de devenir employée à temps partiel au CSJR, et ce, suite à la tenue des entretiens. Ce développement impliquait deux préoccupations éthiques, la première étant reliée à l'indépendance du projet de recherche (Kvale, 1996, p. 118) et la deuxième à une apparence de conflit d'intérêt.

Dans un premier temps, dans l'objectif de veiller à l'indépendance du projet, le CSJR et moi avons établi d'un commun accord que mes activités de recherche en tant qu'étudiante devaient demeurer indépendantes et non reliées à mon contrat de travail. En effet, nous avons tout d'abord convenu qu'afin d'être libre en tant que chercheure, je ne devais pas craindre, par peur de représailles comme employée, d'être transparente dans la publication de mes résultats de recherche et de l'analyse qui en découle. Nous avons convenu que la transparence au niveau des résultats était également bénéfique pour l'organisme, puisque cela représente une opportunité de recevoir des rétroactions constructives sur leurs services et leurs pratiques. De plus, j'ai clarifié avec l'organisme qu'en tant que chercheure, j'avais la responsabilité d'assurer l'anonymat des participantes au projet et que rien ne me permettrait de briser la confidentialité

de mon projet de recherche. Aucune donnée ou information permettant d'identifier les participantes ne serait donc partagée avec l'organisme. J'ai également soulevé que bien qu'il était possible pour moi de partager avec le CSJR certains constats généraux qui découlent du projet, l'organisme aurait accès à mon mémoire uniquement une fois ce dernier publié.

Dans un deuxième temps, j'ai également veillé à déclarer cette nouvelle apparence de conflit d'intérêts auprès du CÉRAS de l'Université de Montréal et j'ai par la suite obtenu l'approbation du comité dans le renouvellement de mon certificat éthique (#CERSC -2019-138-P-1). Dans le cadre de ce renouvellement, j'indiquais notamment au comité que dans le cas de communications futures avec les participantes, je les informerais de ma nouvelle implication à titre d'employée au CSJR.

## Chapitre 4 – Présentation des résultats

### 4.1. Les motivations à faire la démarche

#### 4.1.1. Un intérêt immédiat

Plusieurs femmes (n = 5) expliquent comment elles ont tout de suite été interpellées par la possibilité de faire un RDV dès qu'elles en ont entendu parler ou ont exploré par elles-mêmes le site du CSJR. Pour Béatrice et Nadine, cette interpellation s'est accompagnée d'une conviction très claire qu'elles voulaient tenter la démarche.

Ça a tout de suite fait wow, je pense que je suis appelée vers ça, ça m'a attirée tout suite. [...] Je sentais que j'aurais des choses à chercher là, c'était clair, clair, clair. – Nadine

Ce que ça représente ça avait tellement de sens pour moi que ça a été immédiat [...]. Puis j'ai besoin de demander à personne leur avis là, j'étais sûre de moi, je savais que je voulais faire ça. [...] Il y a peu de fois dans ma vie où j'ai pas hésité, ça j'ai pas hésité. – Béatrice

De son côté, Isabel n'avait jamais entendu parler de justice réparatrice, mais avait identifié qu'elle voulait parler avec un agresseur. Elle a appris l'existence du CSJR en cherchant sur internet s'il était possible pour des victimes de rencontrer des agresseurs : « J'avais vraiment envie de ça, alors je me suis mis sur Google, voir ce que je pourrais faire, puis j'ai trouvé le CSJR. J'ai fait ayoye ça existe! C'est le fun je peux faire ça! ».

#### 4.1.2. Une opportunité pour comprendre

Pour 12 participantes, une des motivations principales à participer était de pouvoir poser des questions à des hommes ayant commis des agressions afin de tenter de comprendre pourquoi et comment une personne peut en arriver à commettre une telle violence.

Maryse explique d'ailleurs comment, pour elle, la démarche de RDV était une opportunité d'aller chercher des réponses à deux interrogations qui restaient en suspens pour elle, et ce, dans un contexte où le dialogue était impossible à avoir avec la personne concernée, soit son oncle qui est décédé et n'a jamais admis les faits.

[En thérapie individuelle] bien sûr il y a beaucoup de choses qui se sont réglées, ça a fait énormément de bien sauf que, au bout du compte, [...] il reste toujours une

question : pourquoi, et pourquoi moi? L'autre chose c'est : comment quelqu'un peut faire quelque chose comme ça? Comment quelqu'un peut être un bon pourvoyeur, un bon employé, un bon tout ce que vous voulez, peut-être même un bon père quand ce n'est pas ses enfants, et puis parallèlement à ça faire des choses comme ça ? [...] Ce sont des questions que je me pose depuis des décennies et qui ne peuvent jamais se régler. Et ça c'était vraiment l'occasion de pouvoir régler une fois pour toutes ces questions-là. – Maryse

Nadine, qui été victime de VACS de son père, partageait les mêmes questionnements, d'autant plus qu'elle savait que son père était tout à fait conscient que ce qu'il faisait était inacceptable.

Alors de comprendre mais qu'est-ce qui se passe dans la tête d'un homme [...] pour franchir cette espèce de limite là? Mon père me demandait de me taire et de pas le dire. Donc en quelque part, dans sa tête, il savait que ce n'était pas correct. Alors qu'est-ce qui fait que, tout à coup, on engendre cet interdit là et on passe à l'acte? Ça c'était un de mes objectifs. – Nadine

Pour Béatrice, Isabel et Fanny, il s'agissait aussi d'entreprendre une démarche de recherche d'information autodidacte et indépendante. En somme, d'aller comprendre des choses par elles-mêmes, sans avoir à passer par des intermédiaires.

Pour moi c'était important d'en savoir ce que moi j'en pensais, avant qu'on vienne me dire ou m'avancer telle ou telle autre théorie sur les agresseurs. Moi j'ai été victime alors moi j'ai besoin d'avoir mon opinion sur ce qui m'est arrivé. Ça aussi c'est une façon de me réapproprier les choses. [...] Je trouve que pour certains sujets dans la vie, faut se faire sa propre idée, il faut se confronter aux choses plutôt que de se faire dire. Moi là, ce truc-là, je voulais pas me le faire dicter. Je me suis dit moi je vais aller poser la question à quelqu'un qui a fait ça, pas à quelqu'un qui parle de quelqu'un, je veux aller à la source. – Béatrice

Quand tu veux comprendre qu'est-ce qui se passe dans la tête d'un prédateur, à qui tu peux demander ça? Bien je suis allée demander à un prédateur d'enfants puis il me l'a expliqué. [...] J'étais contente d'avoir les vraies bonnes réponses, pas qui venaient d'un spécialiste ou d'un psychologue. Non toi là [en parlant d'un agresseur]. – Fanny

De son côté, Céleste, qui a été victime à l'adolescence d'une agression à caractère sexuel commise par deux hommes, cherchait moins à comprendre pourquoi ses agresseurs sont passés à l'acte mais plutôt à savoir comment cet événement a eu ou non un impact sur le reste de leur vie. Elle aurait idéalement voulu s'asseoir avec les deux hommes qui l'ont agressée pour leur demander ce que l'événement de l'agression représente pour eux dans leur parcours de vie : « [Maintenant] ils ont fait toute leur vie d'adulte et ça c'est quoi dans leur vie ça? Ce moment-là? Parce que moi c'est lourd ». Il était impossible pour elle d'avoir accès à ces deux hommes, mais l'expérience de RDV se présentait comme un autre moyen d'aller chercher ce genre d'information : « Cette

démarche-là, d'être devant quelqu'un qui a été un violeur, tu vas pouvoir me parler aussi toi de ton côté c'est quoi? Qu'est-ce qu'il te reste de ça, comment tu vois ça aujourd'hui? » (Céleste).

#### **4.1.3. Une opportunité pour s'exprimer et se faire entendre**

Pour certaines participantes, la démarche de RDV offrait une opportunité de s'exprimer pleinement sur son vécu, de parler, d'être entendues et reconnues. Myriam partage ce qui l'a menée vers la démarche en mentionnant : « J'avais envie de parler. Vraiment j'avais envie de parler, d'être écoutée et d'être comprise ». Nadine voyait dans la démarche une occasion de s'adresser à des agresseurs, mais surtout d'être écoutée par ceux-ci : « De pouvoir se faire entendre, de se dire je vais leur dire ce que j'ai vécu. Ils vont l'entendre ils ne pourront pas juste faire semblant ou être absents, ils vont le recevoir, ils vont le sentir ».

Maryse et Catherine, quant à elles, avaient besoin de briser le tabou autour de leur histoire, et ce, en parlant de leur expérience à d'autres personnes que leurs proches ou leur thérapeute. Pour les deux, une expérience de RDV impliquait de s'ouvrir à plusieurs personnes : un ou des agresseurs, des bénévoles, des animateurs et parfois d'autres victimes. La démarche impliquait donc de témoigner au-delà d'un espace plus personnel ou intime, en s'exposant au regard de plusieurs personnes.

Moi dans mon cas j'avais choisi de le faire avec un groupe. C'est une première étape pour pouvoir parler de choses aussi personnelles et aussi intimes, et de sentir qu'on est vue, de sentir qu'on est regardée, pas forcément jugée, de sortir justement de cette enclos-là. Parce que dans la caractéristique de l'inceste il y a la question du secret qui est très importante. Briser le secret avec la famille c'est une chose; en parler à l'intérieur de quatre murs dans le bureau d'un psy c'est une chose; mais en parler à des gens qu'on ne connaît pas c'est aussi autre chose. Et moi c'est quelque chose que j'avais besoin de faire. – Maryse

Parce que moi dans ma tête à moi c'était tabou et il fallait pas que j'en parle, c'était secret. Puis un moment donné bien faut que tu en parles. Je sentais le besoin d'en parler. – Catherine

#### **4.1.4. Une opportunité pour avancer dans son cheminement**

Pour certaines participantes (n = 7), s'engager dans une démarche de RDV était un moyen d'avancer dans leur cheminement, et ce, en abordant d'une nouvelle façon l'histoire de la VACS vécue. Par exemple, Rafaëlle, qui avait bénéficié de thérapies dans le passé, sentait qu'un

processus de RDV lui permettrait de toucher à autre chose et de continuer à progresser sur le plan thérapeutique : « [...] je sentais que j'avais quelque chose de plus à recevoir, je dirais un pas de plus dans l'escalier, sans savoir exactement lequel ». Fanny considérait qu'elle n'était jamais arrivée à régler ses difficultés à travers de nombreux processus thérapeutiques. Comme on peut l'observer dans son récit, cela l'a conduite à vouloir essayer quelque chose de nouveau.

J'ai dit faut que j'aïlle guérir, je veux plus avoir à payer. C'est comme si c'est moi qui étais punie pour ça. Alors, mon mot [cette année-là] c'était guérison, guérison. 'était mon objectif. [...] Puis j'ai fait de la thérapie moi, j'ai été en psychiatrie, j'ai été en centre de crise, j'ai été hospitalisée, il y a pas un psychologue qui a réglé mon problème. J'y arrive pas, parce que c'est vraiment trop profond, il fallait que j'essaie autre chose, et ça j'ai fait confiance au processus et j'ai dit « *give it a shot* ». – Fanny

De son côté, Lena décrit avoir été habitée par une grande colère, une colère parfois si intense qu'elle avait peur de « tomber dans le crime ». Après avoir fait plusieurs thérapies, elle explique qu'elle n'avait toujours pas atteint la sérénité qu'elle recherchait et craignait qu'un jour sa colère prenne le dessus sur elle.

D'année en année, j'ai beau faire des thérapies, j'ai beau vieillir, j'ai beau prendre du recul, n'importe quelle situation peut me ramener à ce sentiment qui vient déclencher quelque chose de fort et de désagréable. Est-ce que je vais toujours être en mesure de gérer la situation ? – Lena

Selon elle, il lui fallait aller « travailler encore plus en profondeur » sur cette colère, sur son passé, et la démarche de RDV était pour elle comme une occasion très concrète de le faire.

Noémie a quant à elle entamé la démarche de RDV peu de temps après avoir retrouvé la mémoire sur la VACS qu'elle avait subie à l'enfance, et ce, après une longue période d'amnésie. Après avoir vécu une bonne partie de sa vie sans être en contact avec cette partie de son passé, elle raconte avoir ressenti le besoin de se réapproprier son vécu. Pour ce faire, elle souhaitait en parler en plongeant pleinement dans l'histoire de la violence vécue et sentait qu'elle avait besoin d'une telle démarche concrète pour progresser : « Pour moi c'était de pas nier encore, pas continuer à fuir ça, c'était profondément de rentrer dedans. [...] Si je vais pas au nœud, le nœud je le déferai jamais, il va toujours continuer sur d'autres apparences » (Noémie).

Pour Vanessa, la démarche de RDV a été un moyen pour se préparer à son objectif ultime, soit de porter plainte officiellement à la police contre son agresseur. La démarche en soi était une

forme de préparation, un moyen de se prouver à elle-même qu'elle était capable de replonger dans son histoire, tout en gérant l'anxiété que cela pouvait lui causer.

Ultimement, si j'étais capable de passer à travers cette démarche-là, de gérer mon anxiété, de gérer tous mes symptômes et de travailler en même temps, pour moi ça allait être un signe que je pourrais aller porter plainte officiellement contre l'homme qui m'a agressée. [...] C'était clair que si je passais à travers j'allais le faire. C'était une promesse que je m'étais faite. – Vanessa

Finalement, Alice raconte avoir été très inspirée en regardant des documentaires sur des individus ayant eu un passé de violence et de haine qui ont entrepris un cheminement personnel de réparation et de compassion. Elle explique donc avoir éventuellement entrepris la démarche de justice réparatrice dans un « devoir » personnel de continuer à cheminer comme individu, et ce, en pensant qu'il s'agirait de son dernier effort de vie pour accomplir ce qu'elle avait à accomplir, du dernier souffle à donner.

Moi je me disais c'est ça que j'ai à faire, je vais mourir après! [rires]. J'étais sûre que j'étais à la fin. Je me disais je suis tellement malade, tout ça, je vais mourir. Je vais faire ça, c'est ça que j'ai à faire moi. Après ça, ça y est, c'est fini je vais aller me reposer osti!  
– Alice

#### **4.1.5. Un désir de contribuer à la prévention de la violence et de la souffrance**

Certaines participantes ont mentionné avoir été animées par un désir de contribuer à prévenir la récurrence de VACS. Partager leur réalité avec des agresseurs et confronter ces derniers aux conséquences de leurs actes étaient pour elles des moyens concrets d'aider des individus en processus de réinsertion sociale à changer pour le mieux et, donc, à ne pas recommencer de violence une fois sortis du milieu carcéral.

Béatrice trouvait qu'un tel processus avait du sens pour la société, et aborde son choix de participer comme étant une « démarche citoyenne » pour contribuer à ce que la violence ne se répète pas.

Ce qui compte pour moi ce n'est pas tant la punition. Reconnaître le préjudice, oui. Qu'il y ait une peine en face, oui. Mais en fait moi mon souci c'est : est-ce que cette personne-là, le jour où elle retourne dans la rue, est-ce qu'elle va recommencer? En fait je veux qu'on l'empêche de nuire. [...] Pour moi, quand il y a une agression, il y a une victime et un coupable, mais il y a deux personnes d'abimées. Parce que c'est pas

vrai que ça soulage de faire du mal à quelqu'un, ça détruit encore plus. Donc ça nourrit un mal qui est déjà là. Je me suis dit il y a un gars dans une prison qui a fait ça et qui est prêt à regarder une victime en face, qui est volontaire pour ça, qui est prêt à l'écouter, euh WOW, j'ai juste envie d'encourager ça! – Béatrice

Fanny raconte avoir senti qu'elle avait « une mission », soit de passer un message clair à un agresseur et « être assez convaincante pour que cet homme, qui est en période de réinsertion sociale, il ne refasse plus jamais ça ». Selon Marlène, « tant que la société ne comprendra pas les conséquences, ça va continuer. Tant que ça va être banalisé, il y a rien qui va changer ». C'est pourquoi son but premier en allant à la rencontre de détenus était d'expliquer à ces derniers les conséquences des crimes qu'ils avaient commis. Carole de son côté explique que le processus de justice réparatrice allait de pair avec ses valeurs personnelles. Elle raconte comment, depuis un jeune âge, elle avait toujours eu la conviction que le plus important pour une personne en détention était de comprendre et de regretter ses actions : « Je me disais tu devrais rester en prison jusqu'à ce que tu aies compris que ce que t'as fait c'est mal et que tu as la ferme intention d'agir mieux dans l'avenir » (Carole). Elle dit s'être reconnue dans les valeurs de la démarche, et avoir souhaité contribuer au cheminement d'un agresseur.

## **4.2. Le déroulement de la démarche de RDV**

### **4.2.1. Un dialogue qui aborde pleinement les faits**

#### **4.2.1.1. Parler des « vraies affaires »**

Plusieurs des femmes rencontrées mentionnent comment le dialogue dans la RDV plonge pleinement au cœur du sujet de la violence vécue, sans évitement, superficialité ou banalisation.

Je pense que tout le monde avait la volonté de dire on parle de cette grosse souffrance là, on parle des vraies affaires ici. On n'est pas là pour se raconter des histoires, on n'est pas là pour entendre des mensonges ou des justifications. J'ai beaucoup apprécié ça parce que dans ma famille, il y avait beaucoup de tabous, de mensonges, de négation du vécu, d'aliénation. Alors de pouvoir être dans la vérité et l'expérience de chacun, c'est wow, c'est vraiment incroyable. – Nadine

Il y avait deux personnes, plus celles autour, qui étaient prêtes à voir les choses telles qu'elles sont. Le côté le plus sombre de l'humain là, on était tous dans la pièce et on était prêts à regarder ça tous ensemble. [...] Et la justice réparatrice c'est ça, plutôt que de vouloir mettre un pansement sur le bobo et de pas vouloir le regarder pour voir s'il

y a du pus, en gros, c'est dire : « ok, on va aller regarder là, dans le bobo, et on va regarder tout le bobo, des deux côtés. Pour la victime mais aussi du côté de l'agresseur . – Béatrice

Les deux on n'a pas eu peur de dire les vérités et des trucs durs. Ça s'est tout fait dans le respect mais il y avait pas de gêne, on était là pour se dire les vraies choses. – Isabel

Parler des « vraies affaires », pour plusieurs, impliquait de pouvoir s'exprimer pleinement, sans avoir à se censurer ou se retenir pour préserver les autres.

C'était libérateur. Je pense que je n'ai jamais été aussi franche et crue dans mes mots envers quelqu'un par rapport à l'évènement, même à ma propre psychothérapeute. Ça m'a permis cette liberté-là. – Daphnée

Quand je raconte mon histoire, même les gens qui me demandent de la raconter, même les gens qui sont intéressés, je passe les passages trop durs, je les résume, j'en saute. Je vais pas aller jusqu'au fond, parce que je vois bien que je trouble, que ça bouleverse et que les gens sont pas équipés pour faire face à ça. [...] Mais effectivement, cette fois-là, il y avait aucune retenue, puis c'était même plus, je sens qu'on partage l'histoire ensemble. – Alice

J'ai été capable de m'ouvrir, de nommer des choses que je ne nommais pas d'emblée ou que je n'incluais pas. Et dans cette rencontre-là, j'ai été capable de me vider, d'amener des mots sur des choses sur lesquelles je m'abstenais. – Vanessa

Fanny, de son côté, avait un message fort à faire passer. Il était important pour elle de confronter le détenu à l'horreur de ce qu'il avait fait : agresser une petite enfant. Elle a choisi d'utiliser une photographie pour rendre très claire la nature de l'acte qu'il avait commis, et qu'elle avait subi en bas âge.

Ce que j'avais fait, j'avais imprimé une photo de moi à l'endroit et à l'âge où c'était arrivé. Parce que je me disais, il va avoir l'impression qu'il parle à une adulte. Mais la personne, l'histoire que je raconte là, c'est pas l'adulte qui a vécu ça, c'est cette petite fille-là. [...] Pour qu'il voit c'est ELLE, tu sais. Puis ils l'ont fait mettre par terre face à lui. Écoute il était pas capable de me regarder dans les yeux. Il était pas capable, il souffrait, il commençait à réaliser ce qu'il avait fait. – Fanny

Pour certaines (n=5), pouvoir parler des vraies choses impliquait de se permettre pleinement d'exprimer leur colère. C'était notamment le cas d'Alice :

Je veux qu'il sente dans sa chair ce que moi je sens et j'ai senti comme douleur. C'était pas une affaire de vengeance, [...] mais c'était juste de pas l'épargner, de pas le protéger. C'était ça. Et donc j'ai partagé ma rage, ma colère envers mon agresseur. Ça la, fiouuu! Alors il l'a vue, il l'a reçue, il l'a entendue. Mais elle était pas dirigée contre lui du tout. Parce que je le sentais pas contre moi, je le sentais avec moi dans le

processus. Alors cette charge je lui ai pas « pichée », je lui ai pas transmise, on l'a partagée et on l'a déballée ensemble et on l'a traversée. – Alice

Lena raconte comment elle voyait la rencontre comme un « *ring* » de combat : « C'était l'occasion pour moi de venir faire le match que je n'ai jamais eu et que ma sœur n'a jamais eu ». Elle arrivait donc avec beaucoup de colère à exprimer, mais indique toutefois avoir été complètement « désarmée » dès la première rencontre. Comme elle l'explique, si elle avait « anticipé le frontal », elle n'avait pas imaginé qu'exprimer sa colère dans un tel cadre lui procurerait aussi vite un sentiment d'apaisement :

À mesure que je parle et que j'ai cet espace de parole, la colère elle se découpe, elle s'estompe sans même que je m'en rende compte. Comme on ne m'interrompt pas, comme on me permet de m'exprimer, je sens l'écoute des gens autour de moi, je vois la personne en face de moi qui a ses réactions, qui est vivant, ça a eu comme effet de réaliser « eh bien je suis plus en colère en fait ». – Lena

Ce témoignage rejoint tout à fait celui de Maryse lorsque celle-ci parle de l'effet qu'a pu avoir sur elle l'opportunité d'exprimer pleinement sa colère :

J'ai trouvé que le groupe qui était là, l'ensemble des personnes qui étaient là m'ont permis d'exprimer cette colère-là avec beaucoup de bienveillance. [...] De partir d'une femme enragée qui était là pour « tuer » littéralement, et d'arriver au bout de quelques séances à déposer cette colère-là. – Maryse

#### 4.2.1.2. Aborder les faits en détails

Plusieurs des participantes ont soulevé comment le dialogue au sein d'une RDV permettait d'aborder les faits et le contexte de la violence vécue de façon détaillée, tant au niveau du récit de la victime que de l'agresseur.

Céleste, par exemple, raconte comment le dialogue au sein de sa démarche de RDV lui a permis de revisiter pleinement son histoire, de la redécouvrir et de faire resurgir des souvenirs de l'événement de son agression dans un cadre bienveillant. Cet aspect de la démarche a été particulièrement positif pour elle, puisque cela faisait 40 ans que son histoire était enfouie en elle et avait été mise de côté par son entourage. Elle n'avait pas eu l'espace pour s'approprier cette partie de sa vie.

Les questions qu'on me posait quand c'était mon témoignage, ça m'aidait à aller plus loin, et ça j'aimais ça parce qu'il y a des choses que des personnes proches m'auraient jamais posées comme questions, parce qu'on n'ose pas. Mais là on est là pour ça. « Il

y as-tu autre chose que tu as besoin de dire? », « qu'est-ce qui s'est passé exactement? ». Donc on creusait et moi ça m'aidait à reprendre contact vraiment avec toute la réalité de ce moment-là, mais dans un contexte où je sentais que si on me posait ces questions-là c'était pour moi, c'était pour m'aider à aller plus loin, il y avait rien d'intrusif. [...] Alors pouvoir revisiter tout ça, pour moi c'était comme récupérer mon histoire. – Céleste

Céleste souligne comment ce même genre de questions précises étaient formulées à l'agresseur, pour avoir accès en détails à l'événement de l'agression commise.

Il répondait, même si ce qu'il disait était terrible. Mais c'est ça qu'il avait fait, c'est ce qu'il avait fait. Et « comment il se sentait ? », et « qu'est-ce qui s'est passé après ? » et « qu'est-ce que tu as vu dans ses yeux ? ». On pouvait aller loin, on reconstituait et il répondait, il répondait. C'était beau, il y avait quelque chose de vraiment touchant dans son implication et dans son humilité, parce que ça prend beaucoup d'humilité je pense. [...] Et pas du tout, du tout, du tout en voulant se déculpabiliser, pas du tout. – Céleste

Pour Jade et Nadine, lesquelles ont toutes deux été agressées par leur père, poser des questions précises à un agresseur sur ses faits et gestes a permis de mettre en lumière les tactiques de manipulation employées par leurs pères abuseurs.

Moi ce qui m'a fait du bien c'est justement de pouvoir poser mes questions. Directement à cette personne-là, lui demander des « pourquoi » du « comment ». [...] Il disait à quel point il était tellement manipulateur et qu'il profitait de l'amour qu'une fille a pour son papa, puis tout ça. [Cette manipulation] a été exposée et très bien même, et ça m'avait apaisée. – Jade

Nadine donne plusieurs exemples de questions posées dans le cadre de la RDV pour exposer pleinement les actions et stratégies utilisées par les agresseurs.

Si c'était trop superficiel, nous ou les intervenants demandaient « oui mais elle avait quel âge? Ça s'est passé comment? ». Pas nécessairement pour avoir des détails grossiers ou picturaux ou quoi que ce soit. Les actes, pas les gestes en tant que tel. « Comment ça s'est passé? Comment ça a commencé? Comment tu t'y es pris pour qu'elle fasse ce que tu voulais? Comment tu as fait pour que ta conjointe ou les autres personnes ne le sachent pas? Qu'est-ce que tu as dit à ta fille ou à ta belle-fille pour la convaincre de faire ça? Comment tu lui as demandé? ». Alors de comprendre cette espèce de « *game* » là. [...] Et c'était pas facile pour eux. Oh non! C'est pas facile de dire « sais-tu comment je m'y suis pris pour l'agresser? ». Et tu ne peux pas dire « c'est pas de ma faute » dans ce temps-là. Alors c'était quelque chose ces aveux-là. – Nadine

En effet, plus loin dans son témoignage, Nadine mentionne comment le fait que les agresseurs rencontrés aient pu relater en détails leurs actes a permis de mettre en lumière la nature délibérée et choisie des agressions qu'ils avaient commises.

D'entendre ces hommes-là raconter leur histoire, comment il y a une partie d'eux qui ont planifié ça, préparé ça, manipulé, mentir, faire une espèce de stratagème pour que ça passe, pour créer des pièges. C'est différentes histoires mais il y a tout le temps une affaire où l'agresseur fait quelque chose pour que ça puisse se produire. Alors ça m'a aidée à comprendre ça aussi, que c'est pas involontaire cette affaire-là, ça se passe pas en dehors de son contrôle, il y a des gestes qui se posent, il y a des décisions. Ils pouvaient décrire ces gestes-là, ils pouvaient décrire les séquences d'actions, décrire comment il y avait une progression, que c'étaient des petits pas jusqu'à temps qu'il y ait une agression. Alors ça m'a aidée un peu à saisir moi dans mon histoire c'était quoi les pas qui ont été faits, comment ça a pu s'installer pour que tout à coup ça se produise cette espèce de réalité parallèle. – Nadine

## **4.2.2. Une plateforme pour exprimer la gravité de la VACS**

### **4.2.2.1. Nommer et expliquer la gravité de l'acte**

Pour l'ensemble des participantes, décrire et expliciter les impacts négatifs que la violence avait eu dans leur vie était une façon de communiquer aux détenus rencontrés la gravité et l'aspect profondément inacceptable des actes qu'ils avaient commis.

Il y avait comme une force, une reprise de pouvoir énorme de dire « non non, n'allez pas penser que c'est extrêmement banal et qu'il y a rien à comprendre. Non non, voyons donc! ». C'est un abus de pouvoir à tous les niveaux, sexuel, émotionnel. C'est une emprise, c'est psychique, tout ça! Je veux dire c'est profondément illégal. – Noémie

Ce qu'on a fait, et c'était très important pour ce processus de justice, c'est de tout raconter. Pas que l'événement en soi. Ce qui s'est passé c'est un moment, mais justement c'est les séquelles qui n'en finissent plus sur notre vie. [...] C'est pas des séquelles temporaires comme si on s'était frappé le pied dans le mur. Non non, c'est terrible. Et on a parlé de tout ça vraiment pour qu'ils sachent de quoi il s'agit, une fois qu'ils ont fait cet acte. Que cet acte ne finit pas au moment de l'événement en soi. – Myriam

En plus de pouvoir exprimer la gravité des gestes subis, plusieurs participantes ont été marquées par la façon dont leur récit sur les impacts de la violence a été reçu par le ou les agresseurs rencontrés. Plusieurs soulèvent comment, selon elles, leur témoignage a aidé les agresseurs à prendre conscience de l'amplitude des dégâts de leur actions et à faire face à leur responsabilité.

C'était très très dur pour lui, c'était violent en retour pour lui. Moi je lui expliquais que ça avait des conséquences jusqu'à aujourd'hui, chaque jour de ma vie depuis en fait, dans tous mes gestes du quotidien, mes déplacements, mon rapport à mon corps [...]. Alors je lui ai expliqué tout ça, qu'il y a pas que moi qui a été touchée, il y a toute une part de ma famille, certainement comme lui d'ailleurs. Et, il pleurait tout ce qu'il

pouvait là, c'était vraiment douloureux pour lui à entendre, il était dans sa culpabilité pleine et entière là, vraiment. – Béatrice

Moi je suis très très sensible au non verbal alors je l'observais et je regardais vraiment, il est venu des fois les larmes aux yeux. Et j'ai dit là il conscientise tout ça. Et même s'il a déjà entendu ce que c'était les conséquences, parce qu'il a fait du travail pendant son temps au pénitencier, c'était pas comme de l'entendre d'une victime qui te le dit de vive voix. – Vanessa

Fanny raconte justement comment le fait d'être très claire dans son récit sur les conséquences négatives de la VACS lui a permis de confronter le détenu sur les histoires que ce dernier se racontait pour se déresponsabiliser. À travers les rencontres elle a notamment noté une évolution flagrante de prise de conscience chez lui. En effet, Fanny explique comment, au début de la démarche, cet homme ne comprenait pas les impacts négatifs de ses actions et n'en saisissait pas la gravité. Il tentait d'amoindrir les conséquences de l'agression qu'il avait commise envers une enfant, et ce, en se racontant par exemple « qu'il était le mononcle gâteau qui lui donnait des chips » ou alors que, vu qu'il n'y avait pas eu de pénétration lors de l'agression commise, que « c'était pas si pire », que la petite fille oublierait l'événement. À travers leurs échanges, Fanny a pu mettre en lumière la fausseté et l'absurdité de ce type de raisonnement, ce qui a amené le détenu à faire face à la réalité et à un sentiment de honte face à ses actions.

Il dit moi là, je vais me coucher avec la honte pour le restant de mes jours. Dans sa tête sa vie était finie, il allait faire ses petites affaires et tout ça mais il méritait plus de vivre et « tout le kit ». Alors il avait vraiment compris, je l'ai vu. Ça a pas réparé, c'est pas du « *one to one* », mais c'est comme de la chimie, c'est comme de l'échange d'énergie là. Je l'ai vu, c'était concret. – Fanny

Alice de son côté a souligné avoir pu raconter au détenu toutes les embuches qu'elle a eu dans sa vie pour pouvoir se réhabiliter suite à son agression, avoir accès à des soins, des ressources. Ce témoignage a fait prendre conscience au détenu de l'injustice de la situation pour une victime qui, bien qu'elle subisse la violence, reçoit ensuite peu de soutien alors que lui, qui a commis la violence, a eu un meilleur accès à des services en milieu carcéral.

Lui va être extrêmement bouleversé d'apprendre que moi toutes ces années-là j'ai pas eu de soins, moi je mange pas à ma faim. Lui il est logé, nourri, il a accès à un médecin, psychiatre, des aidants. Ça ça va être un *clash* incroyable, à quel point nos victimes sont mal traitées [...]. Moi si j'avais pu aller m'enfermer en quelque part pour une couple d'années, comme en prison là, pour avoir accès à tout ça là, retourner à l'école, criss je l'aurais tu fais tu penses? Mets-en que je l'aurais fait! Lui tout est livré sur un plateau

d'argent, puis ça le frappe à quel point il s'en servait même pas les premières années, alors que moi je suis là entrain de courir pour en avoir. – Alice

#### 4.2.2.2. Être vue dans sa souffrance

Noémie, Isabel et Laura racontent chacune à leur manière comment il a été marquant pour elles, en racontant la souffrance qu'elles ont vécue suite à la VACS, de voir en face d'elles un agresseur prendre conscience des impacts de ses actions et être bouleversé, touché et attristé par leurs témoignages. Voir la sensibilité des agresseurs face à leur vécu a représenté pour elles un niveau de reconnaissance plus poussé que ce qu'elles avaient vécu avant.

J'ai jamais eu autant d'écoute en participant à des ateliers comme ça. [...] Il y a vraiment quelque chose qui se passe de profondément très réparateur. De voir l'autre qui te regarde, de le voir souvent pleurer, de le voir anéanti de constater que ce qu'il a fait ça a été au-delà de ce qu'il a pu imaginer – Noémie

Isabel raconte avoir été fortement soutenue par sa mère suite à son agression, mais explique ne jamais s'être sentie autant accueillie et entendue que lorsque le détenu rencontré a écouté son témoignage.

Je sais que ma mère ça lui importe, mais lui c'est à un niveau que je peux pas t'expliquer. J'ai vraiment l'impression que ça lui importait énormément, que ça lui a fait de la peine ce que j'ai vécu, ça lui a vraiment fait mal. D'avoir fait du mal à ce point-là, même si c'était pas à moi. [...] Je l'ai senti tellement ouvert à comprendre les conséquences des gestes qu'il avait posés, et ça lui importait tellement ce que je ressentais, ce que j'avais vécu. On a pleuré énormément les deux, c'est ça que j'ai le plus aimé dans les rencontres. – Isabel

Être écoutée et reconnue dans son expérience par un détenu a été particulièrement marquant pour Laura. Cette dernière était très émue en abordant l'authenticité de la sensibilité du détenu qui a reçu son témoignage : « La beauté de ça, c'est que finalement, quelqu'un me voyait [larmes]. Dans ma douleur. Quelqu'un me voyait et me croyait, sans que je n'aie rien à prouver » (Laura).

#### 4.2.3. Un rééquilibrage par la prise de responsabilité des agresseurs

Pour certaines femmes (n = 7), un moment important du dialogue de RDV a été de se faire dire par un ou des agresseurs qu'elles n'avaient rien à se reprocher, que toute la responsabilité appartenait à leurs agresseurs et que rien de ce qui était arrivé n'était de leur faute. Comme l'explique Nadine, une telle prise de responsabilité permet de clarifier les rôles de chacun dans la situation de violence.

Dès la première rencontre ces hommes-là, tout de suite, ont reconnu leurs torts et avaient fait un cheminement. Ils étaient déjà rendus à dire « oui j'ai commis des actes répréhensibles, j'aurais pas dû faire ça, je l'ai fait, je le regrette. C'est moi le responsable. C'est pas votre faute, vous étiez des enfants ». Donc juste de rétablir la responsabilité, qu'ils prennent en charge cette espèce de culpabilité là, qu'ils se sentent mal, ils se sentaient coupables, ils se sentaient croches, fautifs de faire ça. Donc de rétablir qui a fait quoi, qui l'a subi, et c'est qui qui l'a fait. Ça peut paraître banal mais c'est énorme, énorme! – Nadine

Pour Céleste et Laura, cette prise de responsabilité par l'agresseur avec qui elles dialoguaient a été profondément marquante pendant leur processus. Les deux se souviennent avec émotions du moment et même des mots employés par les détenus.

La première chose qu'il m'a dit, ça me restait beaucoup aussi, c'est « t'aurais jamais dû vivre ça » [larmes]. Et de sa part à lui, c'est sûr que n'importe qui peut me dire ça mais, que lui me le dise, ça faisait une différence. En sachant que lui a fait vivre ça à quelqu'un et qu'il dit « non non, jamais personne ne devrait vivre ça ». Et c'est tous des moments où il y a une détente, il y a un apaisement. C'était pas juste une phrase. [...] Tu lirais un témoignage tu le sentiras pas comme une vraie personne devant toi qui sait ce que c'est parce qu'il l'a vu lui dans les yeux de sa victime. – Céleste

Pour Laura, il s'agit du moment le plus fort et le plus important qu'elle retient de sa démarche avec le CSJR. La prise de responsabilité du détenu a été un moment profondément libérateur pour elle.

Un moment donné il dit « t'as rien fait de mal [Laura] ». [...] C'est lui qui a pris la responsabilité, il dit « c'est moi qui a fait le mal ». [...] Ça là, quand il a dit ça, « tu as rien fait de mal » [larmes], il y a des valves en dedans de moi qui se sont ouvertes, et j'ai braillé du fond de mes tripes. Ça a été un début de guérison extraordinaire, extraordinaire! [...] Je l'ai senti dans mon corps, j'ai plié en deux puis j'ai braillé. Tu sais là, quand tu brailles du fond là, c'était comme tu attendais toute ta vie de te faire dire ça! – Laura

Pour Alice, la prise de responsabilité de l'agresseur rencontré est venue combler pour elle un besoin de justice non rencontré dans le passé.

Bien sûr que je voulais que les instances judiciaires me croient et qu'ils me donnent justice. Au niveau judiciaire, bien sûr. Si c'était à refaire, j'aimerais mieux que ça se passe comme ça, c'est clair. Par contre, mon besoin était que celui qui m'a agressée dise : « c'est vrai que je t'ai agressée, et je m'excuse et je vais me prendre en main, puis je vais bouger, je vais changer, en tout cas, je vais faire ce que je peux pour me ramener dans le bon chemin, et je ferai plus ça ». Juste ça, ça aurait été déjà beaucoup. Faique moi, tant que ce besoin-là était pas comblé, peu importe ce que tu m'aurais donné, je pense pas que j'aurais senti [une justice]. Et donc, [le détenu rencontré] était là dans toute son authenticité, dans tout son cœur, dans des profonds regrets, dans un

profond amendement. [...] C'est ça qui m'a comblé moi mon besoin de justice, c'est de le voir dans cette position-là. – Alice

Vanessa, de son côté, a fortement apprécié que le détenu rencontré assume pleinement sa responsabilité, et ce, sans chercher à trouver des excuses. En effet, celui-ci a pu lui raconter la violence qu'il avait lui-même vécue à l'enfance, et ce, tout en reconnaissant que ce sont ses propres choix à travers son parcours qui l'ont mené à être destructeur. Elle souligne que s'il avait fait référence à son historique de vie pour se déculpabiliser « ça n'aurait pas passé » :

Mais le détenu que j'avais devant moi il a été capable de dire moi j'étais pas capable d'affronter, j'étais pas capable de travailler la frustration, la colère, le rejet et un moment donné je m'en crissais et j'ai fait ben j'y vais [commettre la violence]. Le fait de reconnaître ça, de reconnaître toute sa responsabilité dans son acte, ça m'a amenée à être empathique et à m'ouvrir à ce qu'il a vécu jeune et qui aujourd'hui le rattrape.

Vanessa soulève d'ailleurs que cet homme considérait important d'avoir été responsabilisé et arrêté par les forces de l'ordre. Sachant que Vanessa avait comme objectif de porter plainte officiellement contre l'homme qui l'a agressée, il l'a encouragée à le faire et lui a précisé que « c'est ça que ça prend un moment donné pour qu'on réalise qu'on a dépassé les bornes, qu'on a exagéré et qu'on se doit d'être arrêté dans tous les sens du mot ». Cette rétroaction de la part du détenu a contribué à donner confiance à Vanessa pour déposer une plainte.

#### **4.2.4. Une compréhension mutuelle particulière**

Certaines participantes ont soulevé avoir ressenti comment elles et les hommes rencontrés pouvaient particulièrement bien se comprendre entre eux. Comme l'explique Céleste : « C'est pas mes agresseurs, mais c'est un agresseur : tu sais de quoi je parle. Même si chaque histoire est différente [...] on connecte autour d'une compréhension commune de qu'est-ce qui s'est passé cette fois-là ». Isabel et Alice mentionnent d'ailleurs ne jamais s'être senties autant comprises de leur vie que dans ce dialogue.

Lui il l'a fait, moi je l'ai vécu. C'est comme si lui il pouvait vraiment comprendre ce que j'avais vécu. [Les autres] peuvent pas comprendre. Personne, personne ne peut comprendre. [...] C'est fou à quel point ça aide beaucoup. Parce que tu peux vraiment tout raconter et la personne elle le sait, elle comprend. Il y a une compréhension au-delà de tout ce que tu peux imaginer. – Isabel

Je sens qu'on partage l'histoire ensemble, même si c'est pas ensemble qu'on l'a vécue. [...] Il y avait comme un paquet d'affaires que j'avais pas besoin de dire, et un paquet

d'empathie que je sentais. C'est comme si tant que t'as pas été dans la situation tu peux pas le comprendre. Alors c'est vraiment comme si je parlais avec quelqu'un qui l'a partagé dans sa chaire. Il arrivait très bien à se projeter dans ma position, et moi j'arrivais très bien à me projeter dans la sienne. – Alice

Marlène et Lena font chacune allusion à cette compréhension mutuelle particulière en soulevant avoir observé qu'elles partageaient avec les agresseurs ce qu'elles appellent « un même langage ». Comme l'explique Marlène :

C'est la compréhension, c'est la verbalisation, la façon d'exprimer qui fait en sorte qu'on se comprend et les autres ne comprennent pas. [...] C'est comme si on avait inventé une autre langue et qu'on pouvait parler. Et c'est tellement clair, que c'est pas possible d'être clair de même, c'est ça qui m'a frappée le plus. – Marlène

#### **4.2.5 Les interventions des animateurs**

L'ensemble des participantes ont apprécié le rôle joué par les animateurs à travers la démarche. De façon générale, la majorité des participantes mentionnent avoir aimé le cadre maintenu par les animateurs et les questions d'approfondissement et de précisions qu'ils posaient, tant pour encourager les participants à s'exprimer que pour clarifier les actes commis et mettre de l'avant la responsabilité des agresseurs.

##### **4.2.5.1. Des interventions qui encouragent la parole et l'expression de soi**

Dans certains cas, les animateurs ont fait peu d'interventions car le dialogue entre la victime et le détenu se faisait bien, sans qu'il y ait nécessité de recadrer ou d'orienter la conversation par le biais de plusieurs questions. Ça a été le cas notamment pour Béatrice, pour qui les animateurs l'ont surtout aidée à approfondir ses propos dans des moments plus émotifs.

Je pense que c'est plus quand il y a trop d'émotions, juste pour aider à parler. Parce que on peut être figés aussi à certains moments car l'émotion est trop forte. Mais moi je les ai sentis plus en soutien, une sécurité potentielle mais y'en a pas eu besoin. – Béatrice

Rafaëlle et Isabel soulignent toutes les deux à quel point elles ont apprécié la disponibilité des animateurs pour échanger sur des réflexions, répondre à leurs questions ou leur donner du soutien. Cette disponibilité se faisait sentir tant à travers les différentes étapes de la démarche qu'après celle-ci.

Deux participantes ont mentionné comment l'animatrice a validé d'une certaine façon leur droit d'être en colère et de l'exprimer pleinement. Après avoir entendu le récit du détenu lors de la première rencontre, Catherine raconte comment elle a ressenti beaucoup de colère mais ne se sentait pas légitime de l'exprimer. Elle en a alors parlé avec l'animatrice dans les jours qui ont suivi et celle-ci l'a non seulement validée dans ce qu'elle vivait, mais l'a aussi encouragée à l'exprimer lors de la prochaine rencontre. À la deuxième séance de RDV, Catherine raconte s'être affirmée pour exprimer pleinement au détenu ce qu'elle pensait. Elle se dit satisfaite d'avoir pu le faire.

J'ai dit « moi, je vais être honnête, ça m'écœure que tu aies fait ça, vraiment ». L'animatrice m'avait dit que je pouvais le dire. Alors je l'ai dit. Et il dit « je comprends, [Catherine] je le comprends ». Et il dit « je réalise moi aussi que ça m'écœure ». J'ai dit « tant mieux ». – Catherine

Fanny de son côté raconte avoir été agréablement surprise de voir l'animatrice se permettre d'être très directe avec le détenu. Tout en étant bienveillante et respectueuse envers lui, l'animatrice ne se retenait pas d'exposer à quel point ce qu'il avait fait était inacceptable. Cette candeur a permis à Fanny de réaliser que, tout en restant respectueuse, elle avait le droit de s'exprimer avec colère ou révolte et qu'elle n'avait pas besoin de se censurer pour préserver l'homme à qui elle s'adressait.

#### 4.2.5.2. Des interventions pour recadrer

Certaines participantes (n = 5) ont mentionné que les animateurs ont par moments recadré les propos des détenus dans le cas où ceux-ci formulaient les choses d'une façon qui les déresponsabilisait ou qui déviait de l'objectif de la rencontre.

Dans le cas de ces 5 participantes, les agresseurs avaient voulu, à un certain moment dans le dialogue, aborder des événements où eux-mêmes avaient été agressés à l'enfance. Ils voulaient parfois le faire pour tenter de mettre en contexte le parcours qui les avait amenés eux-mêmes à commettre des agressions envers des enfants ou, d'autres fois, pour focaliser sur leurs propres blessures. Dans chaque cas les participantes ont mentionné comment les animateurs ont reconnu l'expérience de victimisation du détenu, mais ont immédiatement replacé celui-ci dans la « chaise » qu'il occupe dans le cadre de la rencontre, soit la « chaise de l'agresseur ». Les

animateurs invitaient donc le détenu à parler de ses propres expériences comme victime dans un autre espace et à un autre moment. Le détenu était donc ramené à son rôle dans le cadre de la RDV, qui consiste à reconnaître et à faire face aux gestes qu'il a commis comme agresseur, sans tenter de les excuser.

Je pense qu'ils ne veulent pas que ça tombe dans une autre dynamique, qu'on se mette à vouloir prendre soin de ces hommes-là et de nier notre souffrance par rapport à eux. Donc j'ai senti que tout de suite on réajuste : « ce n'est pas ça le point, ici ton rôle est de voir que toi tu as commis ça, pas que tu as subi ça ». Alors ça aussi c'est rassurant.  
– Nadine

Nadine poursuit en expliquant comment, pour elle qui avait vécu dans le passé avec son père une dynamique dans laquelle ce dernier cherchait toujours à « faire pitié » pour se décharger de la culpabilité, ce genre de recadrage des animateurs était d'autant plus significatif. Elle se rappelle notamment les dialogues avec son père : « Je n'avais plus la place pour moi. Après cinq minutes c'était sa souffrance à lui, c'était lui qui prenait la place. Alors ça faisait du bien que ce soit replacé dans la rencontre » (Nadine). Myriam de son côté se rappelle des exemples précis où l'animatrice recadrerait certaines formulations dans le témoignage des détenus en ne laissant aucune place à une forme de déresponsabilisation face à la situation :

Ils pouvaient dire des choses comme « il était là l'enfant tout nu devant moi », comme pour dire « tu vois c'est l'enfant qui avait provoqué ». Donc à chaque fois elle corrigeait. S'ils parlaient d'une façon pour enlever un peu de responsabilité, à chaque fois elle remettait les choses à leur place. Elle disait « si je fais ça c'est pour que les choses soient claires pour toi aussi. Non l'enfant n'y est pour rien, la nudité n'y est pour rien, le je ne sais pas quoi n'y est pour rien, ce que t'as pris, ce que t'as bu n'y est pour rien. C'est juste une décision que tu as fait à ce moment-là. » [...] Le fait que l'intervenante elle remettait les choses à leur place, c'était sécurisant et ça donnait un sentiment de justice. – Myriam

Elle précise aussi avoir apprécié que ce recadrage soit fait par les animateurs de façon claire et directe tout en étant empathique. Comme elle le mentionne, le but n'était pas que les détenus sortent détruits par la rencontre : « Le but c'est vraiment réparateur, je dirais des deux côtés. Donc c'est ça qui est intelligent dans la démarche, qui est très délicate mais en même temps très, très intelligente » (Myriam). Céleste partage aussi grandement apprécié le fait qu'il y ait dans les interventions : « autant de respect pour le criminel que pour la victime ». Pour elle, il

s'agissait d'une valeur de société essentielle pour qu'une démarche soit constructive et réparatrice pour tous.

#### **4.2.6. Le rôle des membres de la communauté**

##### 4.2.6.1. Un rôle qui enrichit la démarche

Plusieurs participantes soulignent avoir apprécié l'apport de la personne agissant à titre de membre de la communauté au sein de la RDV, et ce, surtout dans les cas de RDV en « face à face ». Peu de participantes ayant vécu une RDV en groupe ont fait référence aux interventions de personnes qui occupaient ce rôle.

Selon Béatrice, même si la personne membre de la communauté peut jouer un rôle un peu plus effacé au sein de la RDV, il n'en demeure pas moins que ce rôle a une place importante dans l'ensemble de la démarche.

Un témoin qui représente la société, pour moi ça c'est essentiel. Justement il y a quelqu'un qui est là pour écouter les deux parties et permettre, pas seulement à la victime mais à l'agresseur aussi, de guérir, de passer à un autre état. Donc voilà, pour moi, ça ne peut pas avoir plus de sens que ça. – Béatrice

Pour certaines participantes la bienveillance de la personne de la communauté a apporté une écoute et une reconnaissance de plus qui est venue enrichir leur expérience. Catherine raconte notamment comment elle a été habitée longtemps par la peur du jugement des autres en dévoilant l'historique des violences qu'elle a subies en contexte conjugal. Au tout début de la démarche elle était méfiante envers la personne de la communauté, persuadée que celle-ci la jugerait en l'entendant raconter son histoire. Catherine explique que vivre concrètement le fait de ne pas se sentir jugée par une personne inconnue a été très bénéfique pour elle et sa confiance en elle-même : « Elle avait un désir de comprendre, elle ne m'a pas jugée, elle m'a jamais jugée. Ça m'a permis de voir que c'est pas tout le monde qui juge, moins que tu penses même ».

Fanny de son côté, explique avoir été particulièrement reconnaissante envers la générosité de la membre de la communauté. Le fait qu'une personne bénévole soit assez touchée par sa situation pour vouloir donner « trois demi-journées de sa vie pour venir [l]'écouter » a été bienfaisant pour elle et a donnée de l'importance à sa démarche.

C'est très réconfortant. [...] Elle avait rien à faire dans cette histoire-là, elle était pas obligée, c'était pas sa job. Mais elle, elle trouve ça important et elle me donnait une tape dans le dos [...]. Ça accordait de l'importance à ça. – Fanny

La présence d'une personne pour représenter la communauté a aussi été très symbolique pour Alice qui, à plusieurs reprises dans son parcours de vie, n'a pas été crue par divers acteurs de la société : « Elle a eu un rôle hyper important pour moi. Parce que moi, la communauté m'a bafouée, m'a pas reconnue [...]. Ça a guéri quelque chose, le fait d'être reconnue, entendue ». Elle raconte notamment avoir fortement apprécié les réactions très authentiques de cette personne qui, en écoutant son témoignage, partageait avec transparence son « sentiment de révolte, de colère » et son aberration face aux épreuves qu'elle a vécues et face à la façon dont elle a été traitée par des institutions et professionnels suite aux agressions subies.

En parlant de la membre de la communauté, Rafaëlle, qui n'a jamais obtenu une reconnaissance de sa famille pour la violence qu'elle a subie, raconte aussi comment « sa manière d'accueillir chaque événement apportait réellement un plus dans la démarche ». En parlant de cette bénévole, mais aussi de l'ensemble des personnes présentes dans la RDV, Rafaëlle explique : « [...] eux m'ont crue. Autant quand j'ai parlé à ma famille, j'ai fait face à un déni, eux ont cru à ma parole et, dans la démarche il y avait quelque chose de guérissant par rapport à ça ».

#### 4.2.6.2. Un rôle mal exploité

Pour d'autres participantes, le rôle joué par la personne membre de la communauté a été décevant ou n'a pas réussi à répondre à leur besoin de reconnaissance symbolique de la responsabilité de l'entourage dans leur histoire.

C'est le cas notamment pour Carole qui considère que la responsabilité de la communauté aurait pu être davantage abordée et approfondie dans sa démarche, notamment à travers la personne censée représenter de façon symbolique cette communauté. Carole, qui a grandi dans un village en région, raconte comment les agressions à caractère sexuel envers les enfants étaient répandues et courantes dans son entourage. Elle précise que certains agresseurs ont commis des agressions envers plusieurs enfants à répétition, mais que plusieurs personnes de la communauté ont choisi de fermer les yeux face à cette violence. Bien que la bénévole qui symbolisait la communauté a offert une bonne écoute à travers les rencontres, Carole aurait apprécié qu'elle

soit invitée à jouer un rôle plus proactif, et ce, afin d'exposer pleinement la complicité de la communauté.

Dans mon historique d'abus, il y en a eu beaucoup, et c'était très systémique dans mon village. Mais [la membre de la communauté] s'est pas beaucoup impliquée, elle était là pour écouter. Donc il y a peut-être ça qui a manqué à ce que j'allais chercher [...] j'avais à ce moment-là, et encore un petit peu aujourd'hui, une espèce de petite colère qui reste de tout ce vécu-là, à ce niveau-là : ceux qui savent, qui ne disent rien et qui laissent faire ça. – Carole

Maryse et Céleste mentionnent toutes les deux voir un potentiel au fait d'inclure dans la démarche une personne qui représente la communauté, mais considèrent que, dans leur expérience, ce rôle est resté flou.

Je pense que je comprends le principe mais, j'ai senti qu'il était pas si bien défini ce rôle-là. Parce que ça veut quand même dire que c'est un rôle différent, donc le genre de questions qui seraient posées devraient être en lien avec le regard de la communauté, mais c'est pas évident. [...] Quand je pense à cet aspect-là, je me dis ça ça a pas été réparé pour moi. – Céleste

C'est un rôle qui est très difficile à cerner parce que la communauté c'est beaucoup de choses. Et en plus la communauté elle a été absente, autant pour nous que pour les détenus. C'est très difficile de jouer le rôle d'une communauté qui a été absente pour les deux personnes. Je suis pas sûre que pour moi ça ait rempli son rôle. – Maryse

Selon Maryse, dans les cas où la RDV traite de situations de VACS en contexte d'inceste, il y aurait lieu de développer une façon plus concrète de représenter le rôle de la mère ou des membres de la cellule familiale qui ont laissé faire la situation. Tout comme Céleste et Carole, le fait que cela n'a pas été adressé concrètement a représenté pour elle « un manquement » dans la démarche.

#### **4.2.7. L'état des participantes pendant la démarche**

##### **4.2.7.1. Une démarche difficile, en eaux troubles**

Sur 20 participantes, 11 d'entre elles ont parlé de la démarche de RDV comme étant particulièrement difficile et exigeante, soit émotionnellement ou physiquement. En effet, ces femmes ont à plusieurs reprises qualifié l'expérience dans les termes suivants : « épuisante », « drainante », « intense », « chargée », « *tough* », « brassante ». En somme, on peut dire qu'elles ont navigué à travers des eaux turbulentes à travers le processus.

C'est un gros processus. Tu as toutes sortes de gammes d'émotions, de stress, d'anxiété, de la peine. Ça te met de la colère aussi, parce que tu sais qu'il a fait un geste sans dessin. C'est très émouvant, et ça prend tout ton petit change. J'étais crevée, fatiguée, tannée. – Catherine

Ça a brassé beaucoup, il y a eu des fleuves de pleurs mais c'était nécessaire. [...] Mais je sentais très bien que je n'aurais pas pu aller là n'importe quand dans mon parcours parce que ça brasse en titi! Alors il faut avoir certains acquis ou avoir du soutien. Mais c'est arrivé au bon moment dans ma vie, je sentais que j'étais assez solide pour le faire. – Nadine

Un des aspects qui rend ce type de rencontres difficile, selon plusieurs, est le fait d'entendre des témoignages extrêmement durs, lourds et parfois même atroces. Autant que pouvoir plonger pleinement dans le récit des événements de violence a été identifié comme bénéfique par l'ensemble des participantes, il n'en demeure pas moins que, pour la majorité, cela contribue à rendre la démarche très exigeante au niveau émotionnel. Cela demande d'être capable, en tant que victime, non seulement de revisiter et de raconter sa propre histoire, mais aussi d'être confrontée à l'histoire de la violence commise par l'agresseur et, dans le cas des RDV de groupe, à la violence subie par d'autres victimes. D'ailleurs, Daphnée, qui a participé à la démarche de groupe, fait référence au RDV comme étant « un concentré de malheurs ».

C'était très très chargé. Je vais te dire, un paquet de kleenex qu'on mettait dans notre sacoche c'était pas assez pour chacune des rencontres. Déjà qu'on est victime de notre propre histoire, on est témoin de celle de trois autres victimes, puis de quatre agresseurs qui racontent le calvaire de leurs victimes. C'est chargé. – Daphnée

D'autres participantes font aussi référence à la lourdeur particulière d'entendre le récit des agresseurs.

C'est une rencontre extrêmement difficile. De voir deux gars raconter ce qu'ils ont fait. [...] Il y en a un il raconte comment il a abusé de quatre personnes dans sa famille, des enfants. Sa petite nièce de 8 ans à qui il demande de faire une fellation. C'était surréaliste entendre ça. Moi honnêtement je lui aurais sauté dessus. C'était vraiment pénible à entendre. C'était plus pénible entendre ce qu'ils avaient fait à d'autres enfants que de raconter moi-même ma propre histoire. – Maryse

### *Une difficulté qui en a valu la peine*

Parmi les 11 participantes qui ont qualifié la démarche comme étant difficile, 10 d'entre elles considèrent que cette difficulté en a valu la peine, soit grâce aux bienfaits qu'elles considèrent être allées chercher à travers l'expérience, ou parce que se confronter à ces difficultés faisait en soi partie de leur processus pour avancer.

Noémie par exemple considère avoir énormément bénéficié de la démarche de RDV en groupe au point où, par la suite, elle a même choisi de poursuivre l'expérience en participant à une deuxième démarche, cette fois en format de « face à face ». Elle considère toutefois qu'une RDV est une démarche très éprouvante, qu'elle décrit comme « *heavy metal* ». Elle raconte par exemple que la démarche l'a tellement mise en contact avec sa colère qu'elle pensait « mourir de colère ». Mais selon elle, passer à travers cela est justement ce qui lui a permis de débloquer et de procéder des émotions qui étaient enfouies en elle. Elle avait en effet une intuition qu'elle devait passer à travers ce chemin éprouvant pour évoluer. Comme elle l'explique :

Si je vais pas le guérir je vais rester « staulée » là. Et si je reste « staulée » là, c'était comme une question de vie ou de mort, et moi j'ai le goût de vivre alors je vais faire les efforts même si c'est difficile. Pour moi je sentais que c'était normal de passer à travers tout ça si je voulais vraiment libérer ça. Et c'est pour ça que mon corps, je le sentais m'appuyer : « Lâche pas, continue, c'est ça que tu es en train de libérer et tu vas comprendre après », c'est ça l'intuition. Je ne comprends pas tout de suite sur le moment mais après je vais comprendre. Alors après j'étais fière, très fière d'être passée à travers ça. – Noémie

Malgré l'aspect éprouvant de la démarche, les participantes racontent chacune à leur manière qu'elles ont choisi de continuer et d'aller au bout du processus car elles avaient confiance que celui-ci leur permettait d'avancer. Catherine explique s'être carrément demandé après la première séance de RDV : « Dans quoi je me suis embarquée ? » et s'être questionnée si elle voulait poursuivre. Quelque chose en elle lui disait que de passer à travers la démarche en valait la peine : « J'avais une espèce de vouloir intérieur de continuer. Ça va être douloureux, il va y avoir des embuches, mais je veux le faire, parce que je crois à l'efficacité en bout de ligne » (Catherine). Pareil pour Maryse, qui explique avoir à plusieurs reprises voulu « prendre ses clics et ses claques et partir », mais en même temps avoir la conviction qu'elle perdrait quelque chose en n'allant pas au bout de ce processus :

Ce qui m'a retenue c'est que, à chaque fois, j'apprenais quelque chose et à chaque fois j'avais l'impression, sans jamais être capable de mettre le doigt dessus mais j'avais l'impression qu'il y avait quelque chose qui guérissait à l'intérieur de moi. Je me sentais plus en paix avec ce qui s'était passé, malgré la colère, malgré la dureté des choses que je pouvais entendre. [...] Et c'est cette petite lumière-là qui était là quand même à chaque fois qui m'a permis de rester. – Maryse

Comme Maryse, Nadine aussi semblait s'accrocher aux bienfaits que la démarche lui procurait, malgré qu'elle ait été très épuisante pour elle, et ce, pendant plusieurs semaines : « D'un autre côté aussi, à d'autres moments, ça pouvait être très ressourçant, énergisant. Un gros fardeau qui pouvait être enlevé de nos épaules ». Vanessa, qui a participé avec l'objectif principal de pouvoir passer à travers les difficultés d'une telle démarche tout en gérant son anxiété fait elle aussi référence à une certaine libération qui a eu cours pendant la démarche et qui a fait en sorte qu'elle a continué.

Pour moi, la finalité et l'expérience en valait bien plus la peine que juste ce que j'avais à gérer. Et je me rappelle que j'avais dit à la première rencontre que je me sentais comme un petit oiseau, je rentre, je viens voir si j'aime ça ou j'aime pas ça, je suis libre de repartir, je ressors si ça fait pas mon affaire. Et, la fois d'après, il me semble que je disais je suis comme un soleil là, je me sens comme si c'est libéré. – Vanessa

#### *Une difficulté qui n'a pas valu la peine*

Une participante, Daphnée, considère quant à elle ne pas avoir récolté assez de bénéfices en participant au RDV de groupe pour justifier l'intensité émotionnelle à travers laquelle elle est passée pendant la démarche. Daphnée a même partagé des métaphores pour illustrer ses propos : « La justice réparatrice pour une victime, pour se rendre au bout de la démarche et y voir un bénéfice, il faut qu'elle réussisse à traverser un champ de mines sans piler dessus ». Pour elle, la démarche de groupe a consisté en « 8 volcans qui sont rebrassés pendant 8 semaines ». En rétrospective, mise à part la satisfaction de pouvoir s'exprimer avec candeur pendant le processus, elle ne voit pas en quoi raviver autant d'émotions, de souvenirs et de douleurs a pu lui servir comme victime. Récolter peu de bienfaits à travers cette tempête a en fait contribué à lui donner l'impression que la démarche bénéficiait davantage les détenus, lui donnant le sentiment amer d'être instrumentalisée comme victime pour le bien de ces derniers. En effet, selon Daphnée, bien que sur papier la démarche de justice réparatrice soit décrite comme n'ayant aucun impact sur le dossier de libération conditionnelle d'un détenu, elle considère que, dans les faits, la participation à une telle démarche est nécessairement notée dans le dossier d'un détenu et ne peut donc pas être ignorée dans l'évaluation par les agents de libération conditionnelle.

C'est pourquoi Daphnée insiste sur l'importance non seulement de bien préparer les victimes en amont, mais aussi de mettre en place des mécanismes pour que la démarche soit

centrée davantage sur les besoins des victimes à travers le processus, et ainsi éviter qu'elles se sentent instrumentalisées. Elle donne en exemple l'idée de mettre à la disposition des victimes participantes une intervenante spécialisée pour les accompagner en cas de besoin, et ce, en dehors des rencontres de RDV ou d'organiser des rencontres additionnelles de suivi seulement avec le groupe de victimes, donc sans les agresseurs. Selon elle, ce genre d'interventions, axées sur les besoins des victimes, l'aurait aidée à sentir que la démarche lui servait aussi à elle.

Malgré sa déception envers la démarche, Daphnée considère tout de même que celle-ci est louable et a le potentiel de répondre aux besoins de certaines victimes. Selon elle, une victime peut avoir « un parcours de guérison, un parcours de pardon et d'expression à faire là-dedans ». C'est d'ailleurs pourquoi elle ne s'est pas empêchée de référer vers l'organisme une victime qui, selon elle, pouvait être intéressée par l'approche.

#### 4.7.2.2. Une démarche sans difficultés

De façon tout à fait opposée aux participantes ayant trouvé la démarche éprouvante, d'autres participantes (n = 9) racontent leur expérience à travers le processus de RDV sans faire mention de difficultés particulières. Bien que dans tous les cas les rencontres ont suscité beaucoup d'émotions, ces participantes n'y font pas référence comme ayant été une expérience difficile à vivre, et certaines évoquent même avoir ressenti un état de bien-être à travers la démarche.

Jade par exemple explique comment elle se sentait « très positive » à travers les séances et qu'elle a réussi à établir et maintenir un climat de confiance avec le détenu. Carole partage qu'elle était particulièrement confortable avec le petit groupe de participants au RDV, comme « dans une bulle » dans laquelle elle se sentait bien, ce qui est selon elle « révélateur du climat qui régnait ». Elle souligne même qu'elle aurait apprécié que la démarche dure plus longtemps. Alice raconte comment elle s'est sentie en confiance dès que le détenu est entré dans la pièce lors de la première rencontre. Elle a continué pendant toute la démarche à se sentir bien, ancrée dans le moment présent :

Je me sens tellement bien là, je veux pas que ça s'arrête. Étrangement, j'ai l'impression d'en parler pour la première fois aussi ouvertement. J'ai l'impression qu'on m'a jamais aussi bien compris. [...] Et après plus ça allait, c'était tellement agréable d'être avec lui que c'était plus forçant. J'avais le goût d'être là, j'avais pas le goût de partir ailleurs en

moi, j'avais pas le goût d'aller me cacher. [...] J'étais bien en moi, j'étais bien avec lui. –  
Alice

De son côté, Céleste explique s'être sentie confortable dès les premières rencontres d'accueil et d'évaluation avec la coordonnatrice de l'organisme et les animateurs : « Il y avait beaucoup de bienveillance, de compassion, je me sentais comme dans de la ouate ». Pour ce qui est des RDV en tant que tel, elle soulève : « Je garde cette sensation d'être entourée dans un cercle avec juste de la bienveillance, juste « on t'écoute ». Et ça c'est vraiment particulier, c'est difficile à décrire » (Céleste).

#### **4.2.8. Un modèle d'intervention sécurisant**

L'ensemble des participantes rencontrées mentionnent s'être senties en sécurité pendant la démarche de RDV. De façon générale, elles expliquent ce sentiment de sécurité par la structure offerte, à la fois par la qualité du modèle de RDV utilisé par l'organisme et par la qualité des animateurs. Toutefois, une participante mentionne avoir vécu une expérience dans laquelle son sentiment de sécurité a été compromis après avoir complété la démarche, et ce, à cause d'une erreur commise par l'organisme. La présente section présentera d'abord les éléments de la démarche de RDV qui ont contribué au sentiment de sécurité des participantes, pour ensuite présenter l'expérience insécurisante vécu par une participante.

##### **4.2.8.1. Un processus de sélection et de préparation**

Dans un premier temps, certaines participantes ont mentionné comment la procédure de sélection des participants aux RDV les a rassurées. Isabel et Céleste ont chacune apprécié les rencontres préparatoires avec les animateurs dans lesquelles elles mentionnent s'être bien fait guider pour déterminer s'il s'agissait d'une démarche qui leur convenait et si elles avaient le soutien nécessaire pour être accompagnées pendant le processus. Selon Isabel : « Tu te sens en sécurité parce que tu vois qu'ils font bien les choses. Ils te posent vraiment des questions, ils veulent s'assurer de tout. Alors déjà ça te rassure, je trouve ça bien ». Céleste a trouvé la démarche sérieuse, « c'est pas fait à la légère, on vérifie vraiment. Il a vérifié si j'avais de l'aide psychologique. Finalement dans une discussion bien ouverte ensemble on a conclu que oui j'avais les capacités et j'avais la confiance aussi ». Elles mentionnent toutes deux comment, en étant elles-mêmes témoins du sérieux du processus de sélection, elles étaient confiantes que plusieurs

questions de vérification allaient aussi être posées aux détenus afin de s'assurer que ces derniers étaient prêts à participer et pour les bonnes raisons. À cet effet, Vanessa a manifesté à quel point il avait été important pour elle que le détenu soit bien sélectionné et préparé :

Tu as tout un processus qui se fait aussi de leur côté. Autant c'est important pour la victime qu'elle soit stabilisée, qu'elle soit pas toute seule, qu'elle soit pas démunie, c'est un peu pareil du côté du gars. Parce que sinon ça serait trop risqué de tomber sur quelqu'un qui se déresponsabiliserait. – Vanessa

Certaines femmes ont mentionné qu'elles ont eu la possibilité de visiter le centre de détention dans lequel aurait lieu les RDV avant de commencer la démarche, ce qui leur a permis de se familiariser avec le lieu, réduisant ainsi pour elles une certaine part d'inconnu avant leur première rencontre. Plusieurs font également référence au fait d'arriver dans la pièce avant le détenu et de pouvoir faire des choix sur le déroulement de la rencontre. Par exemple, Isabel tenait absolument à voir le détenu avant qu'il n'entre dans la pièce, et ce, sans qu'elle puisse être vue. Pouvoir le faire l'a aidée à être moins stressée pour la première rencontre. Rafaëlle aussi mentionne comment le processus établi était très sécurisant pour elle, notamment en la laissant se familiariser avec la pièce avant de commencer, arranger celle-ci à son goût, choisir comment placer les chaises et à quel endroit chacun allait s'asseoir, etc. Avoir du contrôle sur ce genre de détails procéduraux a été très important aussi pour Vanessa, qui a vu dans cela une opportunité de s'affirmer : « J'ai décidé que je m'assois là et lui là. C'est moi qui a décidé, je reprenais le pouvoir, je reprenais confiance en moi d'être capable de nommer une attente et qu'on la respecte ».

#### 4.2.8.2. Un soutien de groupe sécurisant

Certaines femmes ont aussi fait référence à l'aspect sécurisant de se sentir entourées par d'autres personnes que les détenus pendant les rencontres, et ce, grâce à la présence de deux animateurs et d'au moins un membre représentant la communauté. Le fait ne pas se sentir seules pour rencontrer et amorcer un dialogue avec un agresseur a été un aspect important pour elles. Pour Vanessa, notamment, cet encadrement lui a permis de reprendre le dessus sur ses peurs et ses craintes.

Tu n'es pas toute seule, il y a les animateurs, les représentants de la communauté. Pour moi c'était comme si là je reprenais du pouvoir sur des distorsions, sur mon anxiété.

J'étais capable d'être, autant seule qu'avec les animateurs, dans une petite pièce où j'étais avec une personne que je savais ce qu'il avait fait, c'était quand même assez grave comme crime, et de me dire « ben regarde c'est correct. Je suis capable je peux faire face ». – Vanessa

Pour Nadine et Myriam, effectuer la démarche en étant entourées de d'autres femmes ayant été victimes était d'autant plus sécurisant pour elles, ce pourquoi elles ont choisi l'option de RDV en groupe. Comme le raconte Nadine : « Au début, on m'a offert de faire un face à face puis ça me faisait trop peur. Pour moi, être en groupe avec d'autres femmes, je me sentais plus protégée là-dedans ». En plus de contribuer à ce qu'elle se sente plus en sécurité, la démarche de groupe a aussi donné la force à Myriam de suivre le processus :

Du moment où j'ai vu que les autres femmes avaient le courage de raconter [...], ça m'a mise en confiance et je me suis dit « où tu te lâches ici ou tu ne te lâcheras jamais ». Et donc j'ai pu raconter, voilà. – Myriam

#### 4.2.8.3. La particularité du crime apparenté

Une participante, Marlène, a quant à elle spécifié que la particularité du modèle de RDV de crime apparenté, lequel fait en sorte qu'une victime ne rencontre pas la personne qui l'a agressée, a fortement contribué à son sentiment de sécurité. Pour avoir vécu auparavant d'avoir été fortement ébranlée en revoyant son agresseur plusieurs années après les faits, elle raconte comment la démarche du CSJR lui a permis de garder une certaine distance avec les agresseurs rencontrés.

En aucun moment moi je me suis sentie pas en sécurité. Mais comme je te dis, si ça avait été mon violeur...moi j'ai poursuivi mon violeur 17 ans plus tard. Et quand je l'ai vu, mentalement, physiquement là, c'est comme si j'avais encore 11 ans. Tandis qu'eux c'étaient des étrangers, c'était pas LUI, je pouvais pas revenir à 11 ans. – Marlène

#### 4.2.8.4. Des animateurs sécurisants

Plusieurs participantes ont soulevé à quel point le cadre assuré par la présence et les interventions des deux animateurs avait été un élément essentiel pour créer et maintenir un dialogue sécuritaire et respectueux pendant les RDV. Comme le mentionne Rafaëlle : « C'était quand même très cadré mais j'ai trouvé ça très sécurisant finalement pour la démarche. Ça c'était un plus à mon sens ». Le fait que les animateurs géraient les temps de parole de façon équilibrée et assuraient le respect des règles a été souligné à plusieurs reprises.

Tous les gens qui étaient là étaient très bienveillants. Les animateurs faisaient en sorte que chacun avait son temps de parole, qu'on n'était pas là pour critiquer qui que ce soit, on est là pour échanger. Et ce cadre-là fait qu'on se sent en sécurité. – Maryse

Pendant les rencontres, je me sentais très en sécurité. [...] Les échanges étaient balisés en termes de temps, ce qui permettait de quand même se limiter à l'essentiel, mais tout en laissant une certaine liberté pour pouvoir exprimer ce qu'on avait besoin d'exprimer. [...] Ça a été très respectueux et les détenus aussi ont été respectueux. – Daphnée

Plusieurs rapportent aussi comment il était sécurisant pour elles de savoir que les animateurs étaient non seulement présents mais surtout compétents pour recadrer les propos des détenus en cas de besoin, par exemple dans le cas où ces derniers banaliseraient leurs gestes, leur responsabilité ou dévièrent du sujet. Comme le mentionne Noémie, il était important pour elle en tant que victime « d'être bien encadrée, de sentir que tu es épaulée », et ce, pour être rassurée face à la crainte d'être manipulée par les agresseurs. À cet effet, 3 participantes soulignent d'ailleurs avoir apprécié sentir que les animateurs avaient de l'expérience pour faciliter des RDV, que ce qu'ils faisaient ce « n'était pas de l'improvisation » comme le dit Nadine.

On sentait qu'ils savaient où ils s'en allaient. Ce qu'on disait, ils avaient probablement tout déjà entendu, ils connaissaient la musique, les pièges, les risques, les tangentes que ça pouvait prendre. Alors la structure qui était là oui c'était hyper rassurant. On peut se laisser aller parce qu'on sait qu'il y a quelqu'un qui va ramasser tout ça. – Nadine

Céleste raconte avoir eu « immensément confiance envers le CSJR », une confiance due selon elle au bon jugement de la coordonnatrice, à la compétence des animateurs et à leur expérience à appliquer un modèle de justice réparatrice bien rôdé. Comme elle le souligne : « C'est une démarche qui est vraiment délicate, qui doit être extrêmement bien réfléchie, ça ne se fait pas n'importe comment » (Céleste).

Certaines participantes ont soulevé que ne pas se sentir jugées par les animateurs a été un aspect très sécurisant pour elles. En parlant de la façon de faire de ces derniers, Laura souligne : « Ils ont une attitude vraiment rassurante. Dans la façon qu'ils te regardent, dans ce qu'ils disent, dans la compassion. C'est de la compassion pure et dure, et ça se sent. Je le sentais, je me sentais pas jugée ». De son côté, Vanessa compare son expérience de justice réparatrice avec une expérience négative vécue dans le cadre d'une rencontre avec une psychiatre, dans laquelle elle

s'était fait dire par cette dernière que ce qu'elle avait vécu n'était pas une agression. En comparaison avec cette expérience où elle s'était sentie jugée et culpabilisée, Vanessa souligne :

En justice réparatrice, je n'ai jamais senti la victimisation secondaire parce qu'on l'aurait pas fait adéquatement ou parce qu'on aurait manqué de tact. Non. [...] Je pense que c'est ça qui a fait en sorte que j'étais capable autant de me vider, c'est que je me sentais en confiance. J'ai été capable d'aller extraire des choses que mettons une psychiatre que je rencontre une première fois non et la deuxième fois non plus. Je ne serais pas capable d'avoir autant cette profondeur et cette honnêteté-là à cause de la crainte du jugement. Alors que, là-bas, je l'ai jamais sentie et je me sentais en sécurité. Et ça, [...] ça m'a tellement libérée. – Vanessa

Nadine aussi compare la démarche de justice réparatrice avec d'autres services accessibles aux victimes. Elle en vient à la conclusion que, selon elle, il n'y a pas plus de danger pour la sécurité d'une victime en justice réparatrice que dans d'autres types d'interventions en relation d'aide. Comme elle l'explique, peu importe le type de démarche, il s'agit d'aborder la violence subie et donc, nécessairement, de faire face à sa blessure.

J'étais terrorisée d'aller là, mais j'étais aussi très nerveuse avant d'aller dans des groupes de femmes, j'étais super nerveuse avant d'aller en thérapie. C'est d'aller affronter nos souffrances, donc pour moi c'est pas plus dangereux ou risqué à faire que n'importe quelle démarche pour aller à sa propre rencontre. – Nadine

Dans tous les cas, ce qui est important pour elle est que l'accompagnement au sein de la démarche choisie soit adéquat. Elle complète en précisant comment un dialogue en justice réparatrice comporte tout de même des caractéristiques qui ajoutent des éléments d'inconnu et de crainte pour une victime. Toutefois, elle raconte aussi comment, pour elle, la peur initiale suscitée par la démarche s'est vite transformée en un sentiment de reprise de pouvoir.

La spécificité c'est de rencontrer des agresseurs, donc oui il y avait une peur supplémentaire. La peur qu'ils soient encore dangereux, « est-ce qu'ils vont me faire mal? », « est-ce qu'ils vont dire des affaires, est-ce qu'ils vont me manipuler? », « est-ce que je vais m'écraser parce que je vais avoir trop peur? », « est-ce que je vais me liquéfier parce que je projette sur eux des hommes dangereux ou violents? ». Mais rapidement, cette peur-là s'en va car ils rentrent et ils sont pas fanfarons, ils sont pas fendants. Ils ont les oreilles basses, ils rentrent dans leurs petits souliers. Donc l'image de domination, ça pète cette balloune-là rapidement. Et tout de suite dans les échanges c'est comme « *Oh my God* je pense qu'ils ont encore plus peur que moi ! » [rires]. Reprise du pouvoir, je pense que ça résume ça. Reprise de pouvoir, pas un pouvoir pour écraser, c'est pas ça, mais c'est juste de dire « ah regarde donc ça, reprise du pouvoir, égalité, je ne suis plus une petite enfant vulnérable. Non je suis une femme et la femme est capable de prendre la parole pour l'enfant qui a souffert. De reprendre

le contrôle, le pouvoir, la puissance, de rétablir cet équilibre-là ». Donc ce danger-là est vite écarté. – Nadine

Tout comme Nadine, Lena aussi mentionne que la démarche lui a permis de reprendre du pouvoir à travers un rééquilibrage des forces : « Je ne suis plus l'enfant qui regarde la personne avec la tête levée comme ça là [lève la tête vers le haut]. Pour le coup j'ai l'impression que c'est presque l'inverse ». Ces témoignages de Nadine et Lena démontrent comment, pour une victime, aller à la rencontre d'agresseurs et revisiter avec eux les événements de violence subis impliquent nécessairement de se rendre vulnérable, de replonger dans sa blessure, et ce, devant des individus qui représentent tout le contraire de la sécurité. Toutefois, pour ces deux participantes, il a également été question pour elles d'une opportunité d'entrer en contact avec leurs forces et de constater que le rapport de pouvoir inégal dont elles avaient été victimes enfants pouvait cette fois-ci être rebalancé.

En concordance avec les propos de Nadine sur la sécurité d'une telle démarche, Rachelle, Noémie et Alice ont chacune déploré avoir remarqué dans certains milieux thérapeutiques ou de services d'aide aux victimes une tendance à « infantiliser » les victimes par rapport à la justice réparatrice. Alice raconte par exemple comment « c'était mal vu que je veuille aller rencontrer un délinquant », et souligne s'être fait dire par des intervenantes que ce serait « trop confrontant ». Selon Rachelle, à la place d'une attitude infantilisante, il serait important que les services d'aide aux victimes informent les gens de l'existence de démarches de justice réparatrice. Selon elle :

Il y a un moment pour le faire, et c'est pas nous qui pouvons le décider, ça appartient aux personnes. Il faut avoir la liberté de choisir. Moi je dis donner aux victimes plus d'options, il y a pas juste un parcours qui fait à chaque personne. – Rachelle

Tout comme Nadine, Rachelle et Noémie soulèvent que l'important est qu'une démarche de justice réparatrice soit encadrée par des gens compétents.

#### 4.2.8.5. Une erreur de jugement

Une expérience négative vécue par Daphnée suite à son processus de RDV de groupe est révélatrice de l'importance pour une démarche de justice réparatrice d'être bien encadrée par des règles et des procédures claires, et ce, pour assurer que la démarche soit sécuritaire et

respectueuse des limites de chacun. Bien que Daphnée mentionne s'être sentie en sécurité pendant toutes les rencontres de RDV, une règle non respectée par un détenu suite à la démarche n'a pas été repérée adéquatement par l'organisme. En effet, peu de temps après sa démarche de RDV, Daphnée a reçu chez elle, par la poste, une lettre de la part d'un des détenus rencontrés qui se trouvait maintenant en maison de transition. Puisque cet homme n'avait pas l'adresse de Daphnée, il avait initialement envoyé sa lettre au CSJR, et c'est ensuite l'organisme qui a fait l'erreur d'envoyer la lettre chez Daphnée, sans vérifier le contenu de la lettre et sans lui demander préalablement si elle souhaitait la recevoir. Comme l'explique la participante, cela allait à l'encontre des règles convenues, puisqu'il était indiqué que les détenus ne devaient pas pouvoir entrer en contact d'une quelconque façon avec les victimes suite aux rencontres (les coordonnées et les noms complets des participantes étant connus uniquement par l'organisme). Non seulement ce contact n'était pas désiré de sa part mais, en plus, le contenu de la lettre était inapproprié. L'homme lui mentionnait qu'il désirait la rencontrer. Comme elle le soulève : « me faire dire que je suis belle femme, dans un contexte d'abus sexuel est inapproprié » (Daphnée).

Daphnée souligne comment elle garde de cet événement une « amertume ». Un tel bris de confiance a en effet eu un impact négatif sur ce qu'elle retient de l'ensemble de sa démarche : « Ça m'a fait mal avaler la pilule. Si ça ne s'était pas passé, je serais sortie peut-être juste avec des souvenirs positifs ou à peu près, mais là, j'ai pas aimé ça ». Elle précise dans son témoignage qu'elle a participé à la démarche alors que l'organisme en était à ses débuts, « ses premiers balbutiements ». Ce qu'elle considère comme une erreur importante de jugement de la part d'une des personnes en charge à cette époque est possiblement dû, selon elle, au manque d'expérience. Ce dénouement désagréable vécu par Daphnée, dû à un mauvais encadrement, vient soutenir les propos des autres participantes qui considèrent avoir vécu une expérience sécuritaire dans son ensemble : cette sécurité dépend du maintien d'un cadre de qualité par des personnes compétentes et de balises clairement établies et respectées. L'histoire de Daphnée montre bien comment, sans ces éléments essentiels, le sentiment de sécurité des victimes dans une démarche de RDV peut être compromis.

## 4.3. Les retombées de la démarche pour les victimes

### 4.3.1. Se sentir libérée

#### 4.3.1.1. Se libérer du sentiment de culpabilité

Pour plusieurs participantes (n = 9), la démarche a eu comme impact de les libérer d'un sentiment de culpabilité. Nadine mentionne que la démarche de RDV de groupe a été un moyen très efficace pour « rétablir les faits, la responsabilité ». Elle explique qu'en thérapie, elle avait déjà fait un certain cheminement pour se libérer des sentiments de honte et de culpabilité qu'elle portait en elle depuis les agressions qu'elle avait subies par son père, mais la démarche de RDV a été pour elle un moyen très fort de se décharger pleinement de ces sentiments qui ne lui appartenaient pas. Elle raconte notamment qu'à la suite de la démarche : « Je n'avais plus de honte et de culpabilité. Pour moi c'est clair que ça a achevé l'ouvrage qui avait été commencé, c'est sûr ». Elle poursuit en identifiant que la démarche l'a surtout aidée à se débarrasser du sentiment de culpabilité qu'elle portait par rapport à sa mère.

Je pense que c'est par rapport à elle que je me sentais le plus coupable, la plus fautive, parce que c'était à elle que je le cachais. C'est « *fucké* », il y avait comme une espèce de compétition entre ma mère et moi, ça a atteint nos relations, c'est super triste. Alors ça m'a permis de ne plus me sentir coupable par rapport à ma mère, c'était la partie la plus sensible, la plus vulnérable. – Nadine

Maryse, tout comme Nadine, avait travaillé par le passé sur son sentiment de culpabilité en thérapie. Elle raconte avoir obtenu dans les RDV des réponses à ses questions qui lui ont permis, une fois pour toutes, de lâcher prise des doutes qu'elle pouvait avoir d'être responsable d'une quelconque façon des actes commis par son oncle.

Moi en tout cas ça m'a fait un bien énorme. Ça m'a même permis de tourner la page et de me rendre compte que, quelle que soit la raison pour laquelle mon oncle a fait ça, cette raison-là elle ne m'appartient pas. Et à partir du moment où ça ne m'appartient pas, et bien je n'ai pas besoin de m'en occuper. Tout ce que j'ai à faire c'est de continuer à vivre ma vie du mieux possible. Et ça c'est merveilleux parce que jusque-là, moi, comme les autres d'ailleurs, je pense qu'on reste comme accrochées quelque part sans vraiment être capables de tourner la page complètement parce qu'il reste un « oui mais, oui mais ». Mais là il y avait plus de « oui mais ». C'était réglé. – Maryse

La démarche a également aidé Noémie à réaliser concrètement que la responsabilité ne lui appartenait pas. Elle raconte avoir été fortement éclairée sur cet aspect en découvrant à quel point la manipulation avait été présente dans sa famille.

Moi je pensais que c'était moi qui faisais plein de choses de mal, et c'est pas ça. De comprendre la profondeur des manipulations qu'un agresseur peut employer a révélé beaucoup beaucoup de choses [...], pour moi ça a été une clé majeure. C'était comme si tu as ton champ de vision et en même temps il y a plein de choses qui se passent dans ton dos que tu ne vois pas, c'est atroce. Là je me suis retournée et c'est comme si ça devenait très clair. – Noémie

Catherine de son côté se dit être fière et contente d'avoir fait la démarche de RDV car celle-ci lui a permis d'entendre le détenu rencontré assumer pleinement sa responsabilité pour la violence qu'il avait commise et lui expliquer ce qui se passait en lui quand il était violent. Ces éléments l'ont aidé à identifier que les multiples formes de violences qu'elle avait subies en contexte conjugal n'étaient pas reliées à qui elle était, à ce qu'elle faisait ou ne faisait pas, mais bien à des problèmes et fautes qui appartenaient pleinement à son ex-conjoint.

Moi dans ma tête je disais c'est de ma faute, c'est moi qui a causé ça. Bin ça m'a fait comprendre que non, c'est pas moi qui a causé ça, LUI il a un problème [...]. Côté culpabilité ça m'a aidée. Parce que moi je m'en voulais donc bin, tout était de ma faute. Mais ce n'est pas ça la réalité, c'est pas tout est de ma faute. Et ça j'ai compris. [...] C'est eux qui ont fait les gestes, maintenant je mets la culpabilité à eux autres. – Catherine

Jade aussi parle de son expérience de RDV comme ayant enlevé toute la culpabilité qu'elle ressentait, en l'aidant notamment à identifier que les agressions qu'elle avait subies n'était pas dues à sa naïveté, comme l'insinuait son père, mais plutôt au fait que son père a joué avec l'amour que sa fille avait pour lui et avec une naïveté d'enfant tout à fait normale. Attribuer pleinement la responsabilité à son père l'a aidée à lâcher prise et à ne plus se sentir responsable des choix et comportements de celui-ci. D'ailleurs, un aspect particulier de l'entretien de recherche effectué avec Jade était que ce dernier a eu lieu la journée même de l'anniversaire de son père. Comme elle l'explique, son état de sérénité cette journée-là était symbolique de ce lâché prise :

Habituellement je pleure parce que je me dis « câline une autre fête que je ne verrai pas ». Mais non, là je suis sereine depuis. C'est le deuxième anniversaire depuis la justice réparatrice, le deuxième Noël, et c'est la première fois aux anniversaires que je ne pleure pas. Je ne pleure pas qu'il me manque un papa. Je me dis que moi j'ai fait mon cheminement, il va manquer le sien et peut-être qu'il sera jamais prêt à le faire.

Parce que la personne contrevenante que moi j'avais rencontrée m'avait expliqué que c'est pas tout le monde qui était prêt à le faire un jour, et qu'il faut pas espérer ça, et ça aussi ça m'a fait du bien. – Jade

Rachelle raconte comment il a été marquant pour elle qu'un des détenus rencontrés lui offre de porter à sa place, de façon symbolique, la honte et la culpabilité qu'elle ressentait : « J'ai dit oui, puis ça a été un extraordinaire cadeau pour moi parce que quand je suis sortie de la prison ce jour-là, c'était fini la honte et la culpabilité, ça faisait plus partie de ma vie ». De façon un peu similaire, Fanny fait référence à son sentiment de culpabilité en invoquant l'image de l'avoir littéralement « déposé » pendant les rencontres, de s'être « déchargée d'un fardeau » et de ne pas l'avoir ramené chez elle après.

Quand je suis partie, j'ai dit « ah je me sens légère ». [...] J'ai dit je laisse tout ça là là, puis je suis revenue avec un bagage en moins. [Avant] je me déchargeais pas de la responsabilité de ce qui s'était passé. Puis, là je vois c'est des gens malades, c'est pas de ma faute. C'est pas moi qui aurait dû bien réagir ou que j'aurais dû tsé, c'était pas ma job, c'était sa job à lui de pas faire ça. – Fanny

Plus loin, elle mentionne que ce sentiment de culpabilité a non seulement été déchargé de ses épaules lors des rencontres mais qu'il a aussi été repris par l'homme rencontré.

Là ce que je voyais, c'était que cet homme-là, qui s'en était lavé les mains, là maintenant reprenait la douleur. Puis c'était sa douleur à lui, et c'était lui maintenant qui vivait de la honte, de la culpabilité. C'était ça qui était normal dans ma tête. Puis cette décharge là, ce transfert de souffrances là, pour moi ça a été presque la meilleure chose. – Fanny

En effet, voir ce transfert de fardeau a été particulièrement symbolique pour Fanny puisqu'elle avait vécu comme une grande injustice de voir son oncle vivre sa vie comme si de rien n'était, sans conséquences, alors qu'il avait agressé plusieurs enfants. C'était pour elle inconcevable qu'une personne puisse causer autant de dommages et de souffrances chez des victimes sans être grugé par les remords. Il y avait donc pour elle, dans ce transfert de fardeau, une justice symbolique et un rééquilibrage des choses telles qu'elles devraient être.

De plus, la démarche de RDV a également aidé Fanny à prendre conscience de la part de responsabilité qui appartenait à sa famille et à son entourage, soit la responsabilité de prévenir les abus de pouvoir envers les enfants et, surtout, de prendre soin d'elle. Comme elle l'explique, ce qui lui a causé la plus grande détresse a été de se sentir honteuse et seule pour gérer ce qui lui

semblait être à l'époque « son problème ». C'est ce qui fait en sorte qu'elle n'en a pas parlé pendant plus de 20 ans : « J'ai encapsulé ça. Donc, le mal moi n'a pas été le geste, ça a été ma décision de mettre ça sous clé puis de vouloir mourir ». Elle raconte comment la démarche de RDV lui a permis de revisiter cet élément de son histoire et de réaliser pour la première fois de sa vie qu'elle n'aurait pas dû être seule, enfant, à avoir à s'occuper de cette situation atroce.

J'étais plus la petite fille de 4 ans qui dit « je sais pas ce qui s'est passé mais je vais m'arranger toute seule avec ça ». Il y avait du monde qui me disait « c'est pas correct, puis c'est pas de ta faute, puis t'aurais pas dû avoir à prendre ça sur tes petites épaules » et tout ça. Alors ça aussi c'est un autre côté libérateur, de se dire « ah non, ça a l'air qu'en société on laisse pas nos enfants se faire [agresser] », puis que c'est un problème de société c'est pas juste mon petit problème à moi. – Fanny

Comme Fanny, Céleste partage comment la démarche l'a aidée à reconnaître cette partie d'elle-même qui avait été laissée complètement seule. Son histoire avait été rapidement mise de côté par sa famille, il s'agissait d'une « tache » qu'il fallait oublier. Elle met d'ailleurs en lumière le côté tabou de l'agression à caractère sexuel en comparant les réactions de sa famille face à son histoire et à celle de sa sœur qui a eu le cancer. Dans le cas de la maladie de sa sœur, sa famille a été très mobilisée, empathique et impliquée pour l'aider, alors que de son côté Céleste a reçu très peu de soutien et de considération. Comme elle le soulève : « Le cancer ça c'était correct, le viol non ». Selon elle, la démarche de RDV a joué un rôle essentiel que sa famille n'a pas joué, soit le fait de reconnaître sa blessure et sa souffrance. Cet aspect de la démarche lui a permis de laisser derrière la honte et le tabou pour faire place à sa dignité.

Ça a vraiment mis en perspective la petite [Céleste] de 17 ans qui était quelque part dans une garde-robe au fond de moi-même, et c'est vraiment la [Céleste] d'aujourd'hui qui était capable d'ouvrir la porte et de la prendre dans ses bras. [...] Donc c'est comme si on redonnait la dignité à cette partie-là, il y a quelque chose dans mon intégrité qui fait vraiment une différence. Et je pense aussi la reconnaissance que ça donne, ça veut dire « je suis pas toute seule », et ça ça donne de la force aussi, on se redresse. Il y a quelque chose vraiment au niveau de la dignité, parce qu'il reste qu'il y a un côté de dignité blessé. C'est comme si on nous a enlevé un morceau et là ça nous permet de le récupérer dans notre complétude, c'est quelque chose d'important. – Céleste

#### 4.3.1.2. Se libérer d'émotions envahissantes

Quatre participantes ont également fait allusion à une forme de libération, cette fois en termes de décharge d'émotions envahissantes. Alice raconte en effet s'être libérée du poids de la colère et de la haine qui l'habitaient depuis si longtemps et lui grugeaient tant d'énergie. Un peu comme

Fanny, elle mentionne avoir laissé un bagage derrière elle lors de ces rencontres : « J'ai déposé les armes ce jour-là. J'ai déposé les armes et j'ai déposé mon bagage, et tout à coup je me suis complètement approprié mon histoire, mon passé ». Elle explique avoir ressenti un profond apaisement à la suite de la démarche, ce qui a été pour elle une réelle transformation, que même son entourage a pu remarquer. Alice raconte comment elle n'avait jamais pensé que la démarche pouvait avoir autant d'impact sur son bien-être.

Moi je me disais je vais cheminer toute ma vie là et si je peux mourir le moins possible en paix je vais être ben contente. Jamais, jamais, jamais j'ai cru atteindre l'espace de paix intérieure que je vis en ce moment. Ce n'était même pas un objectif en fait, ça n'existait pas dans ma tête, ça se pouvait pas, pas d'où je parlais. [...] Ça a été une immense surprise pour moi tout ça après. [...] La réparation était profonde, était réelle, était concrète. Je suis sortie de là j'étais plus la même personne. Je me suis déconstruite et rebâtie pendant ces 2 séances-là. – Alice

Lena explique comment la démarche a d'abord comblé chez elle un besoin de reconnaissance, et c'est cette reconnaissance qui lui a permis d'apaiser sa colère.

C'est vraiment un gros travail empathique, et donc finalement la reconnaissance elle vient comme ça. C'est pas quelque chose qui vient par la tête ou de façon intellectuelle. Peut-être que l'enfant que j'ai pu être s'est sentie suffisamment écoutée, s'est sentie suffisamment permise de parler. [...] Et il y a quelque chose en moi qui a changé. Aujourd'hui ma colère ne s'exprime plus aussi intensément qu'avant, elle retombe. Donc c'est un chemin vers la paix. Aujourd'hui, de toute évidence j'ai les outils pour m'y rendre. – Lena

Pour Myriam, qui mentionnait ne plus vouloir être habitée par son sentiment de haine envers son frère, la démarche ne lui a pas permis d'accéder complètement à l'apaisement qu'elle recherchait, mais l'a aidée à entamer une « démarche d'ouverture très grande » envers elle-même et envers l'autre. En effet, Myriam explique comment cette ouverture en elle s'est créée dans le dialogue des RDV en prenant conscience de l'humanité commune qu'elle partageait avec les détenus.

J'avais besoin de pardonner parce que c'est un poids trop lourd à porter cette haine, cette rancune et tout ce machin-là. J'avais besoin de lâcher prise. Je n'ai pas pu accéder à ça à 100 %, mais ce à quoi j'ai accédé c'est de voir l'être humain derrière ce que j'appelais moi-même un « monstre ». [...] Et ça, ça aide beaucoup. De rester humain en face d'un autre humain. – Myriam

Myriam décrit comment, tout en restant profondément en colère face à ce que les agresseurs avaient fait, et sans excuser le moins possible leurs actes, elle s'est sentie sur un pied d'égalité avec

eux pendant la démarche, en réalisant que tout être humain, y compris elle-même, avait le potentiel de faire du mal. Elle considère avoir encore beaucoup de cheminement intérieur à faire pour accéder à un lâcher pris sur sa haine et que le processus de RDV lui a ouvert, en ce sens, un certain chemin.

Isabel de son côté explique qu'elle se sentait envahie de façon quotidienne depuis son vécu de VACS par beaucoup d'anxiété et d'insécurité. Avec le travail qu'elle avait fait pour prendre soin d'elle, notamment avec de l'aide thérapeutique, Isabel mentionne qu'elle considérait, avant sa démarche de RDV, avoir réduit les répercussions que l'agression avait eu sur elle « de 100 % à 75 % ». Elle explique que la démarche de RDV a grandement contribué à poursuivre dans cette lignée et à se libérer davantage.

Puis toutes ces rencontres là, tout ce qu'on s'est dit, ça m'a tellement libérée que pour vrai là, en l'espace d'un mois j'avais pu rien. Sérieusement. C'est sûr que je vais mourir avec ça, il m'en reste encore là, mais je suis passée de 75 % à 35 %, ça m'a enlevé tout le poids sur mes épaules. Tout ce que je transportais, j'avais plus rien après ça. C'est fou à quel point ça m'a aidée. – Isabel

Elle donne comme exemple précis le fait qu'avant le processus avec le CSJR, elle pouvait penser de 2 à 3 heures par jour aux événements entourant les agressions subies. Suite à la démarche, elle souligne ne plus y penser du tout. Il s'agit pour elle d'un dénouement majeur : « Je ne te dis pas que c'est comme si je l'avais pas vécu, mais ça a tout changé pour moi ». Ce sentiment de libération qu'elle a ressenti au cours de la démarche de RDV lui a permis de tourner la page sur son vécu de violence et de ne plus se sentir sous l'emprise de celui-ci. Pour elle qui aime écrire, elle a littéralement commencé un nouveau chapitre dans sa vie. Elle partage d'ailleurs à cet effet un moment marquant dans sa démarche :

Tu vois moi depuis mes 15 ans jusqu'à cette rencontre là j'ai écrit beaucoup, ça m'a beaucoup aidé. Puis lors de la 2e rencontre, quand je suis arrivée chez nous, j'ai tout brulé, tout brulé. Ça m'a fait du bien vraiment, c'était comme fini. C'est fini. J'ai littéralement brulé quasiment 10 ans de papiers. – Isabel

#### 4.3.1.3. Lâcher prise sur la recherche de réponses

Rafaëlle raconte avoir vécu une déception pendant la démarche en constatant qu'échanger avec un agresseur qui reconnaissait sa responsabilité et ses torts ne l'a pas aidée à répondre à ses questionnements par rapport à sa propre histoire. En effet, elle a compris que rien ne pourrait

jamais remplacer la reconnaissance et la validation des faits par son père ou sa mère. Elle mentionne, par contre, que ceux-ci ont nié les faits et qu'elle n'obtiendra donc jamais cette reconnaissance et ou des réponses à ses questions. Malgré cette déception, elle considère que le processus a été positif car il l'a aidée à accepter qu'elle n'aurait pas de confirmation sur son histoire venant de l'extérieur. Elle a donc pris conscience qu'il ne lui servait à rien de perdre son énergie à chercher une telle confirmation, qu'elle devait lâcher prise sur cet aspect. Elle résume sa démarche de RDV ainsi : « L'ensemble de la démarche n'a pas nécessairement été une réponse magique ou apporté une libération en soi, mais ça m'a permis de faire une étape de plus de deuil en fait » (Rafaëlle).

#### **4.3.2. Reprendre contact avec son pouvoir**

Selon Béatrice, la démarche de RDV a contribué directement à sa reprise de pouvoir sur elle-même, sur son histoire et sur sa vie. En contraste avec les participantes qui ont témoigné s'être senties libérées suite au processus de RDV, Béatrice souligne ne pas s'être sentie « spécialement plus légère » après la démarche. Aussi nourrissants qu'ont pu être les échanges avec le détenu, elle explique que, pour elle, cela ne change pas ce qui s'est passé et elle a réalisé que son histoire ne s'effacerait pas. Elle est donc restée avec son histoire : « Je restais avec moi comme victime. Il m'est arrivé ça, qu'est-ce que je fais avec ce souvenir-là qui m'a marquée dans mon corps? [...] Personne ne peut me l'enlever, personne ne peut me prendre cette douleur-là ». Le processus de RDV l'a justement aidée à se pencher sur cette question et à départager ce qui appartenait à la personne coupable d'avoir commis une agression, et ce qui lui appartenait à elle dans le présent et pour la suite de sa vie. Béatrice raconte avoir pu démêler à travers ces réflexions toute la complexité qui sous-tend le concept de « responsabilité », lequel avait longtemps été flou pour elle.

Quand on dit qu'on est responsable de ce qui nous arrive, en fait c'est juste constater un pouvoir, décider qu'on va reprendre le pouvoir. Et justement cette notion de responsabilité, de comprendre ça, ça m'a permis de reprendre le pouvoir, de plus être passive par rapport à ce qui est arrivé et de me dire que ce bout d'histoire-là m'appartient aussi. Je peux décider d'en faire quelque chose, [...] de le ranger, de l'analyser, de le transformer, de faire quelque chose avec les faits, et je peux décider de faire la paix avec aussi. Parce qu'on est la victime de quelqu'un, mais on s'appartient quand même. Donc être la victime de quelqu'un, dans le temps, ça doit être reconnu pour guérir, mais en même temps ça ne doit pas rester là. Et en fait, ça m'a permis de

commencer à défaire ce nœud-là, de dire oui j'ai été victime et aujourd'hui je ne le suis plus parce que j'ai repris le contrôle de ce qui se passe, [...] et aujourd'hui, ni cette personne-là, ni une autre ne peut plus avoir d'ascendance sur moi. – Béatrice

Béatrice considère avoir vraiment pu mettre le doigt sur le lien entre « responsabilité » et « reprise du pouvoir » suite à sa démarche de RDV. Elle aborde le concept de responsabilité comme étant extrêmement précieux pour son cheminement : « C'est la clé, c'est vraiment la clé ». Comme elle le souligne : « Qu'il y ait une part de responsabilité c'est une excellente nouvelle, parce que si c'est dans notre camp, on peut agir dessus. Donc accepter la responsabilité, c'est la meilleure chose qui puisse nous arriver en fait » (Béatrice).

Noémie, Nadine, Vanessa et Rachelle racontent toutes les quatre comment la démarche les a renforcées. Pour Noémie, la démarche a été « fracassante » et difficile, mais elle considère en être sortie plus forte, plus mature et davantage en contact avec elle-même. Aussi atroce qu'a pu être l'expérience de faire face à de souvenirs douloureux qui avaient été enfouis pendant des années sous une amnésie, elle était convaincue qu'il devait y avoir « un trésor caché en arrière », « une pépite d'or » à aller chercher.

J'ai appris profondément sur moi-même, sur l'humain, sur la vie, ça m'a fait beaucoup grandir au niveau émotionnel. Ma personne a beaucoup grandi parce que j'ai décidé d'en faire un levier. Ça a fracassé, mais c'est ça qui fait que tu te reconstruis. Les parties de moi-même qui ont été fracassées, c'est comme si je les réunifiais à travers ce processus-là. – Noémie

Pour illustrer ses propos, Noémie évoque d'ailleurs l'image d'une pratique au Japon où des poteries et vases cassés sont réassemblés avec de l'or : « En remodelant, le vase il sera plus comme avant mais, au contraire, il va être encore plus riche et plus solide ».

Suite à sa participation au RDV de groupe, Nadine s'est sentie capable de s'impliquer avec l'organisme du CSJR en offrant des témoignages, en participant à des événements, en rencontrant d'autres personnes impliquées avec l'organisme, etc. Pour elle, la démarche l'a donc propulsée vers une implication sociale et communautaire en lien avec son historique de violence. Elle raconte comment ce développement a été très positif pour elle puisque cela l'a amenée à s'ouvrir et à parler de son histoire dans des cercles sociaux plus larges. Son vécu n'est donc plus du tout caché et elle se sent confiante par rapport à cela.

Quand ça reste dans l'ombre et enterré, ça continue à te gruger par en-dedans. Tu le sors et quand ça fait 1 fois, 2 fois, 10 fois, 50 fois que tu le racontes, un moment donné il y a plus cette charge toxique, il y a plus de venin là-dedans. [...] J'étais capable d'en parler, j'étais libérée de la peur, je pouvais en parler à n'importe qui. J'avais zéro peur de la réaction des autres. [...] Je suis solide, je suis assise là, il y a plus aucun jugement qui peut m'atteindre. – Nadine

La démarche a aussi propulsé Vanessa vers un autre accomplissement, soit de se sentir capable de déposer sa plainte officiellement à la police contre l'homme qui l'a agressée. Son objectif premier en participant à une démarche de RDV était de se prouver à elle-même qu'elle était capable de gérer son stress tout en affrontant de plein front son histoire de violence, et ce, pour pouvoir ensuite entamer une démarche judiciaire. Vanessa raconte que la dernière rencontre de RDV avait lieu un vendredi et, le lundi suivant, elle s'est sentie en mesure d'aller déposer sa plainte. Selon elle, « une expérience comme ça a été très favorable à ce que je réalise que j'étais capable » (Vanessa).

Tout comme Vanessa, la démarche a aussi aidé Rachelle à passer à travers d'autres processus pour obtenir justice. En effet, selon elle, sa démarche de RDV l'a aidée à se préparer pour témoigner en Cour contre son agresseur et, quelques années plus tard, à rencontrer cet agresseur directement dans le cadre du programme de médiation pénale du Service correctionnel du Canada (SCC). Selon elle, la démarche l'a aidée à « mettre des mots » sur les agressions subies : « Ça m'a pris le RDV, qui est un gros bout de chemin, pour apprendre à m'exprimer, apprendre à en parler, parce que c'est très dur ». La démarche de RDV a donc fait partie pour elle d'un parcours plus large « de reprise de pouvoir dans la relation », une reprise de pouvoir qui s'est concrétisée pleinement dans le cadre du processus de médiation pénale avec son agresseur direct.

Dans le fond c'est que tu n'es plus dans la position de victime, tu es dans la position de : « je suis ton égale, je suis un être humain, je mérite autant de respect que n'importe qui ». Puis je mets mes limites. Toi tu as transgressé mes limites, ok, mais là c'est fini. Je mets mes limites, je suis maître de ma vie et c'est ça. – Rachelle

### **4.3.3. Retrouver une confiance envers le monde**

Certaines participantes ont également soulevé qu'un des aspects dans la démarche de RDV qui a contribué à un apaisement pour elles a été de retrouver une certaine confiance envers le monde. En effet, cela leur a fait du bien de voir le côté humain derrière les agresseurs rencontrés, et de

constater que ceux-ci étaient prêts à faire un cheminement et à s'améliorer. Comme le souligne Maryse : « Ça a quelque chose de très beau, de très beau. Ça permet de voir ces personnes-là au-delà du crime qu'elles ont commis. Pour moi ça a été très apaisant ». Il en est de même pour Jade qui a été très encouragée de rencontrer un homme qui a des remords et qui souhaite changer pour le mieux : « Ça m'a redonné un peu confiance en me disant, ben câline, il y a de la beauté quand même dans la laideur ». Pour Laura, voir le côté humain derrière la personne détenue rencontrée lui a fait voir qu'il ne s'agissait pas d'un « monstre » mais bien d'une personne profondément blessée. Cela a eu un impact direct sur sa confiance envers le monde autour d'elle.

Dans les faits, tu as moins peur du monde, tu arrêtes de voir tous les hommes comme des envahisseurs potentiels ou des gens qui ne te respecteront pas. C'était comme « sine qua non », c'était dans mes tripes. Ça a fait dégonfler le ballon de « le monde il est plein de méchants ». – Laura

Carole aussi souligne comment la rencontre avec un agresseur lui a permis de valider sa pensée que les personnes qui font du mal à d'autres personnes ne le font pas parce que leur nature est en soi mauvaise : « Dans ma tête moi tout le monde est bon, puis si une personne fait du mal je pense qu'il y a des raisons. C'est ça que je pense que ça m'a permis de confirmer ça ». Cela lui a aussi confirmé qu'on peut donc croire en la capacité des gens de changer, ce qui est une valeur très importante pour elle.

#### **4.3.4. Transformer son histoire en levier de changement positif**

Une autre retombée qui est ressortie dans les résultats est que la démarche de RDV a mené plusieurs participantes à transformer leur histoire personnelle en levier de changement positif.

En effet, plusieurs participantes (n = 8) ont témoigné avoir ressenti à la suite de la démarche un sentiment de satisfaction et de fierté d'avoir pu contribuer au cheminement personnel des agresseurs rencontrés. En ayant un impact sur ces individus, elles ont senti non seulement les avoir aidés à évoluer mais avoir aussi eu un impact social constructif en contribuant à prévenir la récidive. Béatrice, par exemple, indique avoir vu directement le détenu rencontré avoir des prises de conscience devant elle. Elle sent qu'elle l'a aidé « à 300 % » à avancer positivement dans son parcours de réhabilitation.

Je me suis dit « aujourd'hui j'ai fait quelque chose de juste, j'ai fait quelque chose de bien. » [...] Je suis persuadée que c'est très aidant. Si on considère que l'acte blesse les deux personnes impliquées dedans, bien il faut guérir les deux. Donc quand les deux se guérissent mutuellement, je ne vois pas comment ça ne peut pas être vertueux. – Béatrice

Maryse fait aussi référence au sentiment d'avoir participé à une réparation mutuelle, tant pour elle que pour le détenu. Il s'agissait pour elle d'un moyen concret de regarder vers l'avant et vers un futur plus constructif. Selon elle, tout le monde avait assez payé et souffert dans l'histoire qu'ils partageaient :

On ne peut pas payer pendant 100 ans. Moi je peux pas être une victime pendant 100 ans et lui il peut pas être un agresseur pendant 100 ans non plus. Ça ne donne rien à personne. Un moment donné, il faut mettre fin à la chaîne de conséquences et essayer d'en retirer le meilleur. Il y a vraiment juste ça qu'on peut faire et c'est ce que la justice réparatrice permet. Ça ne répare pas ce qui s'est passé, mais ça permet d'avoir, dans mon cas, des lendemains qui sont plus sereins. – Maryse

Fanny mentionne avoir pu constater concrètement une évolution à travers la démarche chez l'homme rencontré : « Il y a beaucoup de choses qu'il n'avait pas réalisées, alors pour lui il y avait un avant et un après ». Elle raconte comment cet homme a partagé avec elle qu'à partir de maintenant, il allait penser à elle et à son témoignage comme une « lumière rouge qui clignote » pour l'avertir de penser aux conséquences de ses actes et lui rappeler de ne pas recommettre les mêmes erreurs. Pour elle, qui s'était donné comme objectif de contribuer à prévenir qu'un agresseur d'enfants récidive une fois sorti de prison, elle se dit « contente d'avoir réussi [sa] job ».

Rafaëlle évoque avoir ressenti contribuer à une démarche plus large de réparation et de réhabilitation pour l'homme rencontré, lequel démontrait selon elle une détermination à travailler sur lui-même. Un moment marquant a notamment été lorsqu'il lui a souligné à la fin de la démarche « je ressors moins pédophile et plus humain [...] c'est en bonne partie grâce à toi ». Comme le partage Rafaëlle : « Ça m'a donné le sentiment d'avoir rendu le monde un peu meilleur à ce moment-là ». De son côté, Céleste considère que, pour un détenu, participer à une telle démarche est « un grand acte d'humilité ». Elle mentionne comment elle a apprécié en être témoin et pouvoir contribuer à ce cheminement. Selon elle : « Ça fait grandir les gens, c'est sûr que tu es une meilleure personne après ».

Pour certaines, un tel sentiment de satisfaction d'avoir contribué au cheminement d'un détenu a été une surprise. Catherine en parle comme étant un « bonus » inespéré qu'elle a récolté dans la démarche. En effet, elle explique ne pas avoir participé au processus en espérant pouvoir changer l'autre ou avoir un impact sur lui. Comme elle le dit : « Jamais je n'aurais pensé que ça aurait sonné une cloche pour lui, jamais. Et j'avais pas ça en tête non plus ». Par contre, voir que son témoignage a aidé le détenu rencontré à mieux comprendre la réalité vécue par les victimes a été un sentiment d'accomplissement de plus pour elle. Tout comme Catherine, Alice a été étonnée de découvrir qu'elle pouvait avoir un impact constructif sur le détenu qu'elle rencontrait. Elle explique avoir pu retrouver une certaine confiance en l'humanité à travers cela : « J'ai compris que tout le monde pouvait changer. Moi je ne croyais pas à ça du tout, du tout, du tout. Moi j'allais me transformer moi. J'ai jamais pensé que ça pouvait transformer quelqu'un, pas à ce point-là ».

#### 4.3.4.1. Une implication qui se poursuit après la démarche

Plusieurs participantes (n = 13) ont également fait allusion au fait que leur expérience de justice réparatrice les a amenées à poursuivre une forme d'implication sociale une fois la démarche complétée, entre autres en offrant des témoignages dans d'autres contextes. D'ailleurs, pour une majorité de participantes, prendre part au présent projet de recherche était une façon de s'impliquer pour aider à faire connaître la pratique de la justice réparatrice, ou, comme l'a exprimé Laura : « Pour faire avancer notre société toujours vers une plus grande compréhension et compassion ». Tel que formulé par Fanny, continuer à s'impliquer suite à la démarche est un moyen « d'utiliser cette mauvaise expérience là pour en faire quelque chose d'utile ».

Depuis son expérience de RDV, Nadine raconte s'être impliquée sous diverses formes auprès du CSJR en partageant par exemple son expérience lors d'événements ou en participant à certaines activités. Il s'agit pour elle d'une façon concrète de contribuer à la mission de l'organisme et à la paix sociale, en utilisant son histoire pour « rejoindre les gens » et ouvrir le dialogue sur la VACS.

Là c'était plus juste ma petite histoire, ça devenait des valeurs que je voulais partager avec la communauté, avec la société. Le cercle s'agrandissait. [Ça me permettait] de rendre mon histoire légitime, socialement acceptable et positive dans des cercles de

plus en plus grands. [...] Alors pour moi c'est très positif, c'est très porteur, c'est comme si ça transforme mon histoire en levier, en outil d'action en société. J'ai l'impression que c'est comme une vague qui se propage. – Nadine

De son côté, Alice partage un moment marquant survenu quelque temps après sa deuxième RDV avec Jonathan, le détenu rencontré. Alors qu'une amie l'avait invitée à témoigner dans le cadre d'une réunion de narcotiques anonymes (NA), elle a souhaité parler de ce qu'elle vivait dans sa démarche de justice réparatrice et a été complètement estomaquée de voir le puissant impact que son témoignage pouvait avoir sur les gens.

Je dis bon, écoutez, je peux bien vous parler de mon cheminement de NA mais crissement, à soir, je suis trop habitée, il faut que je vous partage ça. Ce que je sais pas, c'est qu'il y a 4 maisons de transition autour. Je suis dans la bonne « *crowd* » ! Et à la fin, il va y avoir une file de 50 personnes pour me serrer dans leurs bras. [...] Des demandes de pardon, j'en ai eues à peu près 10 ce soir-là. Des gars-là qui me prennent, qui pleurent puis qui disent « pardon à toutes les femmes, je te demande pardon pour toutes les blessures que j'ai faites aux femmes ». Écoute, je me dis, criss, c'est dont ben fort cette affaire-là! Tsé! Ça, ça va me dire qu'il faut que je fasse ça, il faut que je le dise. – Alice

Depuis ce moment, Alice est animée par un grand désir de partager son vécu de justice réparatrice, de témoigner et de faire comprendre aux autres qu'une réparation et une sérénité sont possibles suite à la violence, qu'elle soit subie ou commise. Pour se faire entendre, Alice travaille présentement sur un projet de livre autobiographique qu'elle souhaite accomplir en collaboration avec l'homme qu'elle a rencontré dans les RDV, qui est toujours en centre de détention. Malgré que le CSJR n'encourage pas que les détenus et victimes gardent contact suite au processus de RDV, Alice est motivée à correspondre par courrier avec lui pour travailler sur ce projet car elle souhaite pouvoir transmettre l'histoire de dialogue, d'ouverture et de compassion qu'ils partagent ensemble.

De plus, certaines participantes (n = 6) racontent avoir accepté une invitation d'aller témoigner en milieu carcéral dans le cadre d'une séance de groupe pour hommes qui ont agressé des enfants ou qui ont été impliqués dans de la prostitution juvénile. Il s'agissait d'un programme de réhabilitation non reliée au CSJR, mené par une travailleuse sociale travaillant en milieu carcéral. Marlène raconte s'être sentie très utile car, grâce à son savoir d'expérience, elle avait la capacité d'expliquer des choses aux hommes de façon à se faire comprendre, davantage selon elle que la travailleuse sociale en charge du groupe. Laura aussi considère avoir eu un dialogue

très riche avec ce groupe de détenus. Elle fait référence à cette facilité de communication en évoquant : « La magie d'une victime avec un gars qui a fait des crimes. [...] La douleur humaine, c'est la douleur humaine. Je suis certaine que j'avance leur prise de conscience face à leurs actes ». Alice, qui considère maintenant qu' « une rencontre victime/agresseur [...] semble complètement incontournable pour une guérison », raconte avoir terminé son témoignage sur un message de responsabilisation citoyenne en allumant une bougie pour chaque participant : « J'ai dit à partir de maintenant votre bougie est allumée, votre conscience est allumée et vous êtes responsables de garder votre flamme vivante et d'allumer celles des gens que vous rencontrez » (Alice). De son côté, Noémie dit être touchée et fière de constater que, même après la violence qu'elle a vécue, elle porte en elle de la bienveillance envers les autres à la place d'un désir de destruction.

Pour moi c'est un message d'amour, de dire tu es un humain, je ne connais pas tous tes trucs, mais moi je souhaite que tu sois bien. Et avec ce que tu as fait, eh bien tu as un long processus devant toi, je suis pas naïve, tu as pas mal de choses à guérir. Mais si tu le fais pas, qui va le faire pour toi? – Noémie

#### **4.3.5. Identifier de nouveaux besoins**

Finalement, 2 participantes ont partagé comment la démarche a contribué à les mettre en contact avec d'autres besoins et leur a donc ouvert une porte vers un nouveau chemin à parcourir pour prendre soin de soi.

En participant à la démarche de RDV, Rafaëlle considère avoir rempli son objectif principal de « faire un pas de plus » dans son cheminement personnel. Ce « pas de plus » a consisté pour elle en la découverte du besoin de se connecter avec son corps, d'explorer ses sens : « Ça a ravivé un besoin d'être consolée, un besoin de goûter, de sentir, de toucher ». En parlant des thérapies et du processus de RDV, elle soulève comment ces démarches passent par la parole et l'écoute, en d'autres mots, par le mental. Bien que cela avait été positif pour elle, elle s'est rendu compte que son besoin se trouvait maintenant ailleurs : « Oui il y avait du travail psychologique qui s'était fait mais il y avait quelque chose qui n'était pas intégré dans mon corps par rapport à ça, et c'est cet élément là que ça a réveillé ». Peu de temps après son expérience avec le CSJR, Rafaëlle a donc entrepris une démarche avec une kinésithérapeute/massothérapeute spécialisée en soins

suite aux traumatismes. La démarche de RDV l'a donc aidée selon elle à intégrer de nouveaux éléments et à « monter une marche de plus dans l'escalier » (Rafaëlle).

Laura de son côté réfère à son expérience de justice réparatrice comme à « un catalyseur, un déclencheur ». À la suite de la démarche, Laura a constaté soudainement que sa colère, qui avait été enfouie et refoulée depuis près de 60 ans, commençait maintenant à sortir : « Ça m'a donné la permission, c'est comme si j'avais le droit d'être en colère ». Sur le coup, être envahie par autant de colère en elle a été fort déstabilisant, mais elle considère aujourd'hui qu'il s'agissait d'un besoin important, qu'elle devait passer à travers cet inconfort pour laisser sortir ses émotions. Laura se dit être toujours « dans le processus de déballer cette colère ». En le faisant, elle sent qu'elle se réapproprie tranquillement l'histoire de sa vie, et ce, en en la revisitant à travers l'écriture de poèmes, la lecture de livres sur les traumatismes et la participation à des ateliers et cours en lien avec la psychologie. Pour elle, cela revient à « déballer le cadeau de ma vie ». Comme elle l'explique : « [Ma vie] je ne l'avais pas vraiment vue, je l'ai survécue. Et là je vais avoir 70 ans et j'ai ce luxe-là de pouvoir raconter ma vie. Pour moi, c'est pas peu faire » (Laura). Ainsi, en les aidant à identifier de nouveaux besoins, la démarche de RDV a propulsé Rafaëlle et Laura sur un nouveau chemin pour aller à la découverte d'elles-mêmes.

## **Chapitre 5 – Discussion**

En premier lieu, je présenterai dans ce chapitre de discussion deux constats principaux qui émergent des résultats, soit que ces derniers : 1) reflètent la littérature sur les démarches de justice réparatrice post-sentencielles en contextes de crimes violents contre la personne; et 2) dévoilent qu'une démarche de RDV peut être positive et sécuritaire pour des femmes victimes de VACS. En deuxième lieu, je présenterai une lecture des résultats à la lumière du cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses. Les concepts centraux de ce cadre d'analyse permettent notamment de se pencher plus spécifiquement sur des éléments qui ont influencé la qualité de la démarche pour les participantes. Pour finaliser la discussion, j'entamerai une réflexion sur le potentiel d'une démarche de RDV de répondre à ce que Daly (2014) appelle des « intérêts de justice » de personnes ayant été victimes de VACS.

### **5.1. Les constats principaux du projet**

#### **5.1.1. Des résultats qui reflètent la littérature**

Lorsque j'ai amorcé ce projet de recherche, un constat central a émergé de la revue de littérature sur les pratiques de justice réparatrice en contextes de violence à caractère sexuel (VACS), soit le fait qu'il y a très peu d'études sur des pratiques post-sentencielles réunissant victimes et auteurs de crimes apparentés. En effet, les quelques études portant sur des modèles de justice réparatrice post-sentenciels et appliqués en contextes de crimes violents contre la personne s'intéressent surtout à des démarches de rencontres entre auteurs et victimes d'un même crime (Gustafson, 2005; Miller, 2011; Roberts, 1995; Umbreit et al. 2006; Van Camp et Wemmers, 2011). De plus, à l'exception de la recherche de Miller (2011), la littérature recensée ne porte pas spécifiquement sur l'application de telles démarches de justice réparatrice en contexte de VACS mais bien en contextes de crimes violents contre la personne, ce qui peut inclure une variété de types de crimes. Ainsi, lors de la phase de développement de ce mémoire, peu de recherches portaient sur les spécificités et sur l'application d'un modèle de rencontres entre auteurs et victimes de crimes

apparentés en contexte de VACS<sup>13</sup>. Face à ce manque de documentation, le présent projet a tenté de contribuer au champ de recherche sur les démarches de justice réparatrice, en s'intéressant spécifiquement aux expériences de rencontres détenus-victimes (RDV) de crimes apparentés offertes par le CSJR pour aborder un vécu de VACS.

#### 5.1.1.1. Des motivations similaires

À la lecture des résultats, je trouve frappant de constater les similitudes entre les témoignages des participantes aux RDV et ceux des victimes des autres études portant en grande majorité sur des rencontres entre auteurs et victimes d'un même crime. En effet, tout comme la littérature recensée, les deux motivations principales menant à la participation à la démarche sont de pouvoir : 1) poser des questions à l'offenseur et 2) exprimer à l'offenseur quels ont été les impacts du crime (Miller, 2011; Roberts, 1995; Umbreit et al. 2006; Van Camp et Wemmers, 2011, 2013). Roberts (1995) fait d'ailleurs référence à ces deux motivations principales en mentionnant que l'ensemble des motivations des personnes victimes se résument par « needing to "know" about the offence, and [...] needing to "tell" about the impacts » (p. 90). Ces deux motivations récurrentes ont également été soulevées par les répondantes du projet. En effet, une majorité de participantes (n = 12 sur 20) cherchaient des réponses à leurs questions sur la situation de violence vécue. Elles voulaient connaître les motivations des agresseurs à poser leurs gestes et savoir comment un individu peut en venir à dépasser une limite pour commettre de telles atrocités. Elles voulaient savoir à quoi pensaient ces hommes avant, pendant et après les agressions commises. Elles tenaient à comprendre comment ils s'y sont pris pour arriver à leurs fins. Même s'il ne s'agissait pas de « leur » agresseur, elles considéraient que ces hommes, ayant eux-mêmes commis une violence similaire, pouvaient les éclairer face à ces questionnements et leur donner accès à des informations qu'elles n'obtiendraient pas ailleurs. La majorité des participantes ont apprécié pouvoir poser leurs questions et obtenir des réponses à celles-ci. Une participante, Rafaëlle, a toutefois soulevé une certaine limite aux réponses que peut fournir un

---

<sup>13</sup> Cette situation a évolué lors de la phase de rédaction de ce mémoire. En novembre 2020, le Centre international de criminologie comparée (CICC) a annoncé la publication d'un rapport de recherche par Wemmers et al. (2020) intitulé « Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice ». Le rapport intégral n'est pas disponible, mais les résultats principaux ont été diffusés dans le cadre d'un webinaire et d'un communiqué de presse du CICC (2020). L'échantillon de participants à ce projet inclut plusieurs personnes ayant participé comme victimes à une démarche de RDV du CSJR.

agresseur de crime apparenté. La démarche lui a fait comprendre que seul son père ou ses proches pourraient réellement répondre à ses interrogations et ses doutes en lien avec son histoire. Dans ce contexte, le processus de RDV l'a surtout aidée à poursuivre son processus de deuil sur des réponses qu'elle n'obtiendrait selon elle jamais.

De plus, pouvoir s'exprimer et se faire entendre sur les impacts de la violence a été soulevée comme un élément central par plusieurs femmes. Bien que, pour la majorité, il ne s'agissait pas de leur motivation de départ pour s'engager dans la démarche de RDV, l'ensemble des participantes ont mentionné avoir apprécié l'opportunité de s'exprimer pleinement sur les conséquences de la violence dans leur vie, la souffrance et les difficultés vécues. Pour Fanny et Marlène, pouvoir parler des conséquences de la VACS était surtout un moyen de sensibiliser les agresseurs à la gravité de leurs actes. Au-delà de l'objectif personnel de s'exprimer, certaines participantes ont choisi de prendre part à la démarche parce qu'elles considéraient que leur témoignage pouvait avoir un impact positif, non seulement sur les agresseurs rencontrés mais également sur la société en général. Ceci rejoint les travaux de Van Camp et Wemmers (2013), qui ont soulevé comment plusieurs victimes s'étaient engagées dans une démarche de justice réparatrice dans l'intérêt de la communauté, en considérant que cela « [...] not only served their own needs but could also have a societal benefit. They could have raised victim awareness, and therefore potentially encouraged desistance from crime » (p. 132). Une victime ayant participé à leur recherche a d'ailleurs parlé de son engagement dans un processus de justice réparatrice comme étant l'accomplissement d'un « civic duty » (Van Camp et Wemmers, 2013, p. 133), ce qui rejoint tout à fait les propos de la répondante Béatrice qui a décrit sa participation comme étant « une démarche citoyenne ».

#### 5.1.1.2. Des retombées similaires

Pour continuer, plusieurs similitudes peuvent également être soulevées entre les retombées des RDV identifiées dans le présent projet et les retombées pour les victimes de processus de justice réparatrice entre auteurs et victimes d'un même crime. En effet, le sentiment de libération qui a été évoqué par une majorité de participantes (n = 14 sur 20), qu'il s'agisse d'une libération d'un sentiment de culpabilité ou d'émotions envahissantes, s'inscrit en cohérence avec les résultats de l'ensemble des recherches mentionnées précédemment, lesquelles font également référence

à un sentiment de libération ou à l'obtention d'une forme de finalité suite à la démarche (Miller, 2011; Roberts, 1995; Umbreit et al. 2006; Van Camp et Wemmers, 2011, 2013). Selon Roberts (1995) :

the main overall effect [...] described by victims can be captured by the term "closure". For most victims there was a sense of completeness, of having completed a journey one had set out on, or of having closed a chapter in their lives. This could be a chapter of emotions, of not knowing, of fear, loss or powerlessness (p. 104).

Plusieurs témoignages des femmes rencontrées résonnent avec cette affirmation et avec l'image de « clore un chapitre ». En effet, les participantes sont nombreuses à faire référence à une fin de parcours, comme Carole qui dit avoir « bouclé la boucle », Nadine qui souligne que « ça a achevé l'ouvrage qui était commencé », Maryse qui mentionne ne plus avoir de questionnements alors qu'elle a « tourné la page » et que « c'était réglé », puis Isabel qui raconte être revenue chez elle et avoir brûlé 10 ans de notes dans son journal personnel en se disant « c'est fini ». Fanny et Rachelle évoquent toutes deux avoir cessé de porter les sentiments de honte et de culpabilité, en les « donnant » en quelques sortes à l'agresseur, ce qui rejoint d'ailleurs l'étude de Van Camp et Wemmers (2013) qui rapporte comment les processus de justice réparatrice de crime apparenté permettaient aux victimes « to take back control and shift the burden of shame and responsibility to the surrogate offenders » (p. 123). Toutefois, une démarche de RDV n'as pas permis à toutes les participantes de « boucler la boucle » complètement. En effet, Myriam évoque ne pas avoir pu se libérer autant qu'elle l'aurait souhaité, et ce, parce qu'il y avait pour elle une certaine limite à la reconnaissance et à la décharge que pouvait lui donner une rencontre avec un agresseur qui n'est pas « son agresseur ». Elle a notamment exprimé le besoin de vivre un processus similaire avec l'auteur du crime, comme a d'ailleurs pu le faire la participante Rachelle avec le Service correctionnel du Canada dans les années qui ont suivi sa démarche de RDV. Selon Rachelle, si la démarche de RDV a amorcé un processus de libération pour elle, c'est à travers la rencontre directe avec son agresseur qu'elle a réellement pu « coupé le fil » qui la reliait à celui-ci.

#### 5.1.1.3. Éléments de synthèse

En somme, on voit comment les résultats de ce projet de recherche concordent avec la littérature sur les expériences de justice réparatrice post-sentencielles en contexte de crimes violents contre la personne, malgré le fait que cette littérature porte majoritairement sur des processus entre

auteurs et victimes d'un même crime. Tant les motivations à s'engager dans la démarche que les retombées de la démarche pour les victimes se rejoignent et reviennent de façon récurrente d'une recherche à l'autre. De façon générale, qu'il s'agisse d'un contexte de crime apparenté ou non, un dialogue entre victimes et auteurs de crime est souvent considéré par les victimes comme une opportunité d'obtenir des réponses à leurs questions et de s'exprimer sur les impacts de la violence dans leur vie. De plus, ce type de démarche semble favoriser pour elles un sentiment de libération et de finalité.

Cette observation est fort intéressante car elle implique qu'une démarche de justice réparatrice qui réunit des victimes et des auteurs de violence ne partageant aucun historique en commun peut avoir autant de potentiel pour répondre à des besoins des victimes que d'autres processus de justice réparatrice. Comme le résume Céleste, même si victimes et auteurs n'abordent pas le même événement de violence : « on connecte autour d'une compréhension commune de qu'est-ce qui s'est passé cette fois-là ». Ainsi, en plus d'offrir une opportunité intéressante à des victimes qui ne veulent pas rencontrer leur agresseur mais souhaiteraient pouvoir dialoguer avec une personne ayant commis une violence similaire, il apparaît qu'une démarche de RDV peut aussi être une alternative potentielle pour des victimes qui désireraient parler avec leur agresseur mais ne peuvent pas le faire (par exemple lorsque l'agresseur n'est pas prêt à dialoguer ou à assumer pleinement sa responsabilité, lorsqu'il est décédé ou lorsqu'il n'est pas rejoignable).

### **5.1.2. Une démarche qui peut être sécuritaire, positive et significative pour des femmes ayant été victimes de VACS**

En prenant en compte les nombreuses mises en garde soulevées par certaines auteures par rapport à l'enjeu de sécurité des modèles de justice réparatrice en contexte de VACS (Acorn, 2004; Cameron, 2006; Coker, 2002; Cossins, 2008; Daly et Stubbs, 2006; Ptacek, 2010; Stubbs, 2002, 2014), un des objectifs spécifiques de ce projet était d'explorer comment la démarche de RDV a pu être, ou non, sécuritaire et positive pour les participantes. Un des constats majeurs qui ressort des résultats est que la démarche de RDV proposée par le CSJR a non seulement pu être vécue de façon positive et sécuritaire pour une majorité de participantes (n = 19 sur 20), mais elle

a aussi joué un rôle particulièrement significatif dans le cheminement personnel de ces dernières. En effet, l'ensemble des participantes qui ont soulevé des retombées positives de la démarche (n = 19) en parlent comme ayant eu un impact positif majeur dans leur vie. Ainsi, les résultats rejoignent tout à fait les propos de Van Camp et Wemmers (2011, p. 176) lorsqu'elles soutiennent que l'on devrait cesser de questionner le potentiel de la justice réparatrice de bénéficier aux victimes de crimes violents contre la personne, et plutôt s'interroger sur les façons de faire de la justice réparatrice qui sont adéquates dans de tels cas. Les résultats indiquent clairement qu'une démarche de RDV a le potentiel de contribuer de façon significative au mieux-être de certaines victimes de VACS, et ce, à condition que les rencontres soient encadrées par des animateurs compétents, que les participants soient bien sélectionnés et préparés, que les victimes soient soutenues à travers le processus et que les règles de sécurité et de confidentialité soient respectées.

#### 5.1.2.1. Un cadre sécuritaire qui assure un équilibre des pouvoirs

Un des enjeux considérés comme pouvant affecter la sécurité des victimes de VACS dans une rencontre de justice réparatrice est la possibilité que l'asymétrie de pouvoirs qui caractérise la VACS soit recréée au sein de la rencontre, ce qui replacerait une personne ayant été victime dans des rapports de forces inégaux (Cameron, 2006; Curtis-Fawley et Daly 2005; Cossins, 2008; Stubbs, 2002, 2014). Aucune participante au projet n'a mentionné avoir sentie un déséquilibre de pouvoir pendant les rencontres. En fait, les témoignages des participantes pointent dans le sens contraire : les RDV ont été une occasion pour elles de dialoguer avec un agresseur sur un pied d'égalité, dans un cadre sécuritaire. La démarche leur a permis d'exprimer pleinement ce qu'elles avaient à dire, de confronter les agresseurs et de donner leur opinion avec candeur. Plutôt que de replacer les victimes dans une situation de déséquilibre de pouvoirs, les RDV ont été vécues par l'ensemble des participantes comme une plateforme qui rééquilibre les forces. Le témoignage de la participante Nadine le résume bien lorsque celle-ci raconte avoir pu participer et s'exprimer non pas en étant « une petite enfant vulnérable » mais plutôt « une femme et la femme est capable de prendre la parole pour l'enfant qui a souffert ». Dans certains cas, les participantes ont même fait allusion au fait qu'elles se sentaient plus confiantes en elles-mêmes que les hommes rencontrés.

Plusieurs participantes ont soulevé comment le cadre établi par les animateurs pendant les rencontres a contribué à maintenir cet équilibre de forces. Au-delà de leur rôle d'attribuer des temps de paroles et d'encourager chaque participant à s'exprimer, dans certains cas, les animateurs ont aussi contribué à créer un cadre égalitaire en recadrant certains propos des agresseurs, en s'assurant que ces derniers étaient présents afin de faire face à la violence qu'ils avaient commise et en clarifiant que cette violence était un choix. De telles interventions viennent prévenir le risque soulevé par Koss (2000) qu'une rencontre de justice réparatrice devienne pour un agresseur un forum pour banaliser la violence commise, dévier sa responsabilité ou même manipuler les individus présents. Il m'apparaît donc évident que pour bien remplir leur rôle, les animateurs des RDV doivent non seulement être compétents pour faciliter les échanges mais ils doivent aussi avoir une compréhension des dynamiques relationnelles et de pouvoir qui sous-tendent la VACS.

Comme le mentionne la participante Noémie, il était très important pour elle en tant que victime de se sentir bien « épaulée » dans la démarche, et ce, pour ne pas craindre d'être manipulée par l'homme rencontré. Bien que Noémie ait déploré avoir constaté dans certains milieux d'aide une tendance à vouloir surprotéger les victimes face à la justice réparatrice, ce qui est selon elle « infantilisant », il reste que l'encadrement et le soutien des animateurs à travers le processus a été pour elle un aspect fondamental pour se sentir en confiance dans les deux expériences de RDV auxquelles elle a participé. Le témoignage de Noémie vient d'ailleurs rejoindre les propos de Stubbs (2014) lorsque l'auteure soutient comment le fait que la participation des victimes à un processus de justice réparatrice soit de nature volontaire n'est pas en soi un élément qui assure que le processus sera sécuritaire pour elles. Un programme de justice réparatrice, selon l'auteure, se doit donc de mettre en place des mécanismes qui assurent la sécurité et veillent aux intérêts des victimes (Stubbs, 2014). Cela rejoint aussi les propos de Céleste lorsqu'elle affirme qu'une démarche de RDV « ça ne se fait pas n'importe comment ». Le fait que le cadre établi par les animateurs pendant les rencontres ait été apprécié de l'ensemble des participantes indique que le CSJR a pu développer des bonnes pratiques d'animation des RDV, lesquelles seraient pertinentes à documenter de façon plus précise dans le cadre de futurs projets de recherche.

### 5.1.2.2. La nécessité de permettre aux personnes victimes de faire un choix éclairé

Une mise en garde soulevée dans la littérature, soit le risque qu'une victime puisse se sentir instrumentalisée à travers une démarche de justice réparatrice, a été vécue par la participante Daphnée et nous informe aussi de l'importance pour un programme de justice réparatrice de s'assurer que les participants puissent faire le choix de s'engager dans la démarche de façon éclairée. Le sentiment vécu par Daphnée d'avoir été utilisée dans l'intérêt des détenus est notamment relié au fait que la présentation qu'on lui avait fait de la démarche s'est avérée être erronée sur deux aspects. En effet, Daphnée s'était engagée dans une démarche qui devait : 1) ne pas impliquer de contact avec les détenus en dehors du processus; et 2) ne pas avoir d'incidence sur les dossiers de libération conditionnelle des détenus. Pourtant, une fois la démarche terminée, Daphnée s'est aperçue que le principe de non-contact avec les détenus suite aux rencontres n'a pas été respecté par le CSJR. La lettre qu'elle a reçu d'un détenu, envoyée par l'organisme, a porté atteinte à ses limites, son intimité et son sentiment de sécurité. De plus, Daphnée s'est rendu compte par la suite qu'il était selon elle impossible que la participation d'un détenu à une démarche de justice réparatrice n'ait aucune influence sur son dossier de libération, ce qui a donc été pour elle une autre forme de fausse représentation de la démarche de RDV, laquelle lui a donc semblé être davantage axée sur les intérêts des détenus.

Le témoignage de Daphnée est fort important à prendre en compte car il nous renseigne sur deux éléments fondamentaux pour assurer qu'une personne victime s'engage dans une démarche de justice réparatrice non seulement en faisant un choix éclairé mais aussi en se sentant respectée dans celui-ci. Premièrement, il va sans dire qu'il est primordial pour tout organisme ou institution qui met en place des programmes de justice réparatrice de respecter à la lettre les règles de confidentialité et de fonctionnement de leurs programmes. En d'autres mots, les règles ne doivent pas juste être écrites mais bel et bien appliquées, et ce, autant pendant qu'après la démarche. Si Daphnée dit s'être sentie en sécurité tout au long des rencontres, le fait qu'un tel événement survienne après la démarche lui a laissé un « sentiment amer ». Deuxièmement, l'enjeu de l'« agenda » que pourraient avoir des personnes détenues en participant à un processus de justice réparatrice devrait être abordé avec les victimes dans les rencontres préparatoires avec celles-ci. Bien que répondre à la question de l'impact que peut

avoir dans le dossier d'un détenu une participation à une RDV dépasse l'objectif du présent mémoire, les résultats indiquent qu'il pourrait être pertinent pour le CSJR d'aborder plus en profondeur cet enjeu avec les participants. Par exemple, l'organisme pourrait clarifier ce qu'il implique et ce sur quoi il se base lorsqu'il mentionne sur son site qu'il « est primordial pour le CSJR que les offenseurs ne bénéficient d'aucun avantage du simple fait de leur participation aux RDV » (CSJR, 2021c; paragr. 33) et qu'il « ne s'agit pas d'un programme qui permet d'accélérer leur libération » (CSJRC, 2021; paragr. 33). Au-delà de clarifier cette information, l'organisme pourrait aussi discuter ouvertement avec les personnes victimes de la possibilité pour une personne détenue de choisir de participer avec un certain agenda personnel en tête, explorer avec elles comment elles se sentent face à cette possibilité et leur demander ce qui pourrait être fait pour assurer que la démarche réponde à leurs intérêts. L'important est de pouvoir fournir avec transparence aux individus toutes les informations nécessaires pour que ceux-ci considèrent si l'option de la démarche de RDV leur convient ou non.

## **5.2. Les rencontres détenus-victimes : actes de résistance, réponses sociales et représentations de la violence**

Si les résultats ont pu mettre en lumière qu'une démarche de RDV peut être sécuritaire, positive et même transformatrice pour des femmes victimes de VACS, l'outil du cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses permet de se pencher plus en profondeur sur les éléments qui peuvent influencer la qualité d'une telle démarche pour des victimes de VACS. En effet, une lecture des résultats à travers ce cadre d'analyse permet d'identifier deux aspects qui ont été essentiels pour que la démarche de RDV soutienne et préserve la dignité des participantes : 1) en offrant un espace aux victimes pour mettre de l'avant des actes de résistance; et 2) en produisant des réponses sociales positives, basées sur de justes représentations des événements de violence (Fast et Richardson, 2019; Richardson, 2016). Cette section de la discussion abordera tout d'abord comment les participantes ont pu mettre de l'avant des actes de résistance au sein des RDV, pour ensuite se pencher sur les réponses sociales et les représentations de la violence qui ont caractérisé ces rencontres.

### **5.2.1. Les RDV : un espace de résistance pour les victimes**

Tel qu'avancé par Wade (1997), « alongside each history of violence and oppression, there runs a parallel history of prudent, creative, and determined resistance » (p. 23). Ce principe, qui est central au cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses (Richardson, 2016), est fondé sur une reconnaissance de l'agentivité des victimes de violence et de leur capacité à répondre aux mauvais traitements de façon à protéger et à affirmer leur dignité (Richardson/Kinewesquao et al., 2017; Wade, 1997). Il m'apparaît clair que pour l'ensemble des femmes rencontrées, la participation aux RDV s'est inscrite directement au sein de l'« histoire parallèle de résistance » de chacune d'entre elles (Wade, 1997).

En effet, Wade (1997) souligne que les actes de résistance peuvent se présenter sous plusieurs formes, incluant tout acte communiquant une opposition à la violence, ainsi que « any effort to redress the harm caused by violence » (p. 25). Les motivations des participantes à aller à la rencontre d'un ou de plusieurs agresseurs peuvent donc être interprétées en soi comme des « actes de résistance », leur engagement dans la démarche visant soit à mieux comprendre leur propre vécu, à s'exprimer sur celui-ci, à avancer dans leur cheminement ou à contribuer à la prévention de la récidive. Le choix des femmes de prendre part à une démarche de RDV, ainsi que ce qu'elles ont choisi de dire et de faire tout au long de cette démarche, apparaissent donc tels des actes de résistance pour affirmer leur dignité, la dignité se retrouvant « in what people already believe, feel, think and do to create safety and pursue justice for themselves and others » (Richardson et Wade, 2010, p. 138). En me basant sur le modèle développé par Richardson (2006) de la « Medicine Wheel of Responses » (p. 59), lequel soutient que la résistance peut s'opérer chez un individu à travers les niveaux physique, émotionnel, intellectuel et spirituel, j'ai pu réaliser un tableau qui répertorie les actes de résistance déployés par les participantes à travers leur démarche de RDV (Annexe 3). La présente section présentera les éléments de ce tableau d'analyse.

#### **5.2.1.1. Actes de résistance au niveau physique**

En premier lieu, plusieurs éléments partagés par les participantes peuvent être interprétés comme des actes de résistance au niveau physique. Noémie, par exemple, fait souvent référence

à son corps qui lui a « parlé » tout au long de la démarche. Son intérêt à participer lui venait par le biais d'une intuition ressentie dans son corps, ce n'était pas selon elle « cartésien ». La démarche a d'ailleurs été physiquement difficile à traverser pour elle, comme lorsqu'elle mentionne avoir eu le cou et la mâchoire bloqués. Toutefois, comme elle le raconte, « mon corps je le sentais m'appuyer, ne lâche pas, continue, c'est ça que tu es en train de libérer et tu vas comprendre après » (Noémie). Vanessa de son côté, a choisi de s'engager dans la démarche car elle savait que se retrouver physiquement dans la même pièce qu'un agresseur allait être une épreuve, et elle voulait justement se prouver qu'elle était capable de surmonter les réactions physiques difficiles qu'elle éprouverait. Elle raconte avoir été capable de « gérer son anxiété », ce qui lui a donné par la suite la confiance en elle d'aller porter plainte contre son agresseur. Finalement, Fanny et Laura font aussi référence à des actes de résistance au niveau physique pendant la démarche, comme lorsque Fanny mentionne s'être « sentie légère » après s'être déchargée du fardeau de la culpabilité et de la honte. Laura, de son côté, raconte avoir aussi senti une décharge dans son corps lorsque des « valves se sont ouvertes », qu'elle a « plié en deux » et « braillé du fond de [ses] tripes ».

#### 5.2.1.2. Actes de résistance au niveau intellectuel

Pour continuer, la démarche de RDV a aussi été une opportunité pour plusieurs femmes d'affirmer leur dignité à un niveau intellectuel. En effet, la motivation principale qui ressort des résultats est celle de comprendre « pourquoi » et « comment » un agresseur peut commettre une telle violence. Une majorité de participantes avaient des questions précises à poser, et une RDV était vue par plusieurs comme une occasion unique d'aller chercher des réponses par elles-mêmes, sans avoir à passer par des intermédiaires. Au-delà de vouloir enrichir leur propre compréhension des choses, certaines participantes étaient aussi motivées par le fait de faire comprendre aux agresseurs les impacts de leurs gestes. L'ensemble des participantes ont d'ailleurs apprécié pouvoir exposer les conséquences de la violence et les expliquer aux agresseurs rencontrés afin qu'ils puissent saisir à quel point les gestes commis sont inacceptables et graves. Le fait de donner son opinion pendant le dialogue peut également être compris comme un acte de résistance à un niveau intellectuel, comme lorsque Catherine s'est affirmée face au

détenu rencontré en lui disant « ça m'écœure que tu ais fait ça », ou lorsque Fanny a confronté les propos de l'homme devant elle et a déconstruit sa façon de banaliser les impacts de ses gestes.

#### 5.2.1.3. Actes de résistance au niveau émotionnel

Pour continuer, plusieurs résultats peuvent aussi être interprétés comme des actes de résistance à un niveau émotionnel. Notamment, la motivation à participer pour s'exprimer et se faire entendre, ou pour avancer dans son processus personnel pour guérir et chercher un mieux-être. La démarche de RDV offrait, pour plusieurs, une expérience différente que ce qu'on retrouve en thérapie ou dans des groupes de femmes. Comme mentionné par Nadine, c'était une autre façon de faire « face à sa blessure ». Les résultats font ressortir à quel point une démarche de RDV est très chargée au niveau émotif. Plusieurs participantes racontent avoir pleuré et avoir exprimé leur colère, leur indignation, leur souffrance. Pour Céleste et Noémie, dont l'histoire était restée scellée en elles pendant plusieurs années, replonger tête première dans cette partie de leur vie était un moyen de se réapproprier les choses, de se reconnecter avec leurs émotions, de les reconnaître et de les valider. Selon Céleste, « on redonnait de la dignité à cette partie-là », des propos qui concordent bien avec le concept d'acte de résistance tel que présenté par Wade (1997).

#### 5.2.1.4. Actes de résistance au niveau spirituel

Plusieurs participantes ont aussi partagé des éléments pouvant être reliés à des actes de résistance à un niveau spirituel. Plusieurs femmes ont exprimé comment les principes de la démarche résonnaient avec leurs valeurs personnelles, entre autres, l'importance qu'elles accordent à la réinsertion sociale des auteurs de violence. Béatrice était intéressée par la démarche parce que, selon elle, c'était « juste » et « ça faisait du sens pour la société ». Pour Céleste, soutenir un détenu motivé à se prendre en main était une façon pour elle de prendre soin de sa communauté. L'humanisme de la démarche correspondait à ses valeurs et à sa croyance envers le fait qu'on doit collectivement prendre soin des auteurs de crimes. Une majorité a exprimé ressentir de l'empathie pour les agresseurs et, un peu comme Laura, voir « qu'il ne s'agissait pas d'un monstre mais bien d'une personne profondément blessée ». Sans excuser leurs actions, plusieurs femmes ont reconnu l'humanité commune partagée avec les

agresseurs et ont souhaité que ces derniers se portent pour le mieux et puissent eux aussi guérir, cheminer et se transformer de façon constructive pour ne plus commettre de violence. Pour certaines, la participation dans cette démarche allait donc au-delà d'un processus pour aborder leur propre souffrance : il s'agissait d'un processus pour aborder la souffrance humaine et « le côté le plus sombre de l'humain » (Béatrice) de façon plus large.

En somme, les résultats de la recherche montrent comment toutes les femmes rencontrées ont été activement engagées pour affirmer et préserver leur dignité, tant dans leur choix de participer à la démarche de RDV que dans le déroulement de celle-ci. Cela soutient la vision selon laquelle les victimes de VACS ne sont pas passives face à la violence vécue mais bien proactives et, comme le formule Richardson (2006), possèdent déjà le « knowledge of how to be well » (p. 58). Les RDV ont constitué pour elles des espaces leur permettant de préserver leur dignité de façons différentes et souvent complémentaires avec ce qui est possible de faire en thérapie ou à travers d'autres types de démarches.

### **5.2.2. Les réponses sociales et les représentations de la violence au sein des RDV**

Une mobilisation du cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses nous permet de faire des liens entre la qualité de l'expérience de RDV vécue par les participantes avec la qualité des réponses sociales qui ont caractérisé cette démarche de dialogue. Dans le cas des RDV, les réponses sociales sont produites à la fois par les agresseurs participants, les animateurs et les bénévoles agissant à titre de représentants de la communauté. Afin de déterminer si une réponse sociale est positive ou négative, le cadre d'analyse propose de porter attention aux représentations de la violence produites par ces réponses, et ce, à travers des opérations discursives. Comme l'expliquent Bacchi et Bonham (2014), les opérations discursives peuvent être comprises comme des « mechanisms through which [...] “things said” operate, or work, to install regimes of truth (knowledge) » (p. 181). Selon Coates, Todd et Wade (2003), les réponses sociales sont considérées comme négatives lorsqu'elles entretiennent de fausses représentations de la violence à travers les quatre opérations discursives suivantes : 1) en cachant la violence; 2) en dissimulant ou en minimisant la responsabilité de l'agresseur; 3) en cachant la résistance de la

victime; et 4) en blâmant la victime. À l'opposé, les réponses sociales positives produisent des « contre-discours » qui offrent une juste description des événements de violence, et ce, 1) en exposant la violence; 2) en clarifiant la responsabilité de l'agresseur; 3) en honorant la résistance de la victime; et 4) en contestant le blâme de la victime (Coates, Todd et Wade, 2003, Coates et Wade, 2004, 2007; Richardson, 2016).

En me basant ce cadre d'analyse, j'ai créé un tableau qui répertorie les réponses sociales soulevées par les participantes dans leurs descriptions des RDV (Annexe 4). Un côté du tableau répertorie les réponses sociales qui, par leurs opérations discursives, ont produit de justes représentations de la violence (réponses sociales positives), alors que l'autre côté répertorie les réponses sociales ayant produit de fausses représentations de la violence (réponses sociales négatives). J'ai également inclus dans ce tableau certains actes de résistance des victimes identifiés précédemment, lesquels sont également des réponses qui participent à l'interaction au sein des RDV et, donc, aux représentations de la violence produites dans le dialogue. La section qui suit présentera les éléments de ce tableau.

#### 5.2.2.1. Des réponses qui produisent de justes représentations de la violence

Dans un premier temps, la majorité des réponses répertoriées ont produit de justes représentations de la violence, et ce, en exposant pleinement la violence, en clarifiant la responsabilité des agresseurs et en contestant le blâme des victimes. Il s'agit des trois opérations discursives identifiées par Coates, Todd et Wade (2003) qui reviennent le plus souvent dans les résultats et qui semblent avoir fortement contribué à rendre l'expérience positive pour la grande majorité des participantes (n = 19).

##### *Exposer la violence*

Tout d'abord, « exposer la violence » (Coates, Todd et Wade, 2003) a été une caractéristique centrale aux RDV pour l'ensemble des participantes. D'ailleurs, la première caractéristique de la démarche soulevée dans les résultats est qu'il s'agit, justement, d'un « dialogue qui aborde pleinement les faits », en parlant « des vraies affaires » et en allant dans les détails des événements. Les actes de résistance des participantes qui ont contribué à exposer la violence incluent, entre autres, le fait de parler des événements vécus « sans retenue » (Alice), en étant

« franche et crue » (Daphnée), en disant « les vérités et des trucs durs » (Isabel). D'autres actes de résistance des victimes qui ont participé à exposer la violence incluent également le fait de poser des questions aux agresseurs, d'exprimer pleinement sa colère et sa souffrance ainsi que le fait d'expliquer les répercussions de la VACS, pour faire comprendre le côté profondément inacceptable de cette violence.

Plusieurs réponses sociales ont aussi contribué à « exposer la violence » (Coates, Todd et Wade, 2003) au sein des RDV. C'était le cas, par exemple, lorsque les agresseurs racontaient les actes de violence qu'ils ont commis sans les amoindrir, les banaliser ou sans avoir peur de dire les choses « telles qu'elles sont » (Béatrice). Le fait que les agresseurs répondent aux questions de précision des victimes ou des animateurs était aussi une façon de parler des vraies choses, même si elles étaient difficiles à admettre ou à entendre. Les animateurs ont aussi joué un rôle important pour exposer la violence, et ce, à travers les questions d'approfondissement et leurs interventions pour soutenir les victimes dans l'expression de leurs émotions ou de leurs opinions. Le fait de poser des questions permettait d'aller plus en profondeur dans les récits de chacun, pour ne pas passer à côté de détails importants sur la violence vécue ou commise, et aller au-delà des descriptions « superficielles » (Nadine). Finalement, bien que les participantes y aient fait moins référence, les membres de la communauté ont aussi pu participer à l'exposition de la violence en validant et en croyant les récits des victimes. Par leur rôle d'écoute et leur empathie ils ont aidé, dans certains cas, à donner une signification de plus à la démarche, notamment dans les cas où la violence avait été cachée ou non reconnue par l'entourage des victimes.

#### *Clarifier la responsabilité de l'agresseur*

L'opération discursive de « clarifier la responsabilité de l'agresseur » (Coates, Todd et Wade, 2003; Coates et Wade, 2007) a marqué l'expérience de RDV de près de l'ensemble des participantes. En effet, plusieurs réponses sociales ont participé à mettre en avant plan la caractéristique délibérée de la violence, en exposant justement le fait que l'agresseur a choisi de commettre les actes. C'était le cas notamment lorsque les agresseurs reconnaissaient avoir profité d'une situation de pouvoir et avoir utilisé la manipulation pour arriver à leurs fins. Le fait que les agresseurs étaient encouragés par les animateurs à décrire en détails les événements de violence semble avoir favorisé une telle clarification de la responsabilité car cela mettait de

l'avant l'ensemble des gestes commis par les agresseurs avant, pendant et après l'agression pour maintenir le contrôle sur leur victime. Cet aspect du dialogue est notamment décrit par Nadine, lorsqu'elle parle de la « *game* » qui était décrite et qui permettait de dévoiler la manipulation et les stratagèmes utilisés par les agresseurs. Clarifier l'aspect délibéré de la violence a mené aussi, parallèlement, à l'opération discursive de « reconnaître la résistance de la victime » puisque, tel que soulevé par Wade (2000), les agresseurs « anticipate resistance from their victims and take specific steps to suppress or conceal it » (p. 129). Selon le cadre de la pratique basée sur les réponses, ces efforts déployés par les agresseurs pour écraser la résistance des victimes démontrent que la violence est un choix effectué par les agresseurs et non pas une action qui se situe en dehors de leur contrôle (Coates, Todd et Wade, 2003; Coates et Wade, 2007; Wade 2000). Cela rejoint justement les propos de Nadine, qui explique comment, une fois que la « *game* » est exposée, les agresseurs « [ne peuvent] pas dire c'est pas de ma faute dans ce temps-là ».

Dans certains cas, une autre façon pour les agresseurs de reconnaître l'aspect délibéré de la violence commise était d'aborder leur propre historique de violence ou de mauvais traitements vécus, mais ce, sans utiliser ce passé pour se déresponsabiliser du choix de commettre la violence (Vanessa, Céleste, Alice). En effet, la reconnaissance des choix effectués à travers leur propre historique de violence vécue revient à aborder la violence à travers le « langage des réponses » (Todd et Wade, 2004), la violence commise étant présentée comme une « réponse » et non pas un « effet » incontrôlable de d'autres facteurs de vie (Todd et al., 2014).

Finalement, les recadrages des animateurs, lorsque nécessaires, semblent aussi avoir participé au fait de clarifier la responsabilité des agresseurs dans l'expérience de certaines participantes. En effet, dans les cas où ces derniers avaient formulé les choses de façon à banaliser ou à dévier leur responsabilité, un animateur « remettait les choses à leur place », comme soulevé par Myriam, et invitaient les agresseurs à faire face à ce qu'ils ont fait et à assumer le choix derrière les gestes commis.

### *Contester le blâme des victimes*

Une autre opération discursive qui a été importante pour plusieurs participantes est le fait de « contester le blâme de la victime » (Coates, Todd et Wade, 2003). Certaines participantes (n = 7) ont souligné comment, pour elles, un moment important de la démarche a été d'entendre le ou les détenus rencontrés leur dire qu'elles n'avaient rien à se reprocher, que la violence qu'on leur avait fait vivre n'était pas leur faute. Les réponses sociales des animateurs et des membres de la communauté pouvaient aussi contribuer à cela, à travers leur validation du vécu des victimes, leur soutien et leur attitude respectueuse et bienveillante envers celles-ci. Plusieurs participantes ont soulevé s'être senties en sécurité avec les personnes présentes et de ne pas s'être senties jugées. Pour Rafaëlle, Catherine, Vanessa et Alice, qui ont chacune reçu des réponses négatives et culpabilisantes dans le passé, que ce soit par leur propre famille, le système judiciaire, la police ou des professionnels de la santé, le fait d'être crues, reconnues, encouragées et non jugées par les animateurs et les membres de la communauté a été significatif dans leur démarche, parfois même « guérissant » (Alice, Rafaëlle). Ceci rejoint les propos de Richardson (2016, p. 210) lorsque celle-ci souligne que les réponses sociales positives qui exposent la violence et clarifient la responsabilité peuvent procurer aux victimes une forme de réparation sociale.

En somme, on voit que plusieurs réponses sociales et actes de résistance des victimes ont contribué à construire de justes représentations de la VACS au sein des RDV, et ce, en l'exposant pleinement, en clarifiant la responsabilité des agresseurs, en contestant le blâme des victimes et en honorant leur résistance (Coates, Todd et Wade, 2003; Coates et Wade, 2007). En cohérence avec ce que suggère le cadre d'analyse, un grand nombre de participantes ont répondu à de telles réponses sociales positives par un sentiment de libération. Il est notamment frappant de constater à quel point la démarche a amené plusieurs femmes à se décharger des sentiments de culpabilité et de honte, certaines comme Nadine, Rachelle, Fanny, Jade et Maryse identifiant même s'en être complètement débarrassés. Cela soutient à quel point la qualité des réponses sociales peut avoir un impact majeur sur le bien-être des victimes et comment, tel que souligné par Richardson et Bonnah (2021), une juste description de la violence est essentielle pour soutenir les victimes.

#### 5.2.2.2. Des réponses qui produisent de fausses représentations de la violence

Certaines participantes ont également soulevé dans leur témoignage des éléments des RDV pouvant être interprétés comme des réponses sociales entretenant des fausses représentations de la violence (Coates, Todd et Wade, 2003; Coates et Wade, 2007). En effet, cela a été le cas lorsque les agresseurs rencontrés tentaient de minimiser leur responsabilité ou la portée de leurs gestes, comme lorsque Myriam raconte qu'« ils pouvaient dire des choses comme : il était là l'enfant tout nu devant moi. Comme pour dire : tu vois c'est l'enfant qui avait provoqué », ou lorsque Fanny indique que le détenu rencontré pensait que l'agression commise « c'était pas si pire » car il n'y avait pas eu de pénétration. Selon Coates, Todd et Wade (2003), le premier exemple soulevé par Myriam peut être compris comme un discours qui : 1) blâme la victime, puisqu'il implique que l'enfant aurait provoqué l'agression; et 2) dissimule la responsabilité de l'agresseur, puisqu'il insinue que l'agression est un « effet incontrôlable » de la nudité de l'enfant. De son côté, le discours du détenu rencontré par Fanny : 1) cache la violence à travers une banalisation de l'acte; et 2) cache également la résistance de la victime, en évitant de reconnaître comment, face à cet acte, la victime a répondu de façon à préserver sa dignité. Selon l'analyse de la pratique basée sur les réponses, il est clair que de tels discours entretenus par des agresseurs et partagés au sein des RDV alimentent des fausses représentations de la violence et constituent donc des réponses sociales négatives (Coates, Todd et Wade, 2003; Coates et Wade, 2007).

Ce qui est toutefois intéressant est que, dans les cas où les détenus ont formulé ce type de réponses, cela ne semble pas avoir été vécu de façon négative par les participantes. En effet, cela a surtout été considéré par celles-ci comme une opportunité pour que d'autres acteurs, en retour, répondent à ces réponses négatives de façon positive. À titre d'exemple, Myriam a ressenti « un sentiment de justice » en voyant les animateurs recadrer les détenus en clarifiant leur pleine responsabilité et la nature délibérée de leurs gestes. Ainsi, dans le cas où les détenus ont formulé des réponses sociales négatives, celles-ci ont pu être contestées par des réponses des autres acteurs au sein des RDV qui, elles, étaient positives pour les participantes et ont contribué à recentrer le dialogue sur de justes représentations de la violence.

Un autre élément pertinent à souligner en lien avec les fausses représentations de la violence est le rôle parfois trop effacé qu'ont eu les membres représentant la communauté dans

le cas de quelques participantes (n = 3). En effet, Carole, Maryse et Céleste ont chacune soulevé comment la responsabilité de la communauté dans la violence qu'elles ont subie n'a pas été pleinement abordée dans leur démarche. Bien qu'elles n'associent pas les interventions des membres de la communauté à quelque chose de négatif, il reste que l'apport symbolique de leur rôle a été, selon elles, mal exploité et incomplet. Dans le cas de ces participantes, l'inaction des individus qui étaient au courant des événements de violence mais n'ont rien fait pour l'arrêter ou pour soutenir les victimes n'a pas été mise de l'avant dans les rencontres. En d'autres mots, bien que les RDV ont permis de parler en détails des réponses des victimes et des agresseurs dans l'historique de violence, les diverses réponses sociales négatives qui ont contribué à cette violence ou à la culpabilisation de la victime, elles, n'ont pas été approfondies. Selon Carole et Maryse, une meilleure reconnaissance de la responsabilité qui appartient à l'entourage et à la communauté aurait pu enrichir la démarche, en abordant la violence d'une façon plus complète. Ceci rejoint tout à fait l'aspect systémique du cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses, lequel soutient que les réponses des victimes et des agresseurs sont directement influencées par les réponses sociales et doivent donc être comprises en lien avec celles-ci (Fast et Richardson, 2019; Richardson/Kinewesquao et al., 2017). À la lumière de ces témoignages, il serait pertinent pour le CSJR de développer une façon d'explorer davantage, au sein des RDV, le contexte social dans lequel se situent les événements de violence abordés. Ceci permettrait à l'organisme d'éviter des angles-morts, d'identifier les divers systèmes d'oppressions qui ont pu soutenir la violence, tel le racisme, le sexisme et le colonialisme et, ainsi, de s'adapter à différents contextes de violence (Richardson, 2016; Richardson/Kinewesquao et al., 2017).

En somme, certaines réponses sociales au sein des RDV ont pu participer à entretenir soit de fausses représentations de la violence ou des représentations incomplètes de celle-ci. Il appert toutefois que les fausses représentations entretenues par certains détenus n'ont pas eu d'impacts négatifs sur la qualité de la démarche pour les participantes, les RDV ayant également créé un espace pour contester ces fausses représentations, que ce soit à travers les réponses des animateurs ou des victimes elles-mêmes. De plus, pour certaines participantes, une meilleure prise en compte des réponses sociales dans l'historique de violence abordé, telles que celles de

la famille et de la communauté, aurait permis d'exposer la violence sous tous ses angles et donc d'enrichir la démarche.

### **5.2.3. Éléments de synthèse : une démarche qui peut soutenir et préserver la dignité des victimes de VACS**

En conclusion, une analyse des résultats à travers le cadre de la pratique basée sur les réponses permet de comprendre les nombreuses retombées positives soulevées par près de l'ensemble des participantes (n = 19) comme étant des réponses à une démarche qui a permis de soutenir et de préserver leur dignité. En effet, la démarche de RDV a été une expérience dans laquelle les participantes ont pu à la fois affirmer leur dignité à différents niveaux (physique, intellectuel, émotionnel et spirituel) tout en participant à un dialogue qui, de façon générale, a généré des réponses sociales positives basées sur de justes représentations de la violence. Selon ce cadre d'analyse, les actes de résistance des victimes ainsi que les réponses sociales positives face à la violence ont en commun le fait de préserver la dignité des victimes. Plus une victime de violence a des options lui permettant de résister à la violence et plus les réponses sociales soutiennent et déculpabilisent les victimes, plus ces dernières seront en mesure d'être en sécurité, de guérir leurs blessures et de s'épanouir (Fast et Richardson, 2019; Richardson, 2016; Richardson/Kinewesquao et al., 2017).

Il paraît clair que la qualité d'une démarche de RDV pour une victime de VACS dépend donc de la capacité de cette démarche à : 1) soutenir les victimes pour mettre de l'avant des actes de résistance; et 2) à générer de justes représentations de la violence et, donc, des réponses sociales positives qui respectent et préservent la dignité des victimes. Dans les cas où la démarche de RDV a rempli ces deux fonctions pour les participantes, celles-ci en ont grandement bénéficié et en sont ressorties avec une forte satisfaction.

### **5.3. La démarche de RDV : un mécanisme de justice pouvant répondre aux intérêts de justice des victimes de VACS**

Cette dernière section de la discussion se penchera plus spécifiquement sur un élément évoqué dans la problématique, soit le fait que les démarches de justice réparatrice sont considérées par

plusieurs auteures comme des « mécanismes de justice » (Daly, 2014, 2016, 2017; Flynn, 2015; McGlynn et Westmarland, 2019; Powell et al. 2015). Comme le précise Daly (2014, p. 388), un mécanisme de justice a le potentiel de répondre à des « intérêts de justice » des victimes de VACS. En se basant sur plusieurs recherches portant sur ce que représente la justice pour des victimes de VACS (Clark, 2015; Herman, 2005; Julich 2006; Koss, 2006), l'auteure définit cinq types d'intérêts de justice, soit : 1) la participation (le fait de s'impliquer et d'avoir sa place au sein d'une démarche); 2) la « voix » (le fait de raconter son histoire, de s'exprimer et de se faire entendre); 3) la validation (le fait d'être crue et reconnue dans son vécu); 4) la « vindication » (l'affirmation sociale que la violence commise contre la victime est inacceptable); et 5) la responsabilisation de l'agresseur (le fait que l'agresseur rende des comptes pour ses actions, les regrettent et assument des conséquences pour celles-ci) (Daly, 2017). Selon Daly (2014, 2017), plusieurs mécanismes de justice différents peuvent être mobilisés pour répondre à ces intérêts de justice, allant des mécanismes considérés plus « traditionnels », comme le système judiciaire et pénal, à des mécanismes « novateurs », comme des démarches de justice réparatrice.

Dans les deux dernières années, avec la mise sur pied au Québec du Comité transpartisan sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, les enjeux reliés aux besoins des victimes en matière de justice ont été mis de l'avant sur le plan politique. Ce projet de mémoire s'est notamment déroulé alors que le Comité rendait ses travaux publics, en déposant un rapport contenant 190 recommandations pour rebâtir la confiance des victimes envers le système judiciaire et améliorer ce dernier dans sa capacité à répondre à leurs besoins (Gouvernement du Québec, 2020). Dans ce contexte où l'on cherche en tant que société à améliorer l'accès à la justice pour les victimes de VACS, il me semble essentiel non seulement de travailler à rendre le système judiciaire plus accessible et adapté, mais aussi de considérer comment d'autres mécanismes de justice peuvent contribuer à répondre à des intérêts de justice des victimes de façon diversifiée. Comme l'avance notamment Daly (2011), « rather than one justice pathway for victim/survivors, a menu of options and varied pathways is required » (p. 2), une affirmation qui rejoint directement les propos de la participante Rachelle lorsqu'elle souligne comment « il y a pas juste un parcours qui fait à chaque personne ».

### 5.3.1. La démarche de RDV et les intérêts de justice

Si une démarche de RDV peut être conceptualisée comme étant un « mécanisme de justice novateur » (Daly, 2016), il faut souligner que peu de participantes (n = 3) ont fait référence de façon explicite au concept de « justice » en parlant de leur expérience. Aucune d'entre elles n'a évoqué avoir été motivée à participer pour « obtenir justice », tout comme aucune n'a parlé du sentiment d'avoir « obtenu justice » comme retombée centrale de la démarche. Toutefois, si l'on croise les intérêts de justice de Daly (2014, 2017) avec les actes de résistance et les réponses sociales identifiées précédemment dans l'analyse de la pratique basée sur les réponses, on constate que plusieurs réponses répertoriées à travers les RDV, en respectant la dignité des victimes et en contribuant à construire de justes représentations de la violence, répondent aussi à des intérêts de justice.

En effet, tel que présenté dans un tableau en annexe (Annexe 5), un lien peut être fait entre les deux premiers intérêts de justice proposés par Daly (2014, 2017), soit la « participation » et la « voix », avec plusieurs actes de résistance des victimes. Les trois autres intérêts de justice, soit la « validation », la « *vindication* » et la « responsabilisation de l'agresseur » rejoignent les réponses sociales positives qui ont été soulevées à travers le cadre d'analyse. Ainsi, si les participantes font peu allusion au concept de « justice » en tant que tel, elles partagent la satisfaction : de s'être exprimées avec liberté et candeur (voix); d'avoir été entendues et reconnues (voix, validation); d'avoir posé des questions et obtenu de l'information (participation); d'avoir vu des agresseurs reconnaître l'aspect inacceptable de leurs gestes (« *vindication* ») et entendre les conséquences de ces derniers (responsabilisation); d'avoir contribué à la responsabilisation des agresseurs (responsabilisation); et d'avoir participé à un dialogue qui dénonce la violence (« *vindication* »), met la responsabilité à la bonne place et aborde la violence telle qu'elle a été commise (validation et responsabilisation).

De plus, le fait que les participantes abordent abondamment des éléments reliés aux cinq intérêts de justice identifiés par Daly (2014, 2017), mais sans évoquer explicitement avoir « obtenu justice » vient soutenir une vision fluide et multi-dimensionnelle du concept de « justice », tel que proposé par McGlynn et Westmarland (2019) dans ce qu'elles appellent la « justice kaléidoscope ». En effet, selon les auteures, alors que le système judiciaire de l'état tend

à représenter la justice comme ayant un début et une fin et comme étant dichotomique, une personne ayant obtenu justice ou non, la justice kaléidoscope conçoit la justice comme étant complexe, nuancée ainsi que « [...] a lived, ongoing and ever-evolving experience and process, rather than an ending or result » (McGlynn et Westmarland, 2019, p. 186). Les résultats de recherche nous amènent à comprendre que les participantes ne se sont pas engagées dans la démarche de RDV afin d'y trouver « une justice », mais plutôt pour répondre à des intérêts de justice, lesquels peuvent être non seulement être variés mais peuvent aussi évoluer à travers le temps. Une telle ouverture à la complexité et aux nuances de ce que peut vouloir dire la « justice » selon les individus et les contextes contribue à contester une vision binaire, hégémonique et essentialiste de ce qui correspond à la « justice » et s'inscrit donc dans une perspective de travail social féministe décolonial (Caron et Lee, 2019). En effet, comme le proposent Caron et Lee (2019), « a feminist decolonial approach should ambivalently engage with human rights, in order to listen for alternative social justice frameworks that are already, or could be, mobilised with directly impacted communities ». Tant le concept de « justice kaléidoscope » (McGlynn et Westmarland, 2019) que celui des « intérêts de justice » (Daly, 2014, 2017) constituent des outils conceptuels fort pertinents pour faire avancer la justice sociale en matière de VACS, puisqu'ils ont été développés en se basant directement sur les témoignages de personnes victimes de VACS et permettent d'aborder le thème de la justice dans toute sa complexité.

### **5.3.2. La démarche de RDV : un mécanisme de justice complémentaire**

En plus de répondre à des intérêts de justice, la démarche de RDV a été présentée par les participantes comme étant entreprise en complément à d'autres interventions et non pas en guise de remplacement d'un autre « type de justice ». Ceci vient rejoindre les propos de Daly (2014), qui conçoit les mécanismes de justice comme pouvant être complémentaires pour répondre de façon diversifiée à des intérêts de justice, un mécanisme de justice n'en excluant pas un autre. À titre d'exemple, certaines participantes (n = 4) racontent notamment avoir pu rencontrer dans le passé des intérêts de justice dans le cadre d'un processus judiciaire, et avoir donc entamé la démarche de RDV de façon complémentaire, chaque processus leur ayant apporté des bénéfices distincts. Par exemple, Béatrice souligne avoir obtenu une forme de

validation dans le procès où son témoignage a été cru et suite auquel son agresseur a été incarcéré. En s'engageant plusieurs années plus tard dans les RDV, elle ne cherchait pas à être reconnue comme victime ni à voir son agresseur être arrêté, ces intérêts ayant déjà été répondus. Cette fois, elle tenait à participer activement au sein d'une démarche qui, pour elle, faisait du sens socialement et où elle pouvait avoir un rôle constructif à jouer pour la collectivité. Le témoignage de Béatrice rejoint tout à fait les propos de McGlynn et Westmarland (2019), qui soutiennent comment même un processus judiciaire satisfaisant pour les victimes ne peut à lui seul répondre entièrement aux intérêts de justice des victimes, la justice pouvant aussi impliquer pour certaines personnes une dimension collective allant au-delà d'une justice individuelle. Dans le cas de Béatrice, si le système judiciaire a pu combler des intérêts de justice spécifiques peu de temps après l'agression vécue, la démarche de RDV est venue en combler d'autres, fort différents.

Le témoignage d'Alice vient aussi illustrer les limites du système judiciaire pour agir comme unique mécanisme de justice. En effet, à l'opposé des participantes ayant été satisfaites à travers ce système, Alice de son côté n'a pas été crue et validée dans le cadre du procès qui a eu lieu contre son agresseur. Elle raconte toutefois comment, même dans un scénario idéal où elle aurait obtenu une forme de validation à travers le système pénal et où son agresseur aurait fait face à des conséquences pour ses actions, son besoin de justice n'aurait pas été autant comblé qu'à travers ce qu'elle a vécu dans sa démarche de RDV. En effet, ce qui lui a fait le plus de bien au sein de celle-ci a été de voir un agresseur se responsabiliser pleinement et authentiquement face à ses actes, même s'il ne s'agissait pas de l'homme l'ayant agressée. Pour ce qui est des participantes qui ont soulevé avoir choisi de ne pas poursuivre leur agresseur, ou de ne pas avoir pu le faire pour diverses raisons (par ex. l'agresseur est décédé), la démarche de RDV n'a pas été soulevée comme une démarche entreprise « à la place » d'une poursuite judiciaire, mais bien comme une démarche qui, pour elles, avait une valeur en soi et un potentiel de répondre à des besoins. Finalement, dans le cas de Vanessa et de Rachelle, la démarche de RDV s'est présentée en quelque sorte comme une première étape au sein d'un processus plus large pour répondre à des intérêts de justice. Les RDV ont répondu, entre autres, à des intérêts de « voix » et de « participation » (Daly, 2014, 2017) et les a amenées à s'engager dans d'autres mécanismes de justice par la suite.

On voit donc comment une démarche de RDV a pu se présenter comme un mécanisme de justice dans divers contextes. En se basant sur les témoignages des participantes, on comprend que cette démarche peut constituer un mécanisme de justice parmi plusieurs autres. Un tel mécanisme de justice ne semble pas avoir servi à remplacer le système judiciaire, mais plutôt à offrir aux victimes davantage de moyens pour répondre à des intérêts de justice diversifiés, lesquels peuvent évoluer à travers le temps et selon les contextes de vie de chaque personne.

## Conclusion

Les pratiques de justice réparatrice sont considérées par plusieurs auteures comme étant des mécanismes de justice novateurs pouvant répondre aux intérêts de justice de femmes ayant été victimes de violence à caractère sexuel (VACS) (Daly, 2014, 2016, 2017; Flynn, 2015; Hayden et al., 2014; Henry et al. 2015; McGlynn et Westmarland, 2019; Zinsstag et Keenan, 2017). Si la littérature sur les pratiques de justice réparatrice post-sentencielles en contextes de crimes violents contre la personne répertorie de nombreux bénéfices pour les personnes victimes, peu de recherches nous informent sur les spécificités de l'application de ces pratiques en contextes de VACS (Curtis-Fawley et Daly, 2005; Gustafson, 2005; Hayden et al. 2014; Koss, 2013; McGlynn et al., 2012; Miller, 2011; Ptacek, 2010; Roberts, 1995; Strang et Braithwaite 2002; Van Camp et Wemmers, 2011; Van Wormer, 2009; Zinsstag et Keenan, 2017). De plus, certaines auteures féministes ont soulevé des risques de revictimisation, de victimisation secondaire et de déséquilibre de pouvoirs qui doivent être pris en compte pour assurer la sécurité des personnes victimes au sein des démarches de justice réparatrice (Acorn, 2004; Cameron, 2006; Coker, 2002; Cossins, 2008; Daly et Stubbs, 2006; Ptacek, 2010; Stubbs, 2002, 2014). Dans l'objectif de mieux comprendre le potentiel et les limites de divers modèles de justice réparatrice pour répondre aux besoins de certaines femmes victimes de VACS, et ce, tout en assurant leur sécurité, le présent projet de recherche s'est penché spécifiquement sur les expériences de femmes qui ont été victimes de VACS et qui ont participé à la démarche de RDV offerte par le CSJR. La démarche de recherche a donc tenté de répondre aux objectifs spécifiques suivants : 1) identifier quelles ont été les motivations des femmes à s'engager dans la démarche; 2) explorer comment s'est déroulée la démarche pour les participantes; et 3) explorer comment la démarche a pu être, ou non, sécuritaire et positive pour les participantes.

En documentant les expériences de RDV vécues par des femmes victimes de VACS, j'ai tenté à travers ce projet de recherche de contribuer au développement de la littérature sur la justice réparatrice post-sentencielle et de crime apparenté. De plus, en m'intéressant spécifiquement aux façons dont la démarche de RDV a pu être sécuritaire pour les victimes, ce

mémoire de maîtrise a également tenté de répondre au besoin d'évaluation des démarches de justice réparatrice identifié non seulement par le Réseau des CAVAC (2020) mais aussi, tout récemment, par le Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (Corte et Desrosiers, 2020, p. 22).

La démarche de recherche suivie a été qualitative et itérative. La génération de données a consisté en des entretiens individuels semi-dirigés auprès d'un total de 20 participantes ayant été victimes de VACS et ayant pris part à une démarche de RDV du CSJR. Pour près de l'ensemble des participantes rencontrées (n = 19 sur 20), la démarche de RDV a été positive, sécuritaire et transformatrice. Pour ces participantes, la démarche a contribué de façon significative à leur cheminement personnel et à leur bien-être. Les retombées principales de la démarche ont consisté soit en un sentiment de libération, une prise de contact avec son pouvoir, un sentiment de confiance envers le monde, un désir de faire de son histoire un levier de changement ou une identification de nouveaux besoins. Une majorité de participantes ont attribué leur sentiment de sécurité à travers la démarche à la structure établie par les animateurs et à la compétence de ces derniers pour recadrer les agresseurs au besoin.

Pour une participante, la démarche de RDV a été plus négative que positive, et ce, dû à un manque de jugement et au non-respect d'un règlement de la part de l'organisme à la suite de la démarche. Selon cette participante, la démarche de RDV aurait pu être positive pour elle si elle avait obtenu davantage de soutien de la part de l'organisme à travers le processus et si les règlements de sécurité établis avaient été respectés. Ainsi, les résultats du présent projet de recherche concordent tout à fait avec ce que soutient le Réseau des CAVAC lorsque ce dernier affirme qu'une démarche de justice réparatrice peut être bénéfique pour des personnes victimes, et ce, en autant que celle-ci soit mise sur pied d'une manière responsable, rigoureuse et de façon à soutenir leur rétablissement (Réseau des CAVAC, 2020).

Une mobilisation du cadre d'analyse de la pratique basée sur les réponses a permis d'identifier deux caractéristiques des RDV qui ont influencé la qualité de l'expérience vécue par les participantes. En effet, les résultats indiquent que l'expérience de RDV a pu être positive pour les participantes lorsque la démarche : 1) a offert un espace et soutenu les femmes pour mettre

de l'avant des actes de résistance; et 2) a produit de justes représentations de la violence. En participant à la démarche, toutes les participantes ont mis de l'avant des actes de résistance qui ont permis de préserver et d'affirmer leur dignité. Les RDV ont constitué un espace permettant de résister à la violence vécue d'une façon différente que ce qui peut être fait dans d'autres types d'interventions. Pour une majorité de participantes (n = 19 sur 20), la démarche a aussi été une opportunité de recevoir des réponses sociales positives et déculpabilisantes, fondées sur de justes descriptions des événements de violence (Fast et Richardson, 2019; Richardson, 2016; Richardson/Kinewesquao et al., 2017).

## **Implications pour la pratique des travailleurs sociaux**

Comme a pu le souligner une des participantes au projet vers la fin de notre entretien, le thème de la justice réparatrice « a sa place en travail social » (Vanessa). Selon elle,

Quelqu'un qui cherche de l'aide souvent ce n'est pas vers un criminologue ou une victimologue qu'il va en chercher, c'est bien plus vers un travailleur social. Donc si tu peux amener ça plus connu dans ton secteur, je pense que ça serait quelque chose qui aiderait vraiment beaucoup. – Vanessa

Le point soulevé par Vanessa me semble important à considérer. Les travailleurs sociaux sont en effet fréquemment amenés à travailler auprès de personnes ayant été victimes de violence, et ce dans divers milieux. Bien qu'un dialogue de RDV, comme cela a été soulevé par plusieurs participantes, ne puisse convenir à toutes les victimes, ni à n'importe quel moment dans leur cheminement, il reste que pour certaines il s'agit d'une démarche ayant le potentiel de répondre à des besoins et de favoriser leur émancipation. Tout comme Vanessa, je pense qu'il serait fort pertinent pour les travailleurs sociaux d'être au fait de l'existence d'une telle démarche, ne serait-ce que pour contribuer, comme l'avance une autre participante (Rachelle), à « donner aux victimes plus d'options » et à leur laisser « la liberté de choisir » ce qui leur convient. En effet, comme le mentionne Wemmers (2017), l'accessibilité à l'information sur l'ensemble des services qui existent pour soutenir les victimes d'actes criminels est un des besoins le plus souvent exprimé par ces dernières.

Une meilleure connaissance de la démarche de RDV par les travailleurs sociaux permettrait aussi de mieux accompagner les victimes qui manifestent un intérêt à participer à un

tel dialogue, et ce, d'une façon qui ne soit pas « infantilisante » comme cela a été vécu par certaines participantes dans leurs échanges avec des intervenantes sociales (Noémie, Rachelle et Alice). Un tel accompagnement pourrait inclure, tout d'abord, le fait de reconnaître comme un acte de résistance l'intérêt de participer à une démarche de RDV (Wade, 1997). Une fois cet acte de résistance reconnu et valorisé, le rôle du travailleur social pourrait être d'aider la personne à bien identifier en quoi s'engager dans une telle démarche représente pour elle un moyen de préserver sa dignité, ses attentes envers le processus ainsi que les éléments qui seraient importants à respecter pour elle afin qu'elle se sente soutenue, respectée et en sécurité.

Je pense aussi que la discipline du travail social a le potentiel de contribuer à l'enrichissement des démarches de RDV. Tel que formulé par la IFSW : « la légitimité et le mandat du travail social reposent sur son intervention au point de rencontre entre l'individu et son environnement » (ISFW, 2014). Les travailleurs sociaux sont donc amenés à considérer comment les problèmes vécus dans la sphère individuelle sont des expressions de problèmes sociaux plus larges et structurels (Mullaly et Dupré, 2019; Pullen-Sansfaçon et Cowden, 2012, p. 24; Thompson, 2017). L'approche structurelle en travail social, laquelle prend en compte l'interrelation entre l'individu et les différentes sphères de son écosystème, incluant les sphères culturelle et institutionnelle, met donc en lumière le fait que la VACS n'a pas lieu dans un vide social. En effet, celle-ci est comprise comme s'inscrivant au sein d'interactions sociales, de rapports de pouvoir et de systèmes d'oppressions qui ouvrent la porte aux abus de pouvoir à un niveau interpersonnel (Mullaly et Dupré, 2019, p. 245-246). Il semble que le modèle de RDV du CSJR tente de prendre en compte cette dimension sociale et collective de la VACS en intégrant le rôle du représentant symbolique de la communauté. Toutefois, les résultats révèlent que le rôle du représentant de la communauté n'a pas occupé une place significative ou clairement définie pour une majorité de participantes. Bien que, pour quelques femmes, les interventions du membre de la communauté ont apporté une forme de réparation sociale, la plupart n'y ont pas fait référence et certaines ont même soulevé que ce rôle n'était pas exploité à son plein potentiel. Dans ce contexte, la discipline du travail social pourrait contribuer à enrichir la pratique du CSJR, en aidant à intégrer au sein du dialogue des RDV des façons concrètes de reconnaître, selon les événements abordés, les contextes social, institutionnel, économique, communautaire et familial

dans lesquels la violence a eu lieu et qui ont eu une influence directe sur les actions posées par les individus. Ceci pourrait se faire, entre autres, par l'identification des systèmes d'oppressions et des diverses réponses sociales qui ont informées les réponses tant des victimes que des agresseurs (Fast et Richardson, 2019; Richardson/Kinewesquao et al., 2017).

Finalement, ce projet de mémoire permet aussi d'enrichir la compréhension des façons par lesquelles les travailleurs sociaux qui travaillent dans le domaine de la VACS peuvent remplir la mission du travail social de favoriser « le développement du pouvoir d'agir et la libération des personnes » (IFSW, 2014). Les résultats soulignent comment il a pu être libérateur et transformateur pour des femmes victimes de VACS de participer à un dialogue qui aborde avec transparence et justesse la violence qui a été commise et place clairement la responsabilité sur les épaules des agresseurs. Ce constat témoigne du rôle significatif que peuvent avoir les réponses sociales positives et les justes représentations de la violence sur le bien-être des personnes ayant été victimes et sur la rencontre de leurs intérêts de justice. Cela indique, dans un premier temps, à quel point il est impératif pour les travailleurs sociaux d'être tout d'abord attentifs aux réponses sociales qu'eux-mêmes produisent ainsi qu'aux représentations de la violence qu'ils entretiennent dans leur pratique. Il m'apparaît clair qu'un travailleur social qui contribue à honorer la résistance et à contester le blâme des personnes victimes, tout en exposant la violence et en clarifiant la responsabilité des agresseurs, a le potentiel de contribuer à une forme de réparation sociale pour les victimes (Richardson, 2016).

Dans un deuxième temps, si l'on considère le fait qu'une majorité de femmes ayant été victimes de VACS décident de ne pas déposer de plainte contre leur agresseur, entre autres à cause des dynamiques relationnelles et familiales qui sont souvent impliquées dans ce type de crime et qui font en sorte qu'une poursuite judiciaire ne soit pas toujours une avenue souhaitée par les victimes (RQCALACS, 2015, p. 14), il m'apparaît important pour les travailleurs sociaux de considérer la pluralité de mécanismes possibles par lesquels ces victimes ont le potentiel de rencontrer des intérêts de justice. Comme le soulève le RQCALACS (2015), il importe « d'offrir des choix » aux personnes victimes et de « cesser d'imposer aux femmes le recours judiciaire comme réponse idéale » (p. 11). Par contre, le RQCALACS souligne également être inquiet « du recul potentiel que comportent des appels à la justice alternative face à la reconnaissance des

agressions sexuelles comme crime » (p. 15). Selon Daly et Stubbs (2006), cette inquiétude est partagée par bien des milieux féministes, qui craignent que des démarches de justice réparatrice puissent ramener dans la sphère privée la violence intime perpétrée par les hommes, et ce, « after decades of feminist activism to make it a public issue » (p. 18). Bien que cet enjeu soit important à considérer, pour ce faire, il m'apparaît nécessaire de faire une distinction entre les modèles de justice réparatrice de diversion et les modèles de justice réparatrice qui se présentent en complémentarité avec le système pénal (Wemmers, 2017). S'il est vrai que les modèles de diversion ont comme objectif d'éviter la judiciarisation des offenseurs, il est clair que les modèles en contextes post-sentence, comme celui du CSJR ou du Service correctionnel du Canada, ne viennent en aucun cas déresponsabiliser l'état et la société face au problème de la VACS. En effet, de tels modèles de justice réparatrice ne remplacent pas la voie judiciaire mais offrent, en plus de celle-ci, d'autres voies potentielles pour répondre aux intérêts de justice des victimes de VACS (Daly, 2016; Wemmers, 2017).

Ainsi, au-delà de l'importance de ne pas « revenir en arrière » face aux avancés des luttes féministes pour faire reconnaître la violence envers les femmes comme un problème social et un crime, il importe de soulever la nécessité de « continuer à aller de l'avant » pour tenter de mieux répondre aux besoins des victimes. Pour cela, il est selon moi essentiel non seulement pour les milieux féministes et les services d'aide aux victimes mais, également, pour la discipline du travail social de s'ouvrir à une vision multidimensionnelle de la « justice » et des façons par lesquelles elle peut être vécue concrètement par les individus suite à un vécu de VACS. Si le récent rapport gouvernemental « Rebâtir la confiance » propose surtout des solutions pour que chaque étape du processus judiciaire réponde mieux aux besoins des victimes (Corte et Desrosiers, 2020), il importe aussi de valoriser des options qui se déploient en parallèle à ce système. Les démarches de justice réparatrice en contextes post-sentence, comme celle du CSJR, constituent selon moi des voies intéressantes à considérer pour donner plus de choix aux victimes et leur permettre de répondre à des besoins de justice de façon plurielle. De plus, constater à quel point il a pu être constructif pour plusieurs participantes au projet de vivre un dialogue qui clarifie la responsabilité atteste de la pertinence pour les travailleurs sociaux d'innover et d'envisager, en plus des options

de justice réparatrice, d'autres possibilités de plateformes pour aborder collectivement la VACS et répondre à des intérêts de justice des victimes.

## **Implications pour la recherche**

J'aimerais conclure ce mémoire en identifiant de futures pistes pertinentes pour la recherche sur les pratiques de justice réparatrice en contexte de VACS.

En premier lieu, il serait fort pertinent d'explorer les diverses façons pour des personnes victimes de VACS de faire l'expérience de processus de justice réparatrice à la lumière d'une analyse intersectionnelle. Tel que formulé dans les limites de la recherche, le présent projet comporte certains angles morts, notamment celui de la considération des façons dont les diverses identités et conditions sociales des personnes victimes influencent leurs expériences de la violence vécue, leurs parcours suite à cette violence et leurs façons d'aborder la violence au sein d'une RDV. Il serait notamment intéressant pour des futurs projets de recherche d'explorer : 1) comment divers systèmes d'oppressions, tels le racisme, le colonialisme, le capacitisme, l'hétéronormativité et la cisnormativité peuvent être abordés au sein de processus de justice réparatrice et influencer les représentations de la violence au sein de ceux-ci; et 2) comment la navigation des individus à travers ces divers systèmes, selon leurs identités, informe leur intérêt, leur capacité et leur choix de participer à de tels processus.

En deuxième lieu, comme j'ai pu le soulever dans le chapitre de discussion, il serait pertinent de documenter de façon plus spécifique la pratique et le savoir-faire des animateurs du CSJR. En effet, les résultats ont soulevé à quel point les interventions et le cadre établi par les animateurs sont essentiels pour rendre le processus sécuritaire et constructif pour les participantes. Bien que la présente recherche ait permis d'identifier certaines caractéristiques propres au rôle des animateurs, il serait intéressant de documenter les spécificités de leur pratique en termes de sélection et de préparation des participants, de facilitation du dialogue, de recadrage et de soutien. Un tel projet de recherche permettrait d'identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques développées par l'organisme au cours des vingt dernières années, ainsi que des pistes d'amélioration à envisager.

Finalement, si j'ai choisi de me concentrer sur l'expérience des victimes de VACS au sein des RDV, je considère qu'il serait tout aussi pertinent de s'intéresser aux expériences des agresseurs qui ont choisi de participer à cette démarche. Il m'est d'ailleurs arrivé à plusieurs reprises au courant du présent projet de souhaiter en savoir davantage sur l'expérience de ces hommes que les participantes ont rencontrés. Si, comme plusieurs participantes ont pu le soulever, la démarche de RDV a comme objectif d'être réparatrice tant pour les victimes que pour les agresseurs, il serait nécessaire d'explorer auprès de ceux-ci comment ils ont vécu une telle démarche de responsabilisation et de dialogue avec une victime.



## Références bibliographiques

- Acorn, A. (2004). *Compulsory Compassion: A Critique of Restorative Justice*. UBC Press.
- Avis, M. (2005). Is there an epistemology for qualitative research? Dans I. Holloway (dir.), *Qualitative research in health care* (p. 3-16). ProQuest Ebook Central.  
<https://ebookcentral.proquest.com>
- Bacchi, C. et Bonham, J. (2014). Reclaiming discursive practices as an analytic focus: Political implications. *Foucault Studies*. <https://www.doi.org/10.22439/fs.v0i17.4298>.
- Bertaux, D. (2016). *Le récit de vie*. Armand Colin.
- Boulebsol, C. et Sarroino, M. (2018). Comprendre et combattre la violence sexuelle dans une perspective féministe : L'expertise québécoise des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Dans S. Bergheul et M. Fernet (dir.), *Les violences à caractère sexuel : Représentation sociales, accompagnement, prévention* (p. 47-70). Presses de l'Université du Québec.
- Brooks, A. (2007). Feminist standpoint epistemology: building knowledge and empowerment through women's lived experience. Dans *Feminist research practice* (p. 53-82). SAGE Publications, Inc., <https://www.doi.org/10.4135/9781412984270>
- Bruckert, C. et Law, T. (2018). *Women and gendered violence in Canada: An intersectional approach*. University of Toronto Press.
- Cadieux, M. (2011). *Médiation pénale et lien social : étude d'un processus de médiation entre jeunes contrevenants et personnes victimes suite à un délit jugé grave* (Mémoire de maîtrise, UQAM, Montréal). Repéré à <https://archipel.uqam.ca/4034/1/M12095.pdf>
- Cameron, A. (2006). Stopping the violence: Canadian feminist debates on restorative justice and intimate violence. *Theoretical Criminology*, 10(1), 49-66.  
<https://doi.org/10.1177/1362480606059982>
- Campbell, R., Dworkin, E. et Cabral, G. (2012). An ecological model of the impact of sexual assault on women's mental health. Dans C. M. Renzetti, J. L. Edleson et R. Kennedy Bergen (dir.), *Companion Reader on Violence Against Women* (p. 3-29). Sage.
- Cario, R. (2010). *Justice Restaurative : Principes et promesses* (2<sup>e</sup> éd.). L'Harmattan.
- Caron, R. et Lee, O. E. J. (2019). Towards a decolonial feminist approach to social work education and practice. Dans T. Kleibl et R. Lutz (dir.), *The Routledge Handbook of Postcolonial Social Work* (p. 78-88). Routledge.
- Centre de services de justice réparatrice. (2021). *Mission*. <http://csjr.org/mission-fr/>
- Centre de services de justice réparatrice. (2020a). *Historique*. <http://csjr.org/historique/>
- Centre de services de justice réparatrice. (2020b). *Rencontres détenus-victimes*.  
<http://csjr.org/rencontres-detenus-victimes/>

- Centre de services de justice réparatrice. (2020c). *Foire aux questions*. <http://csjr.org/faq-fr/>
- Centre for Response-Based Practice (2020, décembre). *Centre for response-based practice*. <https://www.responsebasedpractice.com/>
- Centre international de criminologie comparée. (2020). Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice. [https://www.cicc-iccc.org/public/media/files/prod/banque\\_fichiers\\_events/691/Communique-de-presse-JR-VS-FR.pdf](https://www.cicc-iccc.org/public/media/files/prod/banque_fichiers_events/691/Communique-de-presse-JR-VS-FR.pdf)
- Charbonneau, S. et Béliveau, D. (1999). Un exemple de justice réparatrice au Québec : La médiation et les organismes de justice alternative. *Criminologie*, 32(1), 57-77.
- Clark, H. (2015). A fair way to go: Justice for victim-survivors of sexual violence. Dans A. Powell, N. Henry et A. Flynn (dir.), *Rape justice: beyond the criminal law* (p. 18-35). Palgrave Macmillan.
- Coates, L. et Wade, A. (2016). 'We're in the 21st century after all': Analysis of social responses in individual support and institutional reform. Dans M. Hydén, D. Gadd et A. Wade (dir.), *Response based approaches to the study of interpersonal violence* (p. 176-195). Palgrave Macmillan.
- Coates, L., et Wade, A. (2004). Telling it like it isn't: Obscuring perpetrator responsibility for violent crime. *Discourse & Society*, 15(5), 499-526. <https://doi.org/10.1177/0957926504045031>
- Coates, L., et Wade, A. (2007). Language and violence: Analysis of four discursive operations. *Journal of Family Violence*, 22, 511-522. <https://doi.org/10.1007/s10896-007-9082-2>
- Coates, L., Todd, N., et Wade, A. (2003). Shifting terms: an interactional and discursive view of violence and resistance. *Canadian Review of Social Policy*, 52, 116-122.
- Coker, D. (2002). Transformative justice: Anti-subordination processes in cases of domestic violence. Dans H. Strang et J. Braithwaite (dir.), *Restorative Justice and Family Violence* (p. 128-152). Cambridge University Press.
- Corte, E. et Desrosiers, J. (2020). Rebâtir la confiance : rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>
- Cossins, A. (2008). Restorative Justice and Child Sex Offences: The Theory and the Practice, *The British Journal of Criminology*, 48(3), 359–378. <https://doi.org/10.1093/bjc/azn013>
- Creswell, J. W. (1998). *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five traditions*. Sage Publications.
- Crotty, M. (1998). *The foundations of social research: meaning and perspective in the research process*. Sage Publications.

- Curtis-Fawley, S. et Daly, K. (2005). Gendered Violence and Restorative Justice: The Views of Victim Advocates. *Violence Against Women*, 11(5), 603–638.
- Daly, K. (2011). *Conventional and Innovative Justice Responses to Sexual Violence* (publication n° 12). Australian Centre for the Study of Sexual Assault.  
<https://aifs.gov.au/sites/default/files/publication-documents/i12.pdf>
- Daly, K. (2014). Reconceptualizing sexual victimization and justice. Dans I. Vanfraechem, A. Pemberton et F.M. Ndahinda (dir.), *Justice for victims: perspectives on rights, transition and reconciliation* (p. 378-395). Routledge.
- Daly, K. (2017). Sexual violence and victims' justice interests. Dans E. Zinsstag et M. Keenan, (dir.), *Restorative responses to sexual violence: Legal, social and therapeutic dimensions* (p. 108-139), Routledge.
- Daly, K. et Stubbs, J. (2006). Feminist engagement with restorative justice. *Theoretical Criminology*, 10(1), 9-28. <https://doi.org/10.1177/1362480606059980>
- Daly, K. (2016). What is restorative justice? Fresh answers to a vexed question. *Victims & Offenders*, 11(1), 9-29. <https://doi.org/10.1080/15564886.2015.1107797>
- Denis, J., Guillemette, F. et Luckerhoff, J. (2019). Introduction : les approches inductives dans la collecte et l'analyse des données. *Approches inductives*, 6(1), 1-9.  
<https://doi.org/10.7202/1060042ar>
- Éditeur officiel du Québec. (2020, 10 décembre). *Code de déontologie des membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*.  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-26,%20r.%20286%20/>
- Engel, R. F. et Schutt, R. K. (2013). *The practice of research in social work* (3<sup>e</sup> ed.). Sage Publications.
- Équijustice. (2020). *Consultation : Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. <https://equijustice.ca/data/2020-02-21-memoire-equijustice.pdf>
- Équijustice. (2021). *Rapport d'activités 2020-2021*. <https://equijustice.ca/data/2020-2021-ra-final2.pdf>
- Fast, E. et Richardson, C. (2019). Victim-blaming and the crisis of representation in the violence prevention field. *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 10(1), 3-25.  
<https://doi.org/10.18357/ijcyfs101201918804>
- Fernandez, M. (2010). *Restorative justice for domestic violence victims: An integrated approach to their hunger for healing*. Lexington Books.
- Finlay, L. (2002). "Outing" the researcher: The provenance, process, and practice of reflexivity *Qualitative health research*, 12(4), 531-545.
- Finlay, L. (2012). Five lenses for the reflexive interviewer. Dans *The SAGE handbook of interview research: The complexity of the craft* (p. 317-332). Sage Publications.  
<https://www.doi.org/10.4135/9781452218403>

- Flynn, A. (2015). Sexual violence and innovative responses to justice: Interrupting the 'recognisable' narrative. Dans A. Powell, N. Henry et A. Flynn (dir), *Rape justice: beyond the criminal law* (p. 92-111). Palgrave Macmillan.
- Foucault, M. (1980). *Power/Knowledge*. Pantheon Books.
- Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, E-M., Chagnon, R., Cousineau, M-M. Dubé, M., Lapierre, S., Sheehy, E., Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Regroupement québécois des CALACS, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, Gagnon, C. (2018). *Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution*. UQAM, Université de Montréal, Université d'Ottawa, RMFVVC, FMHF, RQCALACS, CLES.  
[http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Rapport\\_femmes\\_violence\\_justice.pdf](http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Rapport_femmes_violence_justice.pdf)
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Given, L. M. (2008). *The SAGE encyclopedia of qualitative research methods*. Sage publications.  
<https://doi.org/10.4135/9781412963909>
- Godden-Rasul, N. (2017). Repairing the harms of rape of women through restorative justice. Dans E. Zinsstag et M. Keenan (dir.), *Restorative responses to sexual violence: Legal, social and therapeutic dimensions* (p. 15-27). Routledge.
- Goffman, I. (1961). *Asylums*. Doubleday.
- Gouvernement du Québec (2020a). *Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*.  
<https://www.justice.gouv.qc.ca/victimes/violence-conjugale/consultation/comite/>
- Gouvernement du Québec. (2020b, 15 décembre). *Rebâtir la confiance : le Comité transpartisan accueille avec enthousiasme les recommandations du Comité d'experts*.  
<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/rebatir-la-confiance-le-comite-transpartisan-accueille-avec-enthousiasme-les-recommandations-du-comite-dexperts>
- Gouvernement du Québec. (2021). *Programme de mesure de rechange général pour adultes*.  
<https://www.justice.gouv.qc.ca/en/programmes-et-services/programmes/programme-de-mesures-de-rechange-general-pour-adultes/>
- Griffin, E. (2012). *A first look at communication theory* (8<sup>e</sup> ed.). McGraw Hill.
- Griffiths, C. T. (1999). The victims of crime and restorative justice: The Canadian experience. *International Review of Victimology*, 6. 279-294.
- Gustafson, D. L. (2005). Exploring treatment and trauma recovery implications of facilitating victim-offender encounters in crimes of severe violence: Lessons from the Canadian experience. Dans E. Elliott et R. M. Gordon (dir.), *New directions in restorative justice: Issues, practice, evaluation* (p. 193-227). Willan Publishing.

- Hamdan, A. K. (2009). Reflexivity of discomfort in insider-outsider educational research. *McGill Journal of Education / Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 44(3), 377-404. <https://doi.org/10.7202/039946ar>
- Hayden, A. (2014). Reflections on family violence and restorative justice: Addressing the critique. Dans A. Hayden, L. Gelsthorpe, A. Morris (dir.), *A restorative approach to family violence: Changing tack*. Routledge.
- Hayden, A., Gelsthorpe, L. et Morris, A. (2014). *A restorative approach to family violence: Changing tack*. Routledge.
- Henry, N., Flynn, A. et Powell, A. (2015). The promise and paradox of justice: Rape justice beyond the criminal law. Dans A. Powell, N. Henry et A. Flynn (dir.), *Rape justice: beyond the criminal law* (p. 1-17). Palgrave Macmillan.
- Herman, J. (2005). Justice from the victim's perspective. *Violence Against Women*, 11(5), 571-602.
- Holloway, I. (2005). Qualitative writting. Dans I. Holloway (dir.), *Qualitative research in health care* (p. 270-286). ProQuest Ebook Central <https://ebookcentral.proquest.com>
- Howe, D. (1994). Modernity, postmodernity and social work. *The British Journal of Social Work*, 24(5), 513-532.
- Hydén, M. (2016). The Response Network. Dans M. Hydén, D. Gadd et A. Wade (dir.), *Response based approaches to the study of interpersonal violence* (p. 77-97). Palgrave Macmillan.
- Hydén, M., Gadd, D. et Wade, A. (2016). *Response based approaches to the study of interpersonal violence*. Palgrave Macmillan
- Institut national de santé publique du Québec. (2020, 16 mars). *Ampleur des agressions sexuelles au Québec*. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/ampleur-des-agressions-sexuelles-au-quebec>
- International Federation of Social Work. (2014). *Définition internationale du travail social*. [https://www.ifsw.org/wp-content/uploads/ifsw-cdn/assets/ifsw\\_111716-6.pdf](https://www.ifsw.org/wp-content/uploads/ifsw-cdn/assets/ifsw_111716-6.pdf)
- Jaccoud, M. (2007). Innovations pénales et justice réparatrice. *Champ pénal*, Séminaire innovations pénales. <https://doi.org/10.4000/champpenal.1269>
- Jaccoud, M. (2019). Les voies d'une justice alternative. *Relations*, (801), 17-20.
- Johnson, H. (2017). Why doesn't she just report it? Apprehensions and contradictions for women who report sexual violence to the police. *Canadian Journal of Women and the Law*, 29(1), 36-59.
- Johnstone, G., et Van Ness, D. (dir.). (2006). *Handbook of restorative justice*. ProQuest Ebook Central. <https://ebookcentral.proquest.com>
- Jülich, S. (2006). Views of justice among survivors of historical child sexual abuse. *Theoretical Criminology*, 10(1), 125-138.

- Julich, S. et Landon, F. (2017). Achieving justice outcomes: Participants of project restore's restorative processes. Dans E. Zinsstag et M. Keenan (dir.), *Restorative responses to sexual violence: Legal, social and therapeutic dimensions* (p. 192-211). Routledge.
- Koss, M. P. (2000). Blame, shame, and community: justice responses to violence against women. *The American psychologist*, 55(11), 1332-1343. <https://doi.org/10.1037//0003-066x.55.11.1332>
- Koss, M. P. (2010). Restorative justice for acquaintance rape and misdemeanor sex crimes. Dans J. Ptacek (dir.), *Restorative Justice and Violence Against Women* (p. 218-238). Oxford University Press.
- Koss, M. P. (2014). The RESTORE program of restorative justice for sex crimes: Vision, process, and outcomes. *Journal of Interpersonal Violence* 2014, 29(9). 1623-1660.
- Kvale, S. (1996). *Interviews*. Sage Publications.
- Marshall, C. (2014). Restoring what? The practice, promise and perils of restorative justice in New Zealand. *Policy Quarterly*, 10(2). 3-11. <https://doi.org/10.26686/pq.v10i2.4491>
- McGlynn, C. et Westmarland, N. (2019). Kaleidoscopic justice: Sexual violence and victim-survivors' perceptions of justice, *Social & Legal Studies*, 28(2), 179-201, <https://doi.org/10.1177/0964663918761200>
- McGlynn, C., Downes, J. et Westmarland, N. (2017). Seeking justice for survivors of sexual violence: Recognition, voice and consequences. Dans E. Zinsstag et M. Keenan (dir.), *Restorative responses to sexual violence: Legal, social and therapeutic dimensions* (p. 179-191). Routledge.
- McGlynn, C., Westmarland, N. et Godden, N. (2012). "I just wanted him to hear me": Sexual violence and the possibilities of restorative justice. *Journal of Law and Society*, 39(2), 213-240. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-6478.2012.00579.x>
- Merriam, S. B. et Tisdell, E. J. (2016). *Qualitative research: A guide to design and implementation* (4<sup>e</sup> ed.). Jossey-Bass.
- Miller, S. L. (2011). *After the crime: the power of restorative justice dialogues between victims and violent offenders*. New York University Press.
- Mishler, E. G. (1986). *Research interviewing: Context and narrative*. Harvard University Press.
- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse*. Presse de l'Université du Québec.
- Mullaly, B. et Dupré, M. (2019). *The new structural social work: Ideology, theory, and practice* (4<sup>e</sup> éd.). Oxford University Press.
- Naples, N. A. (2003). *Feminism and method*. Routledge.
- Naples, N. A. (2017). Feminist methodology. Dans G. Ritzer (dir.), *The blackwell encyclopedia of sociology*. Wiley. <https://doi.org/10.1002/9781405165518.wbeosf042.pub2>

- Nelund, A. (2015). Policy conflict: Women's groups and institutionalized restorative justice. *Criminal justice policy review*, 26(1), 65-84. <https://doi.org/10.1177/0887403413509814>
- Northcott, M. (2013). *Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels* (publication n° 6). Ministère de la Justice. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr6-rd6/rr6-rd6.pdf>
- Organisation des Nations Unies. (2020). *Restorative Justice*. <https://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/cpci-restorative-justice.html>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01>
- Pali, B. et Madsen, K. (2011). Dangerous liaisons?: A feminist and restorative approach to sexual assault. *Temida*, (14), 49-65. <https://doi.org/10.2298/TEM1101049P>
- Pelletier, C., et Pagé, G. (2002). Les critères de rigueur scientifique en recherche. *Méthodologie de recherche en soins infirmiers*, 68, 35-42.
- Poulin, C. et Ross, L. R. (1997). Recherche sur la violence familiale: contribution des différentes épistémologies. *Criminologie*, 30(2), 7-25. <https://doi.org/10.7202/017402ar>
- Powell, A., Henry, N. et Flynn, A. (dir.). (2015). *Rape justice: beyond the criminal law*. Palgrave Macmillan.
- Ptacek, J. (2010). *Restorative justice and violence against women*. Oxford University Press.
- Pullen-Sansfaçon, A. et Cowden, S. (2012). *The ethical foundations of social work*. Routledge.
- Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. (2015). *Les agressions à caractère sexuel, c'est NON. Ensemble RÉAGISSONS !* <http://www.rqcalacs.gc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Publications/MemoireRQCALACS-Mars2015.pdf>
- Réseau des CAVAC. (2020). *Mémoire-synthèse des principales préoccupations et recommandations du Réseau des CAVAC au Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. [https://cavac.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/mmsynth\\_rdesc\\_comitexperts\\_finalavril20\\_rev12jan21.pdf](https://cavac.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/mmsynth_rdesc_comitexperts_finalavril20_rev12jan21.pdf)
- Richardson, C. (2006). Metis identity creation and strategic responses to racism. *Variations*, 2, 56-71.
- Richardson, C. (2010). A word is worth a thousand pictures: counselling with Metis and First Nations women. Dans L. R., Ross (dir.) *Feminist counselling: theory, issues, and practice*. Women's Press.
- Richardson, C. (2016). The role of response-based practice in activism. Dans M. Hydén, D. Gadd et A. Wade (dir.), *Response based approaches to the study of interpersonal violence* (p. 196-2015). Palgrave Macmillan.

- Richardson, C. et Fast, E. (2019). Life matters: acknowledging victim resistance and the power of social responses. *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 10(1), 3-25.  
<https://doi.org/10.18357/ijcyfs101201918803>
- Richardson, C. et Wade, A. (2010). Islands of safety: Restoring dignity in violence-prevention work with Indigenous families. *First Peoples Child & Family Review*, 5(1), 137-145.
- Richardson, L. (1994). Writing: a method of inquiry. Dans N. K. Denzin et Y. S. Lincoln (dir.), *The handbook of qualitative research* (1<sup>ère</sup> ed., p. 516-529). Sage Publications.
- Richardson/Kinewesquao, C., Rader, A. M., McInerney, B. et Carrier, R-C. (2017). Creating safety and social justice for women in the Yukon. Dans C. Audet et D. Paré (dir.), *Social justice and counseling: Discourse in practice* (1<sup>ère</sup> ed.) (p. 239-253). Routledge.  
<https://doi.org/10.4324/9781315753751>
- Richardson, C. et Bonnah, S. (2021, 22 août). *Response-based practice certificate* [notes de cours].
- Roberts, T. (1995). *Evaluation of the victim offender mediation project, Langley, B.C. Final report*. Sécurité publique Canada.  
<https://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/hv%209509.b7%20r6%201995-eng.pdf>
- Rossi, C. (2012). Le modèle québécois des rencontres détenus-victimes. *Les Cahiers de la Justice*, (2), 107-126.
- Scott, J. (1990). *Domination and the arts of resistance: Hidden transcripts*. Yale University.
- Secrétariat à la condition féminine. (2016). *Les violences sexuelles, c'est NON. Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016/2021*. Gouvernement du Québec.  
[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure\\_Violences\\_Sexuelles.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf)
- Service correctionnel du Canada. (2014, 13 janvier). *Au sujet de la justice réparatrice*.  
<https://www.csc-scc.gc.ca/justice-reparatrice/003005-0007-fra.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2021, 20 juillet). *Programme Possibilités de justice réparatrice*. <https://www.csc-scc.gc.ca/justice-reparatrice/003005-1000-fra.shtml>
- Sherman, L. W. et Strang, H. (2007). *Restorative justice: The evidence*. The Smith Institute.  
[http://www.iirp.edu/pdf/RJ\\_full\\_report.pdf](http://www.iirp.edu/pdf/RJ_full_report.pdf)
- Strang, H. et Braithwaite, J. (dir.) (2002). *Restorative justice and family violence*. Cambridge University Press.
- Stubbs, J. (2002). Domestic violence and women's safety: Feminist challenges to restorative justice. Dans H. Strang et J. Braithwaite (dir.), *Restorative justice and family violence* (p. 42-61). Cambridge University Press.
- Stubbs, J. (2014). Gendered Violence and Restorative Justice. Dans A. Hayden, L. Gelsthorpe et A. Morris (dir.), *A restorative approach to family violence: Changing tack* (p. 199-210). Routledge.

- Thompson, N. (2017). Theory and methods in a practice context: Theorizing practice. Dans N. Thompson et P. Stepney (dir.), *Social work theory and methods: The essentials* (p. 9-25). ProQuest Ebook Central. <https://ebookcentral.proquest.com>
- Todd, N. et Wade, A. (2004). Coming to terms with violence and resistance: From a language of effects to a language of responses. Dans T. Strong et D. Pare (dir.), *Furthering talk: Advances in the discursive therapies* (p. 145-161). Kluwer.
- Todd, N., Weaver-Dunlop, G. et Ogden, C. (2014). Approaching the subject of violence: A response-based approach to working with men who have abused others. *Violence against women*, 20(9). <https://doi.org/10.1177/1077801214549638>
- Turgeon, J., Thibaudeau, C. et Daigneault, S. (2014). Revictimisation et victimisation secondaire : conjuguer savoirs et expériences pour mieux comprendre les victimes et se responsabiliser collectivement. Dans K. Smedslund et D. Risse (dir.), *Responsabilités et violences envers les femmes* (p. 37-52). Presses de l'Université du Québec.
- Ullman, S. E. (2010). *Talking about sexual assault: Society's response to survivors*. American Psychological Association.
- Umbreit, M. S. (1999). Victim-offender mediation in Canada: The impact of an emerging social work intervention. *International Social Work*, 42(2), 215-227.
- Umbreit, M. S., Vos, B., Coates, R. B. et Armour, M. P. (2006). Victims of severe violence in mediated dialogue with offender: The impact of the first multi-site study in the U.S. *International Review of Victimology*, 13, 27-48.
- Van Camp, T. et Wemmers, J.-A. (2011). La justice réparatrice et les crimes graves. *Criminologie*, 44 (2), 171-198. <https://doi.org/10.7202/1005796ar>
- Van Camp, T. et Wemmers, J.-A. (2013). Victim satisfaction with restorative justice: More than simply procedural justice. *International Review of Victimology*, 19(2), 117-143. <https://doi.org/10.1177/0269758012472764>
- Van Wormer, K. (2009). Restorative justice as social justice for victims of gendered violence: A standpoint feminist perspective. *Social Work*, 54(2), 107-116.
- Wade, A. (1997). Small acts of living: Everyday resistance to violence and other forms of oppression. *Contemporary Family Therapy*, 19(1), 23-39. <https://doi.org/10.1023/A:1026154215299>
- Wade, A. (2000). *Resistance to interpersonal violence: Implications for the practice of therapy* [thèse de doctorat inédite]. University of Victoria.
- Wemmers, J.-A. (2017). *Victimology: A Canadian perspective*. University of Toronto Press.
- Wemmers, J.-A. (2020). Restorative justice: how responsive to the victim is it? *The International Journal of Restorative Justice*, 3(1), 30-37. <https://doi.org/10.5553/TIJRJ/258908912020003001004>
- Wemmers, J.-A. et Cyr, K. (2006). Les besoins des victimes dans le système de justice criminelle. Université de Montréal, CiCC. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2983138>

Wemmers, J.-A., Parent, I., Casoni, D. et Lachance Quirion, M. (2020). Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice. CICC, Université de Montréal.

Zehr, H. (2002). *The little book of restorative justice*. Good Books.

Zehr, H. (2005). *Changing lenses: A new focus for crime and justice* (3rd éd.). Herald Press.

Zinsstag, E. et Keenan, M. (2017). *Restorative responses to sexual violence: Legal, social and therapeutic dimensions*. Routledge.

# Annexe 1 – Guide d’entretien

## GUIDE D’ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ

### **Pré-entretien :**

- Remerciement envers la participante
- Présentation de l’étudiante et des objectifs du projet de recherche
- Rappels :
  - o de la confidentialité de l’entretien
  - o de la liberté de la participante à choisir ce qu’elle désire échanger ou non avec l’étudiante
  - o de la possibilité pour la participante de mettre fin à tout moment à l’entretien ou de prendre une pause
- Formulaire de consentement : questions, commentaires?
- Demander le consentement pour enregistrer l’entretien
- Demander si la participante a des questions avant de commencer

### **Entretien :**

L’entretien consistera en une question de départ générale. Par la suite, en suivant le rythme et le récit des participantes, l’étudiante tentera d’aborder avec ces dernières quelques thématiques sélectionnées afin de répondre à la question de recherche.

#### **Mise en contexte et question de départ :**

« Ma recherche ne travaille pas avec des questions précises, l’idée est plutôt que vous me racontiez « une histoire » comme on le fait quand on lit un livre à une personne par exemple... donc ici, l’idée est de me « raconter l’histoire de votre expérience en justice réparatrice ». Ceci peut inclure ce qui vous a mené vers cette expérience, quelles ont été les étapes du processus, comment vous l’avez vécue, ce qui a été marquant, etc.

Je vous invite donc à vous présenter et à me raconter, comme vous le sentez, l’histoire de votre expérience du processus de justice réparatrice avec le CSJR. »

#### **Thématiques à aborder, selon le fil des entretiens :**

- Le parcours qui a mené vers le choix de la justice réparatrice
- Les étapes du processus de justice réparatrice
- La sécurité au sein du processus : la facilitation, l’environnement, l’espace de parole, le rapport à l’offenseur
- L’évolution de la femme à travers ce processus
- Les défis du processus (aspects plus difficiles ou négatifs)

- Les impacts de la justice réparatrice (apports, transformations)
- En rétrospective, le rôle de leur expérience de justice réparatrice dans leur vie

**Fin de l'entretien :**

- Remerciements
- Demander si la participante aimerait partager autre chose qui n'a pas été abordé, ou si elle a des commentaires/questions.

## Annexe 2 – Affiche de recrutement



### INVITATION À PARTICIPER À UN PROJET DE RECHERCHE

#### *Les expériences en justice réparatrice de femmes ayant vécu de la violence à caractère sexuel*

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un projet de mémoire d'une étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université de Montréal et a été pensé en collaboration avec le Centre de services de justice réparatrice (CSJR).

#### Les objectifs du projet

- Comprendre comment a été vécu le processus de justice réparatrice par les participantes
- Explorer comment cette expérience a pu répondre à leurs besoins et quels ont été les impacts de celle-ci dans leur vie



#### En quoi consiste le projet ?

En tant que participante, vous serez invitée à prendre part à un entretien individuel avec l'étudiante, soit par **vidéoconférence** ou par **téléphone**. Cet entretien sera d'une durée approximative de 45 minutes à 1 heure et demie. Lors de cet entretien, vous serez invitée à raconter votre expérience de justice réparatrice à votre convenance et en toute confidentialité. L'entretien pourra se dérouler au moment qui vous convient le mieux.

#### Critères de participation :

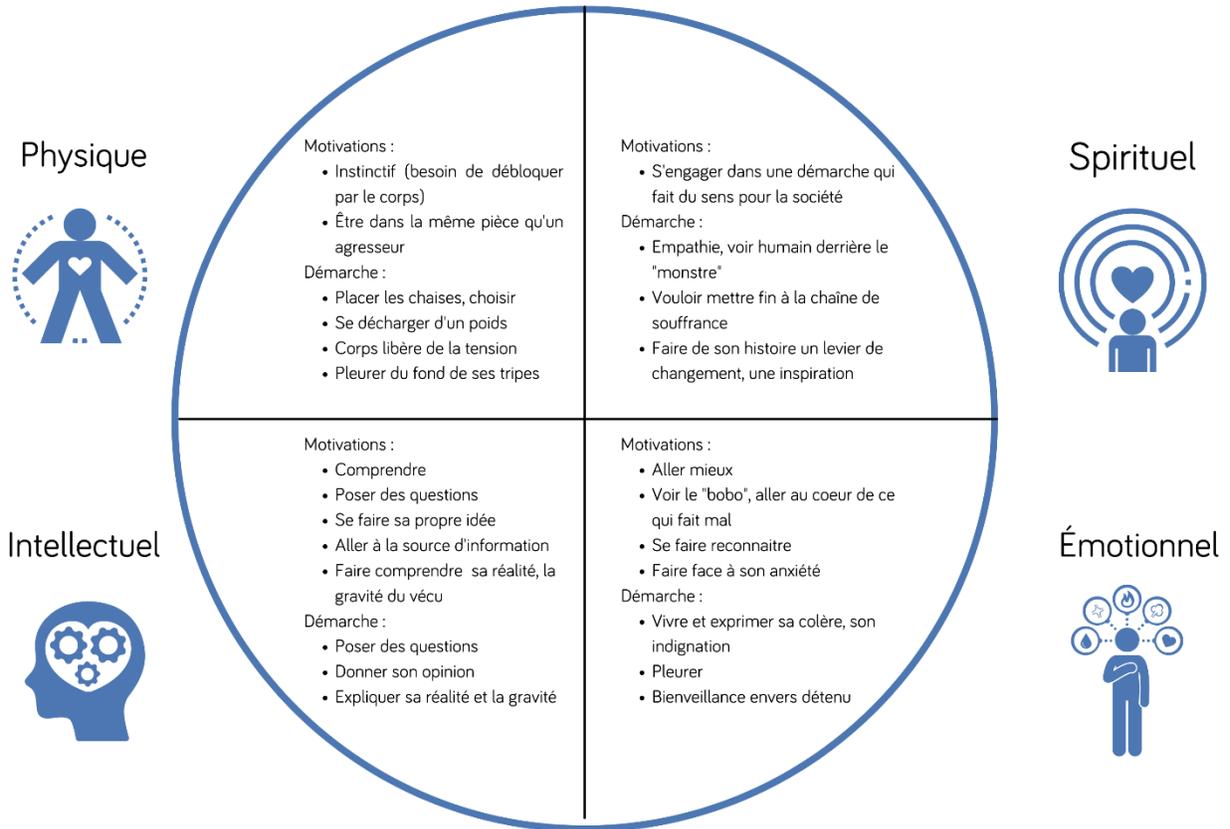
- Avoir 18 ans et plus et s'identifier comme étant une femme ayant vécu une forme de violence à caractère sexuel au courant de sa vie (à tout âge)
- Avoir participé à un processus de justice réparatrice avec le CSJR (rencontres détenus-victimes de groupe ou en face à face)

Pour toute question ou pour manifester votre intérêt à participer, veuillez communiquer directement avec Laurence Bourcheix Laporte par courriel : **laurence.bourcheix.laporte@umontreal.ca**

Afin de les remercier pour leur participation et leur temps, les participantes recevront 40\$ par virement bancaire. L'identité des participantes restera strictement confidentielle.

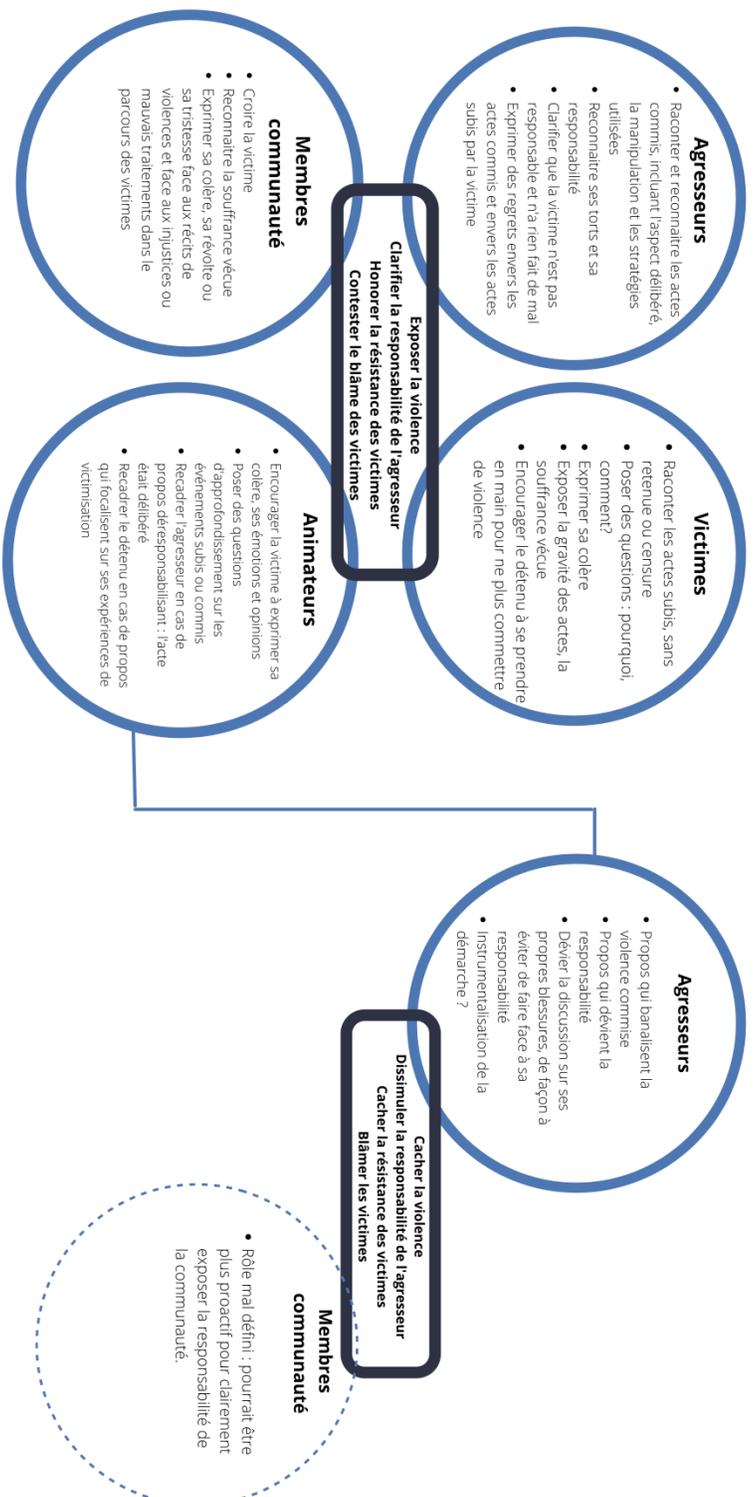
## Annexe 3

### Les actes de résistance des victimes au sein des RDV (Basé sur le "Medicinal wheel of responses and resistance", Richardson, 2006)



# Les réponses au sein des RDV et les opérations discursives produites

Basé sur les travaux de Coates, Dean (Bonnah), Richardson et Wade, 2020



## Annexe 4

## Annexe 5

# Les réponses au sein des RDV et les intérêts de justice (Daly, 2017)

Basé sur le "Response-based practice framework", Coates, Dean (Bonnah), Richardson et Wade, 2020

